

EXTRAITS  
DES PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES

2016

## ANALYSE DES COÛTS PLF 2016



Version du 05/10/2015 à 17:16:35

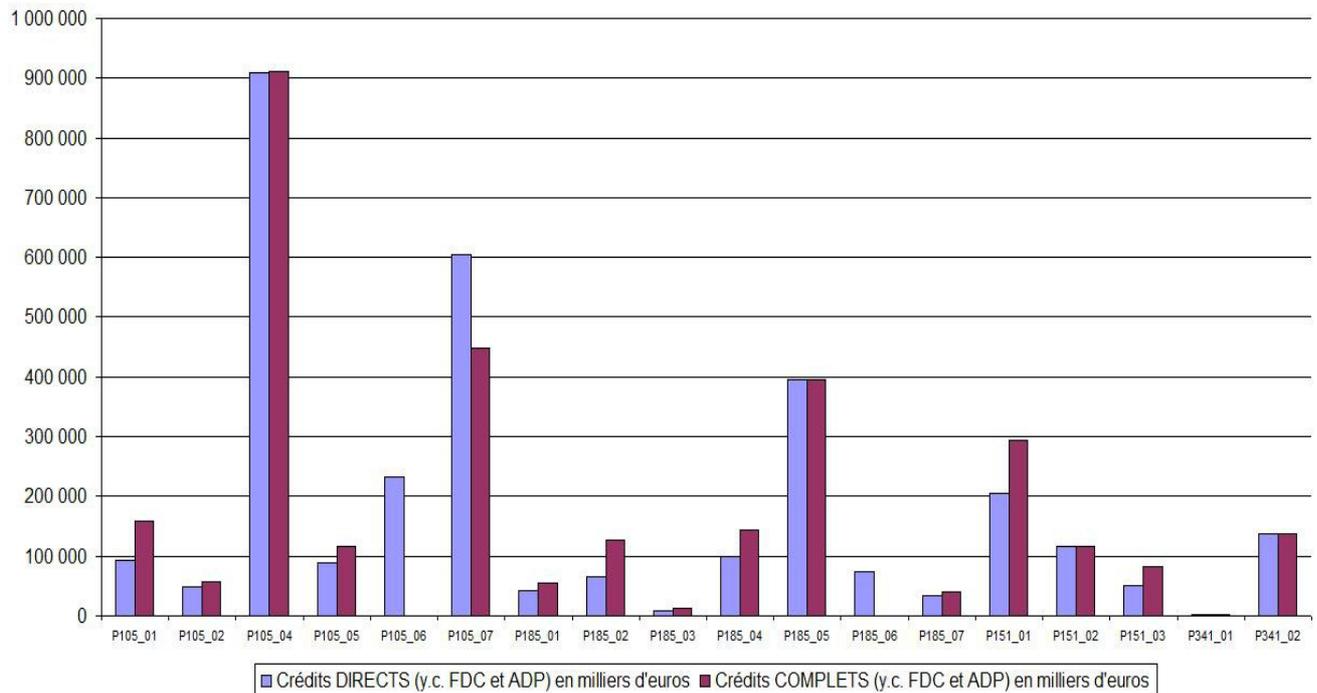
## Table des matières

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT .....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT .....	8
AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES .....	12
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT .....	15
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION .....	18
CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT .....	21
CULTURE .....	24
DÉFENSE .....	27
DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT .....	31
ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES .....	35
ÉCONOMIE .....	41
ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LOGEMENT .....	46
ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT .....	50
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE .....	52
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES .....	57
IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION .....	62
JUSTICE .....	65
MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES .....	69
OUTRE-MER .....	72
POLITIQUE DES TERRITOIRES .....	75
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR .....	79
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	83
SANTÉ .....	85
SÉCURITÉS .....	88
SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES .....	92
SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE .....	98
TRAVAIL ET EMPLOI .....	101
CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS .....	107
PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE .....	109



## ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Dans le PLF 2016, les crédits complets de la mission « Action extérieure de l'État » diminuent de 3,3 % par rapport aux crédits directs. Cette baisse s'explique par le déversement interne à la mission « Action extérieure de l'État » des crédits des actions support (6 et 7) du programme 105 sur les activités consulaires (Programme 151) et culturelles (Programme 185). Ces crédits de soutien se déversent également en externe sur la mission « Aide publique au développement » du Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

Ces déversements proviennent en majorité des crédits de soutien d'administration centrale (immobilier, RH, DAF, informatique). Une partie concernent également les services communs de gestion qui assurent le support des activités de politique publique du Département à l'étranger.

La variation la plus importante concerne les activités consulaires portées par le programme 151. Le coût complet est supérieur de 33 % au coût direct. Les activités consulaires nécessitent des moyens humains et de soutien importants pour répondre aux besoins des activités administratives d'accueil des français de l'étranger. L'activité visa est également en constante augmentation.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>1 974 760</b>	<b>0</b>	<b>-281 531</b>	<b>1 693 229</b>	<b>-14,3 %</b>
P105_01 – Coordination de l'action diplomatique	92 128	+66 821	+493	159 442	+73,1 %
P105_02 – Action européenne	49 130	+8 736	+64	57 930	+17,9 %
P105_04 – Contributions internationales	908 653	+3 538	+6	912 196	+0,4 %
P105_05 – Coopération de sécurité et de défense	87 840	+27 936	+197	115 973	+32 %
P105_06 – Soutien	232 860	-118 331	-114 529	0	-100 %
P105_07 – Réseau diplomatique	604 149	+11 300	-167 761	447 688	-25,9 %
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>718 829</b>	<b>0</b>	<b>+54 222</b>	<b>773 051</b>	<b>+7,5 %</b>
P185_01 – Animation du réseau	42 758	-10 271	+21 657	54 143	+26,6 %
P185_02 – Coopération culturelle et promotion du français	65 881	+40 419	+20 766	127 067	+92,9 %
P185_03 – Enjeux globaux	8 094	+2 989	+1 182	12 266	+51,5 %
P185_04 – Attractivité et recherche	100 353	+33 361	+10 346	144 060	+43,6 %
P185_05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	394 410	+1 465	+270	396 145	+0,4 %
P185_06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 984	-73 984		0	-100 %
P185_07 – Développement international – Tourisme	33 349	+6 021		39 370	+18,1 %
<b>P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>370 530</b>		<b>+122 374</b>	<b>492 904</b>	<b>+33 %</b>
P151_01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	204 866		+88 020	292 886	+43 %
P151_02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	115 500		+1 600	117 100	+1,4 %
P151_03 – Instruction des demandes de visa	50 164		+32 754	82 919	+65,3 %
<b>P341 – Conférence 'Paris Climat 2015'</b>	<b>140 792</b>			<b>140 792</b>	<b>0 %</b>
P341_01 – Préparation et suivi de la COP21	3 000			3 000	0 %
P341_02 – Organisation de la COP21	137 792			137 792	0 %
P341_03 – Accueil des délégations étrangères	0			0	non dotée en crédits directs
<b>Total de la Mission</b>	<b>3 204 911</b>	<b>0</b>	<b>-104 935</b>	<b>3 099 976</b>	<b>-3,3 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+104 935</b>
Mission « Aide publique au développement »	+107 558
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-2 623

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie n'a pas été modifiée entre le PLF 2015 et le PLF 2016 dans un souci de stabilité dans la lecture des résultats. Pour mémoire, les activités transversales et politiques exercées par les postes consulaires ont été supprimées. En revanche, pour les services de coopération et d'actions culturelles, le système de déversements croisés a été maintenu.

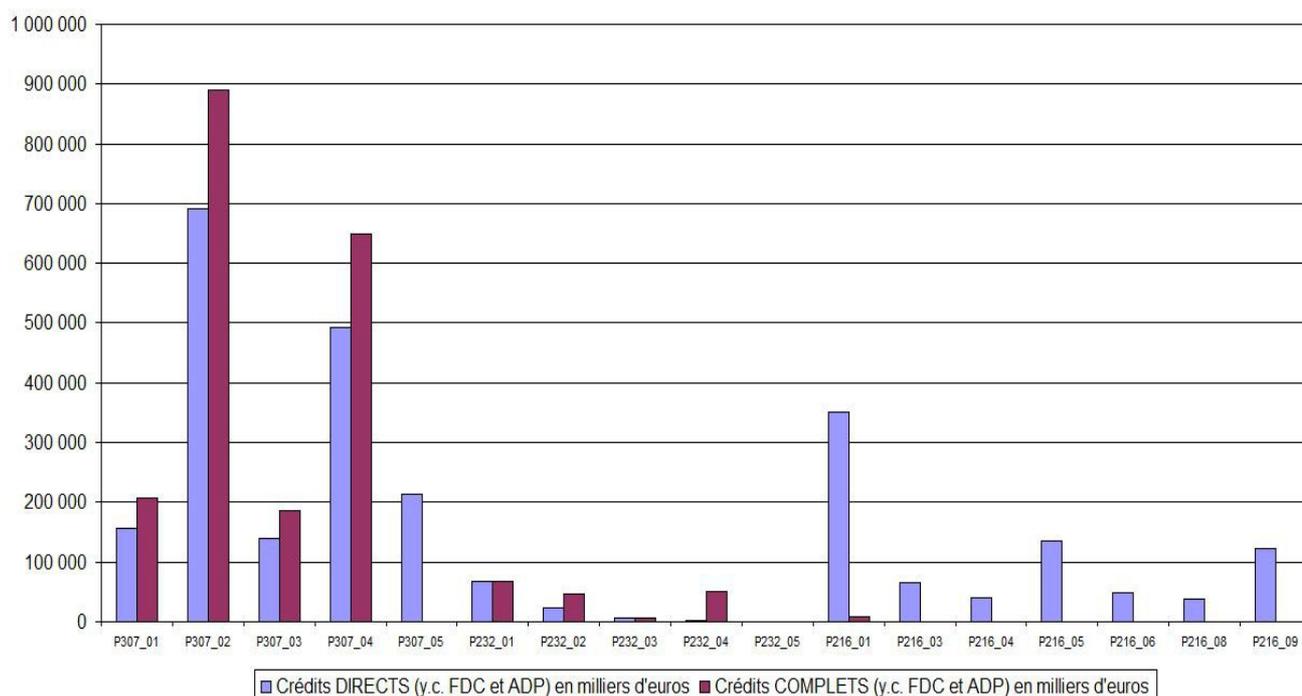
Le programme 105 porte la plus grande partie des crédits de support et de pilotage du Ministère : sur l'action 06 au titre du soutien et sur l'action 07 au titre du réseau diplomatique. La CAC repose sur l'analyse des dépenses de personnel (T2), les dépenses de fonctionnement (T3) et les dépenses d'investissement (T5).

Pour mémoire, afin d'affiner la ventilation entre programmes et calculer des clés de répartition les plus représentatives possibles de l'ensemble du réseau, les travaux d'identification et de recensement des coûts sont fondés sur un échantillon de 28 pays, et une représentation multilatérale (Allemagne, Arabie Saoudite, Chypre, Gabon, Inde, Islande, Jordanie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouganda, RDC Congo, Roumanie, RP OTAN Bruxelles, Russie, Soudan, Suisse, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Yémen, Bénin, Cameroun, Cambodge, Namibie et Canada).

A noter, que les crédits de T2 sur le programme 185 sont regroupés sur l'action 06 (dépenses de personnel). Ces crédits sont ventilés par une clé de déversement qui est définie au prorata de la répartition des ETP sur les actions de politiques publiques du programme.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les programmes de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » font l'objet de plusieurs déversements de crédits :

Pour mener à bien les politiques publiques qui lui incombent en matière d'organisation des élections ainsi que les missions qu'exerce le ministère de l'intérieur dans le cadre de la vie associative et culturelle, le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » nécessite la participation active des fonctions support des programmes 307 « Administration territoriale » et 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Il bénéficie à ce titre d'un déversement de crédits en provenance de ces programmes.

Le programme 307 procède à un déversement sur le programme 232 concernant les crédits dépensés dans le cadre de l'organisation des élections (masse salariale et fonctionnement des bureaux des élections au sein des préfectures). Par ailleurs, le programme 307 reçoit des déversements de crédits de fonctions support en provenance de son action 5, du programme 333 pour les dépenses immobilières à la charge de l'occupant, du programme 309 pour les dépenses immobilières à la charge du propriétaire, du programme 176 et du programme 216 pour le volet d'action sociale. Ces différents déversements, qu'ils soient internes ou externes, entrants ou sortants, créent un différentiel sur chaque action du programme entre coûts directs et coûts complets.

Enfin, le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », en sa qualité de programme soutien, concourt à l'activité des autres programmes du ministère de l'intérieur et ceux du ministère des outre-mer. Les déversements de crédits s'effectuent majoritairement au profit de la mission « Sécurités » (73 %) dont 59 % au bénéfice de la Police nationale, et au profit des autres programmes de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour 19 %. Les déversements restants (7 %) concernent les missions « Immigration, asile et intégration », « Outre-mer » et « Relations avec les collectivités territoriales ».

Le montant total des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », après déversements, s'établit à 2 113 M€ en coût complet, contre un coût direct de 2 597 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P307 – Administration territoriale</b>	<b>1 693 067</b>	<b>0</b>	<b>+238 782</b>	<b>1 931 848</b>	<b>+14,1 %</b>
P307_01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	156 673	+22 673	+27 689	207 035	+32,1 %
P307_02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	691 288	+100 067	+99 481	890 836	+28,9 %
P307_03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	138 552	+21 207	+25 879	185 638	+34 %
P307_04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	492 399	+70 208	+85 733	648 340	+31,7 %
P307_05 – Animation et soutien du réseau	214 154	-214 154		0	-100 %
<b>P232 – Vie politique, culturelle et associative</b>	<b>100 945</b>		<b>+70 944</b>	<b>171 889</b>	<b>+70,3 %</b>
P232_01 – Financement des partis	68 671			68 671	0 %
P232_02 – Organisation des élections	23 771		+22 518	46 289	+94,7 %
P232_03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900			5 900	0 %
P232_04 – Cultes	2 548		+48 425	50 973	+1 900,5 %
P232_05 – Vie associative	55			55	0 %
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>	<b>802 747</b>		<b>-793 446</b>	<b>9 300</b>	<b>-98,8 %</b>
P216_01 – État-major et services centraux	350 760		-341 460	9 300	-97,3 %
P216_03 – Système d'information et de communication	66 217		-66 217	0	-100 %
P216_04 – Action sociale et formation	41 034		-41 034	0	-100 %
P216_05 – Affaires immobilières	135 768		-135 768	0	-100 %
P216_06 – Affaires juridiques et contentieuses	48 300		-48 300	0	-100 %
P216_08 – Immigration, asile et intégration	37 215		-37 215	0	-100 %
P216_09 – Sécurité et éducation routières	123 453		-123 453	0	-100 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 596 758</b>	<b>0</b>	<b>-483 721</b>	<b>2 113 037</b>	<b>-18,6 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+483 721</b>
<b>Mission « Sécurités »</b>	+580 057
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-149 729
<b>Mission « Immigration, asile et intégration »</b>	+38 072
<b>Mission « Outre-mer »</b>	+15 348
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-8 942
<b>Mission « Relations avec les collectivités territoriales »</b>	+8 916

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2016 de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » se caractérisent par leur stabilité par rapport à l'exercice 2015 à l'exception du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». En effet, les règles de déversement des crédits dans ce programme support du ministère de l'intérieur ont été modifiées.

Il est également à noter que les clés de déversement basées sur les ETPT sont établies sur la base des ETPT constatés au 31 décembre 2014.

### 1) Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »

L'intégralité de l'activité du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur, concourt à celle des autres programmes du périmètre ministériel et du ministère des outre-mer. Le programme 216 est à l'origine de déversements de crédits ventilés, sauf exception, au prorata des ETPT par action vers plusieurs programmes :

- au sein de la même mission « Administration générale et territoriale de l'État »
- vers les programmes d'autres missions du ministère de l'intérieur (Sécurités, Immigration, asile et intégration, Relation avec les collectivités territoriales)
- vers les programmes de la mission « Outre-mer » relevant du ministère des outre-mer,

1. un déversement des crédits de fonctionnement (HT2) ainsi que des crédits de titre 2 relatifs au soutien transverse apporté par le programme 216 à l'ensemble des directions et services du ministère de l'intérieur, inscrits à l'action 1 « État-major et services centraux » et ventilés en fonction des effectifs vers les cinq missions précitées :

Ce déversement a été modifié par rapport au PLF 2015, d'une part pour prendre en compte un coût d'état-major non reportable sur les actions de politique publique, d'autre part dans le but de mieux identifier la participation du programme sur l'ensemble des politiques publiques du ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, deux déversements de crédits de titre 2 inscrits à l'action 1 sont réalisés pour :

- une affectation directe des crédits relative aux ministres des cultes vers l'action « Cultes » du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » ;
- une affectation directe des crédits afférents à la direction générale des collectivités locales, vers le programme 122 « Concours spécifiques et administration ».

2. un déversement des crédits SIC (HT2) inscrits à l'action 3 « Système d'information et de communication » répartis comme suit :

- à hauteur de 77,7 % du montant total des crédits sur le programme 176 ;
- à hauteur de 20 % du montant total des crédits pour la mission « Administration générale et territoriale de l'État », sur le programme 307 ;
- à hauteur de 1,8 % du montant total des crédits sur les programmes 123 et 138 de la mission « Outre-mer » rattachée au ministère des outre-mer ;

- à hauteur de 0,5 % du montant total des crédits pour le programme 161.

3. un déversement de crédits de l'action 4 « Action sociale et formation », effectué en fonction des effectifs bénéficiaires, vers les trois missions :

- la mission « Administration générale et territoriale de l'État » : vers le programme 307 « Administration territoriale » ;
- la mission « Sécurités » vers le programme 161 « Sécurité civile » et le programme 176 « Police nationale » ;
- la mission « Outre-mer » : vers les programmes 123 « Conditions de vie outre-mer » et 138 « Emploi outre-mer » rattachée au ministère des Outre-mer ;

4. un déversement des crédits de l'action 5 « Affaires immobilières », opéré en fonction des effectifs du périmètre ministériel hors gendarmerie, vers quatre missions suivantes :

- la mission « Administration générale et territoriale de l'État » : programmes 307 ;
- la mission « Sécurités » : programmes 176 et 161 ;
- la mission « Immigration, asile et intégration » : programmes 104 et 303 ;
- la mission « Outre-mer » : programmes 123 et 138 ;

5. un déversement de crédits relatifs au pôle de renseignements portés par l'action 5 vers l'action 1 « Ordre public et protection de la souveraineté » du programme 176 « Police nationale » ;

6. un déversement de crédits au siège de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-Les-Moulineaux provenant de l'action 5 vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » ;

7. un déversement de crédits relatifs aux volets « Contentieux » et « Protection juridique des fonctionnaires » de l'action 6 « Conseil juridique et traitement du contentieux » répartis sur la base d'un pourcentage du total des crédits ;

8. un déversement des crédits de titre 2 inscrits à l'action 8 « Immigration, asile et intégration » (agents de la direction générale des étrangers en France) vers les programmes 303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française » relevant de la mission « Immigration, asile et intégration » répartis en fonction des ETPT par action.

9. un déversement des crédits de titre 2 de l'action 9 « Sécurité et éducation routières » (agents de la délégation de la sécurité et de circulation routières) vers le programme 207 « Sécurité et éducation routières » relevant de la mission « Sécurités » répartis en fonction des ETPT « cibles », sur la base du dernier bilan annuel d'activités issu du Système d'Agrégation en Ligne du Suivi d'Activité (SALSA 2012).

## **2) Le programme 307 « Administration territoriale »**

Au sein du programme 307 « Administration territoriale », les crédits inscrits à l'action 5 « Animation et soutien du réseau » sont répartis entre les quatre autres actions du programme au prorata des ETPT par action.

Par ailleurs, le programme 307 est à l'origine d'un déversement en direction du programme 232 au prorata des effectifs des bureaux élections des préfectures inscrit à l'action 2 du programme 307 rapportés au total des ETPT par action.

## **3) Les déversements extérieurs**

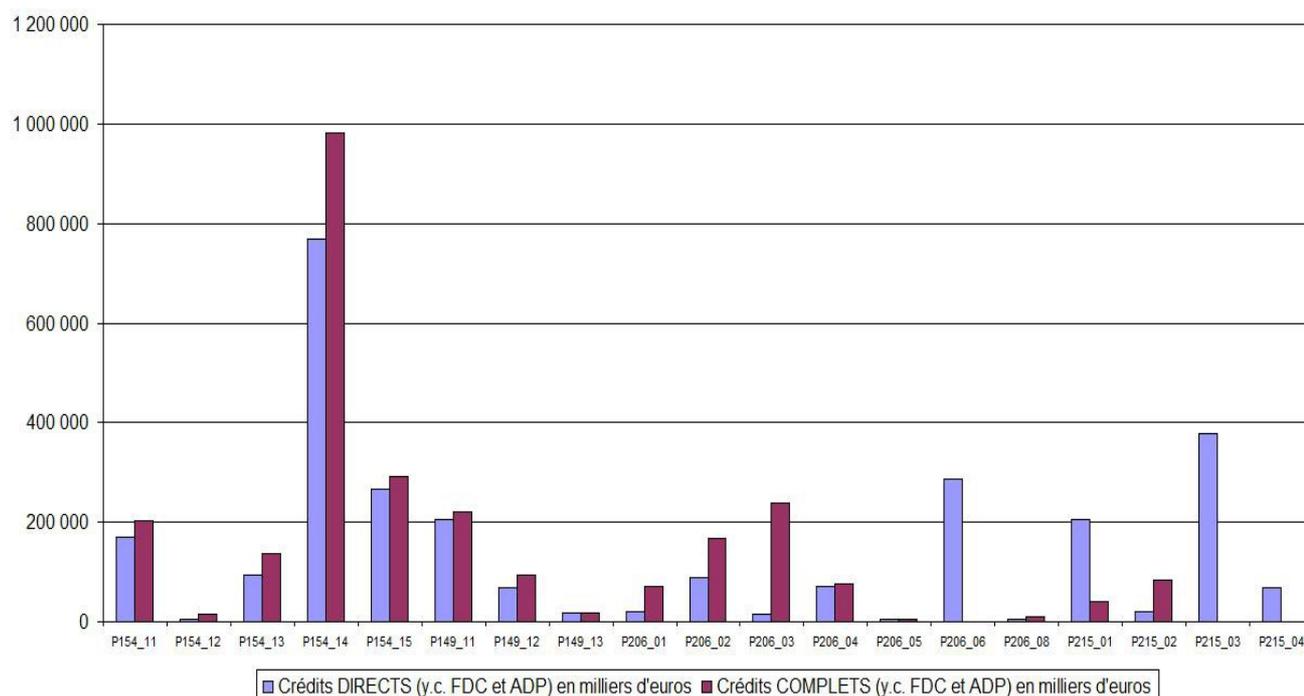
Les programmes 307 et 216 de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » bénéficient d'un déversement provenant du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

Le programme 307 bénéficie en outre de crédits en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Ces deux déversements sont répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

## AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » comprend quatre programmes, dont le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » qui est un programme de soutien transversal à l'ensemble des programmes concourant à l'action du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » comporte trois actions de soutien : « Moyens de l'administration centrale », « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions départementales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions départementales des territoires » et « Moyens communs ».

Les crédits de ces actions de soutien se déversent vers les autres actions des différents programmes du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), y compris les programmes 142 et 143 faisant partie des missions interministérielles « enseignement scolaire » et « recherche et enseignement supérieur », qui en bénéficient, ainsi que vers deux programmes du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) au regard des données issues des enquêtes d'activités.

Le programme qui bénéficie du déversement le plus important en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est le programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture

et des territoires ». Un montant de 277 M€ est déversé correspondant aux moyens de personnel et de fonctionnement consacrés aux politiques portées par le programme. Ces moyens proviennent de l'administration centrale, des services déconcentrés au niveau régional et départemental et des moyens communs du ministère. Leur calcul est établi à partir d'enquêtes d'activité propres à chaque origine des moyens (administration centrale, services déconcentrés...).

Les programmes 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et 149 « Forêt » bénéficient respectivement d'un déversement de 49 M€ et de 37 M€ en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » correspondant aux moyens de personnel et de fonctionnement consacrés aux politiques portées par ces programmes.

Les déversements de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » vers la mission « Ecologie , développement et mobilité durables » s'élèvent en comptabilité d'analyse des coûts à 60 M€.

La mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » reçoit aussi des déversements en provenance la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » (programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »), pour un montant de 4 M€ et de la mission « Direction de l'action du gouvernement »(programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »), pour un montant de 95 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P154 – Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires</b>	<b>1 303 398</b>		<b>+324 725</b>	<b>1 628 123</b>	<b>+24,9 %</b>
P154_11 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	169 615		+33 388	203 003	+19,7 %
P154_12 – Gestion des crises et des aléas de la production	3 959		+11 520	15 478	+291 %
P154_13 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	94 730		+42 524	137 254	+44,9 %
P154_14 – Gestion équilibrée et durable des territoires	769 007		+212 668	981 675	+27,7 %
P154_15 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	266 087		+24 625	290 712	+9,3 %
<b>P149 – Forêt</b>	<b>291 314</b>		<b>+41 518</b>	<b>332 832</b>	<b>+14,3 %</b>
P149_11 – Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	206 062		+15 400	221 462	+7,5 %
P149_12 – Développement économique de la filière et gestion durable	67 507		+26 119	93 626	+38,7 %
P149_13 – Fonds stratégique de la forêt et du bois	17 745			17 745	0 %
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>491 996</b>	<b>0</b>	<b>+76 433</b>	<b>568 429</b>	<b>+15,5 %</b>
P206_01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	21 379	+30 228	+20 280	71 887	+236,3 %
P206_02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	89 568	+57 577	+20 961	168 106	+87,7 %
P206_03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	15 313	+178 247	+43 887	237 447	+1 450,6 %
P206_04 – Actions transversales	72 137		+3 417	75 554	+4,7 %
P206_05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux	4 200		+99	4 299	+2,4 %
P206_06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	285 420	-268 054	-17 366	0	-100 %
P206_08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	3 979	+2 003	+5 154	11 136	+179,9 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>671 899</b>	<b>0</b>	<b>-548 062</b>	<b>123 837</b>	<b>-81,6 %</b>
P215_01 – Moyens de l'administration centrale	204 278	-7 166	-155 855	41 257	-79,8 %
P215_02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	20 631	+59 201	+2 748	82 580	+300,3 %
P215_03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	378 102	-49 928	-328 174	0	-100 %
P215_04 – Moyens communs	68 888	-2 107	-66 780	0	-100 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 758 607</b>	<b>0</b>	<b>-105 386</b>	<b>2 653 221</b>	<b>-3,8 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+105 386</b>
<b>Mission « Enseignement scolaire »</b>	+124 802
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-94 514
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	+60 153
<b>Mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	+18 889
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-3 944

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Les règles de ventilation sont fondées sur les données ETPT et masse salariale issues des enquêtes d'activité utilisées dans le RAP 2014 et actualisées pour élaborer la projection 2016.

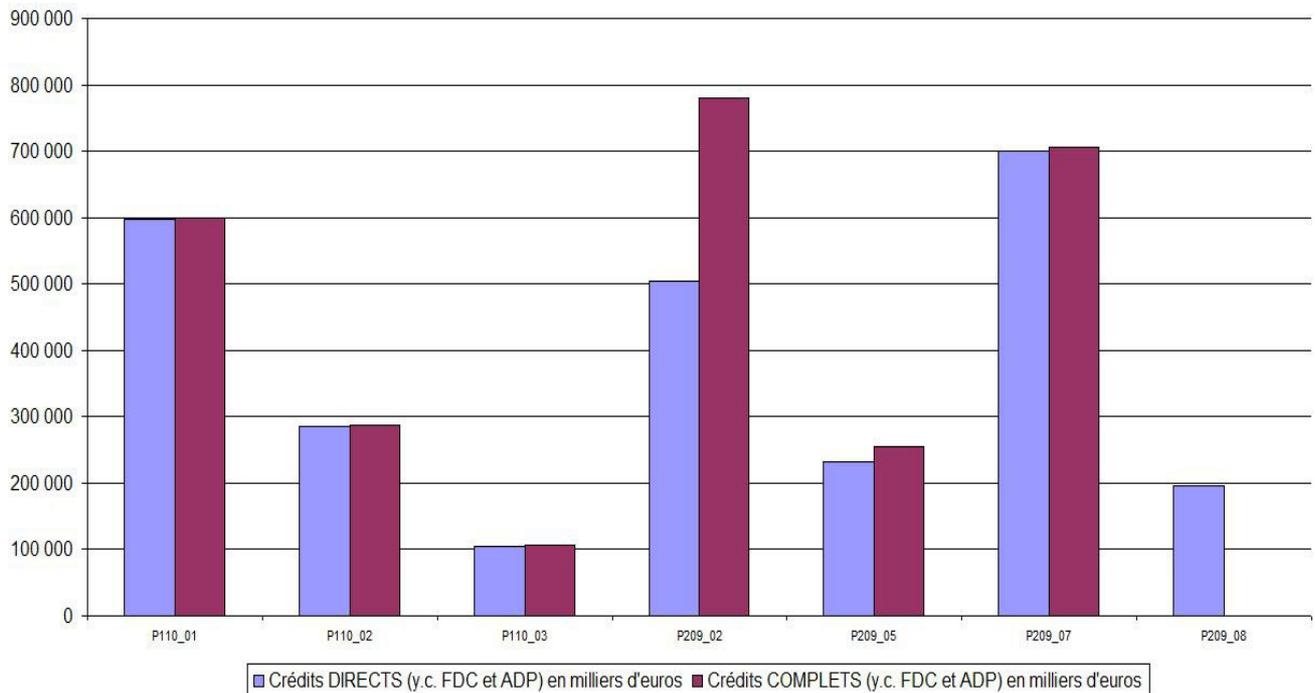
Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », support de l'essentiel des moyens de personnel et de fonctionnement du ministère en charge de l'agriculture, contribue à mettre en œuvre les politiques portées par les autres programmes relevant du ministère en charge de l'agriculture. La répartition des déversements en provenance de ce programme est établie sur la base des enquêtes d'activité des services déconcentrés et du plan d'activité de l'administration centrale.

Le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » intègre une partie de ses propres moyens support (qui correspondent à ceux des services déconcentrés concernés par ses missions). Il reçoit également un déversement du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » pour les services déconcentrés.

Les déversements en provenance de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » sont ventilés selon une clé adaptée issue des enquêtes d'activité. Les clés utilisées pour la répartition des déversements de la mission « Direction de l'action du gouvernement » sont identiques à celles utilisées pour la ventilation du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » au sein de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

## AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016 les crédits complets de la mission « Aide publique au développement » augmentent de 4,3% par rapport aux crédits directs. Cette progression s'explique par le poids plus important des déversements du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en voie de développement » pour 6,6 % contre 0,5 % pour le programme 110 « Aide économique et financière au développement » .

**Programme 110 « Aide économique et financière au développement »**

En effet, après ventilation, les crédits de soutien, en provenance des programmes 218 et 309 de la Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », représentent une part marginale (0,15 % des crédits, comme au PLF 2015) du montant total des crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».

Les crédits de masse salariale en provenance du programme 305 « Stratégie économique et fiscale » de la Mission « Economie » représentent 44 % des déversements externes du programme, mais seulement 0,32 % des crédits du programme 110 après ventilation.

**Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en voie de développement »**

La progression de 6,6 % entre crédits complets et crédits directs s'explique par le déversement des crédits des actions support (06 et 07) du programme 105 de la mission « Action extérieure de l'Etat » sur les actions de politiques publiques du programme. Le diagramme illustre cette différence due à la prise en compte de l'ensemble des crédits indirects dans la détermination des crédits complets des actions de politique publiques. Ainsi, les déversements de crédits proviennent en majorité des crédits de soutien du programme 105 (CP immobiliers, RH, DAF, DSI). A cela s'ajoute la ventilation de l'ensemble des crédits de personnel de l'action 08 sur les actions 02, 05 et 07. La variation la plus importante concerne l'action 02 « Coopération bilatérale » (+ 54,9%).

Au total, le coût complet du programme 209 s'élève à 1,7 milliards dont 108 M€ reçus de la mission « Action extérieure de l'Etat » au titre du support.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P110 – Aide économique et financière au développement</b>	<b>987 979</b>		<b>+4 498</b>	<b>992 477</b>	<b>+0,5 %</b>
P110_01 – Aide économique et financière multilatérale	597 868		+1 215	599 084	+0,2 %
P110_02 – Aide économique et financière bilatérale	284 660		+2 117	286 777	+0,7 %
P110_03 – Traitement de la dette des pays pauvres	105 451		+1 166	106 617	+1,1 %
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>1 632 692</b>	<b>0</b>	<b>+108 348</b>	<b>1 741 040</b>	<b>+6,6 %</b>
P209_02 – Coopération bilatérale	503 833	+175 970	+100 803	780 605	+54,9 %
P209_05 – Coopération multilatérale	232 538	+15 642	+5 931	254 110	+9,3 %
P209_07 – Coopération communautaire	700 800	+3 910	+1 614	706 324	+0,8 %
P209_08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	195 522	-195 522		0	-100 %
P209_09 – Actions de co-développement					non dotée en crédits directs
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 620 671</b>	<b>0</b>	<b>+112 846</b>	<b>2 733 517</b>	<b>+4,3 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-112 846</b>
<b>Mission « Action extérieure de l'État »</b>	-107 558
<b>Mission « Économie »</b>	-3 162
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-2 126

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

### **Programme 110 « Aide économique et financière au développement »**

Par rapport au précédent exercice, la méthodologie est reconduite entre le PLF 2015 et le PLF 2016.

Le programme 110 supporte la très grande majorité des crédits de l'aide publique au développement pilotée par le ministère des finances et des comptes publics, mais il a été convenu, à des fins de rationalisation et de souplesse de

gestion, de rattacher au programme 305 « Stratégie économique et fiscale » les effectifs de la direction générale du Trésor mettant en œuvre cette politique. Pour cette raison, la masse salariale liée à ces effectifs, inscrite sur l'action 01 du programme 305 et déversée sur le programme 110, est calculée grâce à une « enquête temps » annuelle menée par la DG Trésor. Elle est répartie sur les trois actions de ce programme au prorata des ETPT résultant de l' «enquête temps ».

Le programme 110 reçoit également des déversements de la part de deux programmes de soutien de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les modalités précises de ventilation de ces crédits de support des programmes 218 et 309 sont explicitées dans le projet annuel de performance de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » :

- Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » assure le soutien des programmes de politique publique des ministères économiques et financiers. Les crédits des actions 01 « État-major et politiques transversales » et 05 « Prestations d'appui et de support » sont ventilés dans les différents programmes des ministères économiques et financiers, dont le programme 110. Les crédits de soutien ainsi déversés sur le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » sont répartis par action au prorata de leurs ETPT respectifs.
- Les crédits immobiliers en provenance du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » sont répartis au sein des actions du programme au prorata des m<sup>2</sup> occupés.

#### **Programme 209 « Aide économique et financière au développement »**

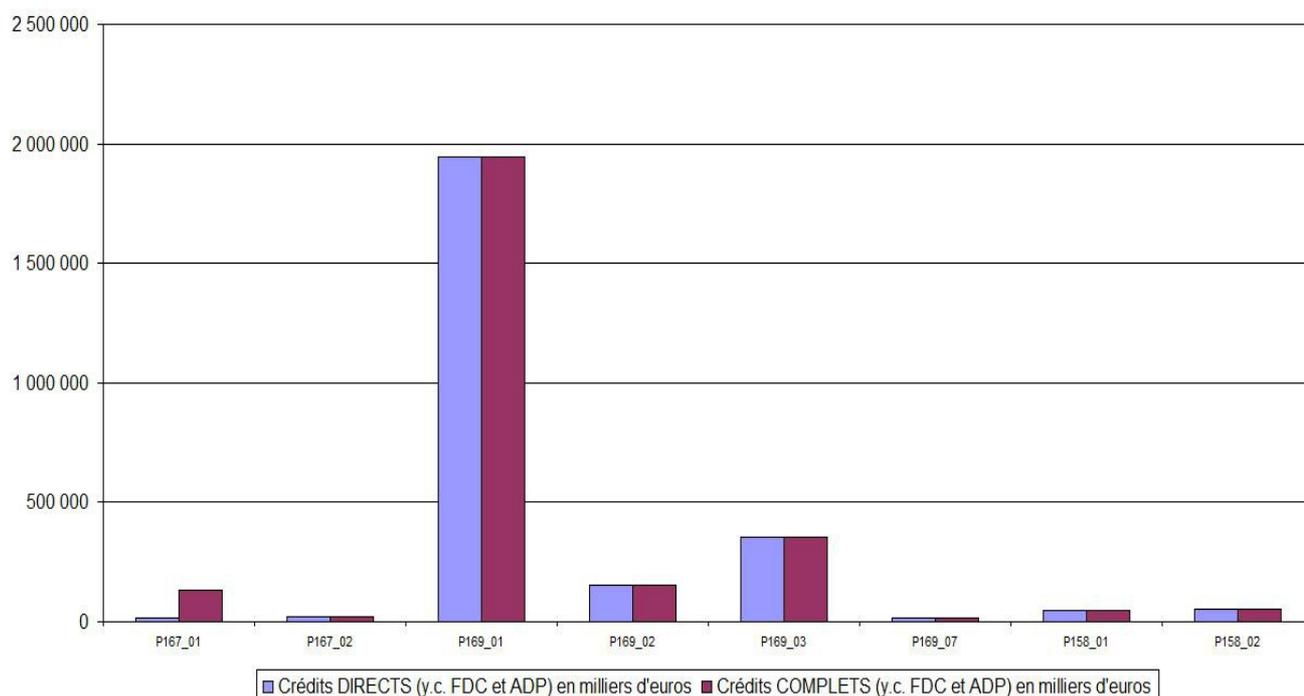
La méthodologie n'a pas été modifiée entre le PLF 2015 et le PLF 2016 dans un souci de stabilité dans la lecture des résultats.

Pour rappel, au PLF 2015: les clés de déversements des ETPT au sein du programme ont été optimisées afin de mieux répartir les crédits de personnel en corrélation avec l'activité; seule la masse salariale dont le montant est significatif est désormais prise en compte pour le déversement vers le programme 105 de la mission « Action extérieure de l'Etat ».

De plus, les activités transversales et politiques exercées par les postes consulaires ont été supprimées car elles étaient non significatives. En revanche, pour les services de coopération et d'action culturelle, le système de déversements croisés a été maintenu. Ainsi, des déversements sont effectués du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » vers l'action 7 « Réseau diplomatique » du programme 105.

## ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant du ministère de la défense

Dans le cadre du PAP 2016, les crédits prévisionnels des programmes relevant du ministère de la défense (167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ») présentent, après répartition des politiques de soutien, un total de 2,7 Md€.

Ils comprennent 114,4 M€ de crédits de soutien issus principalement de la mission « Défense » et essentiellement consacrés au programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » :

- le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » est le principal contributeur du soutien de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » avec 89% des déversements réalisés ;
- les 11% restants sont principalement déversés par le programme 178 « Préparation et emploi des forces » du ministère de la défense (12,2 M€) et, marginalement, par le programme interministériel 309 « Soutien de la politique immobilière de l'État » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » (0,1 M€).

Programme 158 « Indemnisations des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », relevant des services du Premier ministre

L'écart entre les crédits directs et les crédits complets de l'action 1 « Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation » du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » est faible, il représente 0,8 % de l'action.

Ce déversement représentant 0,4 % de l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », s'opère exclusivement sur l'action 1 « Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation » du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

Cette part diminue très légèrement par rapport au PLF 2015 de 0,1 point. Cette diminution s'explique par la stabilité des effectifs du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » et par un élargissement de l'assiette en ETPT de la mission « Direction de l'action du gouvernement », passant de 899 ETPT en 2015 à 994 ETPT en PLF 2016.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P167 – Liens entre la Nation et son armée</b>	<b>37 558</b>		<b>+114 198</b>	<b>151 756</b>	<b>+304,1 %</b>
P167_01 – Journée défense et citoyenneté	15 299		+114 198	129 497	+746,4 %
P167_02 – Politique de mémoire	22 259			22 259	0 %
<b>P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant</b>	<b>2 473 808</b>		<b>+339</b>	<b>2 474 148</b>	<b>+0 %</b>
P169_01 – Administration de la dette viagère	1 946 320		+339	1 946 659	+0 %
P169_02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	153 280			153 280	0 %
P169_03 – Solidarité	356 708			356 708	0 %
P169_07 – Actions en faveur des rapatriés	17 500			17 500	0 %
<b>P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale</b>	<b>101 053</b>		<b>+383</b>	<b>101 437</b>	<b>+0,4 %</b>
P158_01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	46 470		+383	46 853	+0,8 %
P158_02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	54 584			54 584	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 612 419</b>		<b>+114 921</b>	<b>2 727 340</b>	<b>+4,4 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-114 921</b>
<b>Mission « Défense »</b>	-114 429
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-383
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-108

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

---

Programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant du ministère de la défense

Le référentiel des actions de politiques publiques des programmes relevant du ministère de la défense reste globalement stable au PLF 2016 : le pilotage de toutes les dépenses de titre 2 relève depuis le PLF 2015 du seul programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et le pilotage des dépenses hors titre 2 relève de la responsabilité de chacun des programmes du ministère. Les évolutions apportées à ce référentiel ne concernent pas les actions des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ».

Ces deux programmes sont exclusivement constitués d'actions de politiques publiques et bénéficient de déversements en provenance d'actions de soutien de programmes relevant de la mission « Défense ». Les montants ainsi déversés héritent des évolutions apportées au périmètre ou aux modalités de déversements des actions d'origine.

Ainsi, pour le titre 2, les déversements dont bénéficient les actions de ces programmes sont majoritairement réalisés au prorata des effectifs des actions bénéficiaires. Ce principe doit cependant être nuancé pour la subvention au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE), portée par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », dont le déversement reste réalisé au prorata des effectifs des ouvriers d'État relevant des actions de politiques publiques soutenues. En effet, cette subvention, portée jusqu'en 2014 par une action de soutien du programme 146 « Équipement des forces », a été transférée en 2015 à une action de soutien du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense ».

Programme 158 « Indemnisations des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », relevant des services du Premier ministre

Le modèle de déversement du PLF 2016 n'a pas été modifié par rapport au PLF 2015.

Le programme 158 « Indemnisations des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » bénéficie d'un déversement depuis l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

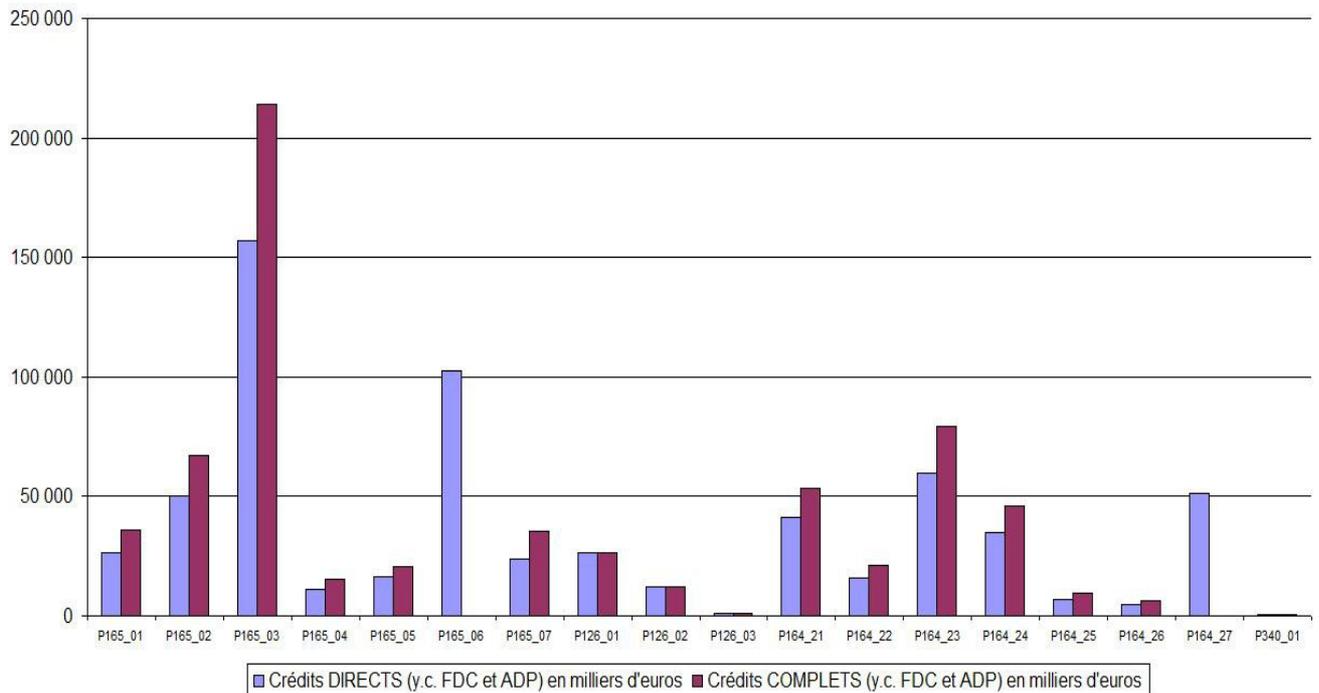
Ces crédits correspondent à l'activité de soutien de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF).

Les crédits sont déversés via une clef ETPT sur l'action 1 « Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation » du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » au titre du soutien, par les moyens humains de la DSAF, du comité d'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'occupation.

L'action 2 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale » ne bénéficie pas de déversement du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » car le versement des indemnisations des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale est assuré par l'office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC).

## CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

#### **Programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives »**

Au niveau du programme, les crédits complets progressent très légèrement (+0,3 %) par rapport aux crédits directs en raison de l'intégration des crédits déversés par le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » sur le programme 165.

Au niveau des actions, l'évolution entre crédits directs et crédits complets se situe essentiellement dans une fourchette allant de +26,6 % à +36,6 %. Cette progression résulte de la répartition des crédits de fonctionnement et de soutien qui s'opère en fonction des ETPT de chaque action. La CNDA présente une évolution plus marquée (+50,2 %) en raison de l'intégration des crédits de frais de justice qui représente à elle seule plus de 50 % des crédits hors titre 2 de cette juridiction.

#### **Programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »**

Après ventilation des crédits indirects (entre programmes et actions au sein du programme pour un total de 51,88 M€) selon la clé déterminée ci-après (Cf. *Commentaires méthodologiques*), le montant des crédits complets (215,49 M€) se répartit sur chacune des six actions de politique publique du programme 164 de la manière suivante :

- 53,51 M€ pour l'action n° 21 ;
- 21,05 M€ pour l'action n° 22 ;
- 79,47 M€ pour l'action n° 23 ;
- 46,00 M€ pour l'action n° 24 ;
- 9,36 M€ pour l'action n° 25 ;
- 6,10 M€ pour l'action n° 26.

Au niveau du programme, la variation entre les crédits directs et les crédits complets est de +0,3 % : elle correspond en net au déversement provenant du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ».

**Les crédits complets du programme 126 sont égaux aux crédits directs.**

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives</b>	<b>387 295</b>	<b>0</b>	<b>+1 080</b>	<b>388 375</b>	<b>+0,3 %</b>
P165_01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	26 472	+9 686		36 158	+36,6 %
P165_02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	50 205	+16 686		66 891	+33,2 %
P165_03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	156 787	+56 066	+1 080	213 933	+36,4 %
P165_04 – Fonction consultative	11 251	+4 005		15 256	+35,6 %
P165_05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	16 206	+4 304		20 510	+26,6 %
P165_06 – Soutien	102 658	-102 658		0	-100 %
P165_07 – Cour nationale du droit d'asile	23 716	+11 912		35 627	+50,2 %
<b>P126 – Conseil économique, social et environnemental</b>	<b>39 837</b>			<b>39 837</b>	<b>0 %</b>
P126_01 – Représentation des activités économiques et sociales	26 181			26 181	0 %
P126_02 – Fonctionnement de l'institution	12 382			12 382	0 %
P126_03 – Communication et international	1 274			1 274	0 %
<b>P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières</b>	<b>214 784</b>	<b>0</b>	<b>+703</b>	<b>215 486</b>	<b>+0,3 %</b>
P164_21 – Examen des comptes publics	41 486	+11 856	+163	53 505	+29 %
P164_22 – Contrôle des finances publiques	15 853	+5 125	+70	21 049	+32,8 %
P164_23 – Contrôle des gestions publiques	59 870	+19 338	+266	79 473	+32,7 %
P164_24 – Evaluation des politiques publiques	34 642	+11 206	+154	46 002	+32,8 %
P164_25 – Information des citoyens	7 105	+2 221	+30	9 356	+31,7 %
P164_26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 647	+1 435	+20	6 101	+31,3 %
P164_27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	51 181	-51 181		0	-100 %
<b>P340 – Haut Conseil des finances publiques</b>	<b>623</b>			<b>623</b>	<b>0 %</b>
P340_01 – Haut Conseil des finances publiques	623			623	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>642 539</b>	<b>0</b>	<b>+1 783</b>	<b>644 321</b>	<b>+0,3 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-1 783</b>
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	<b>-1 783</b>

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

---

### **Programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives »**

La ventilation de l'action « soutien » conduit à un déversement total vers les actions de politique publique du programme. Cette ventilation est opérée selon la nature des crédits, par application de clefs de répartition différentes.

Les crédits de titre 2 de l'action « soutien » sont reventilés sur toutes les actions de politique publique à partir d'un ratio d'ETPT calculé au prorata de l'activité de chaque action :

- 15 % sont réaffectés à l'action juridictionnelle du Conseil d'État ;
- 16 % à l'action juridictionnelle des cours administratives d'appel ;
- 55 % à l'action juridictionnelle des tribunaux administratifs ;
- 7 % à l'action consultative ;
- 5 % à l'action études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités ;
- 2 % à l'action Cour nationale du droit d'asile.

Les crédits de frais de justice sont répartis entre les actions 1, 2, 3 et 7 en fonction du montant des crédits affectés à chaque juridiction et de l'activité contentieuse prévisionnelle.

Enfin, les autres crédits hors titre 2, y compris informatiques et immobiliers, sont reventilés entre toutes les actions de politique publique en fonction des ETPT affectés à chaque action.

### **Programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »**

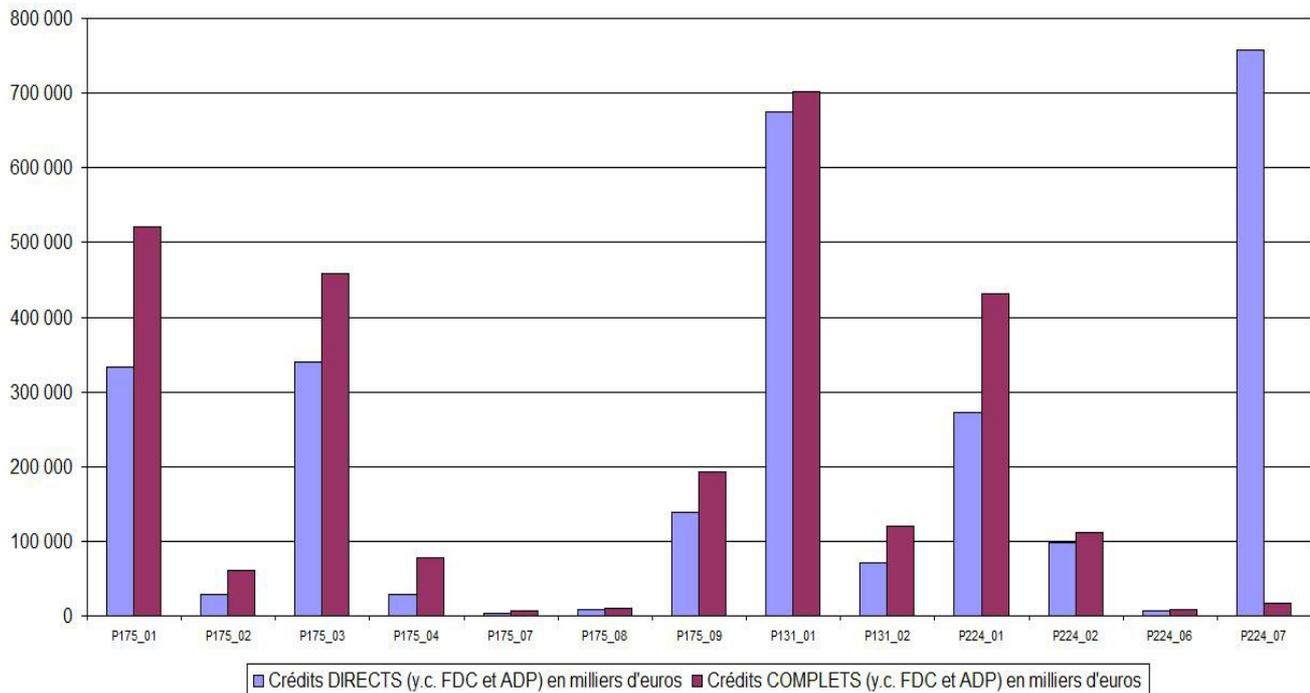
Les crédits indirects, soit 51,18 M€ pour l'action n° 27 du programme 164 (crédits de masse salariale et crédits de soutien en fonctionnement et investissement) et 0,70 M€ pour la quote-part du programme 309, sont déversés sur les six actions de politique publique du programme 164 au prorata de leurs effectifs respectifs, exprimés en ETPT, soit :

- 23,2 % sur l'action n° 21 (347 ETPT) ;
- 10,0 % sur l'action n° 22 (150 ETPT) ;
- 37,8 % sur l'action n° 23 (566 ETPT) ;
- 21,9 % sur l'action n° 24 (328 ETPT) ;
- 4,3 % sur l'action n° 25 (65 ETPT) ;
- 2,8 % sur l'action n° 26 (42 ETPT) ;

Ces six actions comptent un total de 1 498 ETPT.

## CULTURE

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, et après opérations de déversements sur tous les programmes rattachés au ministère de la Culture et de la Communication, les crédits complets de la mission « Culture » représentent 2 715,9 M€, soit une baisse de 1,7 % par rapport aux crédits directs.

La diminution des crédits complets de la mission s'explique par le déversement des crédits de support regroupés exclusivement sur l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sur l'ensemble des actions des programmes rattachés au ministère de la Culture et de la Communication, soit 740,8 M€. Après déversement des crédits de l'action 07, les crédits complets du programme 224 représentent 567,7 M€, soit une baisse de 50 % des crédits directs du programme. A noter cependant que les programmes de la mission « Culture » bénéficient de déversements extérieurs du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (+ 4,3 M€) et du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (+ 9 M€).

Sur le périmètre de la mission, le programme 175 « Patrimoines » constitue le principal bénéficiaire après opérations de déversement (+ 445,3 M€). Le programme 224 déverse également 172,1 M€ de l'action 07 sur ses propres actions (01, 02 et 06) dans le cadre du soutien aux établissements rattachés à ce programme. Ces résultats sont stables comparés à ceux du PLF 2015.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>880 894</b>		<b>+445 359</b>	<b>1 326 253</b>	<b>+50,6 %</b>
P175_01 – Patrimoine monumental	332 900		+188 590	521 490	+56,7 %
P175_02 – Architecture	29 344		+31 120	60 464	+106,1 %
P175_03 – Patrimoine des musées de France	339 787		+118 237	458 025	+34,8 %
P175_04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales	29 215		+48 573	77 788	+166,3 %
P175_07 – Patrimoine linguistique	2 911		+3 557	6 469	+122,2 %
P175_08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	8 853		+831	9 684	+9,4 %
P175_09 – Patrimoine archéologique	137 884		+54 450	192 334	+39,5 %
<b>P131 – Création</b>	<b>746 166</b>		<b>+75 862</b>	<b>822 027</b>	<b>+10,2 %</b>
P131_01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	674 972		+26 693	701 665	+4 %
P131_02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	71 193		+49 169	120 362	+69,1 %
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>1 134 851</b>	<b>0</b>	<b>-567 166</b>	<b>567 686</b>	<b>-50 %</b>
P224_01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	272 981	+157 036	+1 033	431 049	+57,9 %
P224_02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	98 077	+12 502	+472	111 050	+13,2 %
P224_06 – Action culturelle internationale	5 927	+2 601	+16	8 544	+44,2 %
P224_07 – Fonctions de soutien du ministère	757 867	-172 139	-568 685	17 042	-97,8 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 761 911</b>	<b>0</b>	<b>-45 945</b>	<b>2 715 966</b>	<b>-1,7 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+45 945</b>
Mission « Médias, livre et industries culturelles »	+44 467
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	+14 769
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »	-9 019
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-4 272

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement reste inchangé au PAP 2016.

**Modalités de déversement des crédits de soutien**

Les crédits de soutien de l'action 07 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sont ventilés sur l'ensemble des actions des programmes rattachés à la mission « Culture » et à la mission « Médias »,

ainsi que du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Pour les fonctions de soutien, les modalités de déversement choisies ne diffèrent pas d'un programme à l'autre. Seuls les crédits relatifs à l'état-major du ministère (cabinet de la ministre et inspection générale des affaires culturelles) restent sur l'action 07, selon les recommandations de la direction du budget et du comité interministériel d'audit des programmes.

### **1 - Les crédits de rémunérations**

Les rémunérations des agents comptabilisées en dépenses directes sur l'action « Fonctions de soutien du ministère » ont été re-ventilées sur l'ensemble des autres actions des programmes du ministère au prorata des effectifs totaux et complets par action. Il s'agit d'une part des effectifs tels que constatés à date en imputation directe en ETP, et d'autre part des effectifs re-ventilés pour les personnels des fonctions support.

### **2 - Les crédits de fonctionnement et d'investissement**

- Les crédits de communication font l'objet d'une imputation directe pour toutes les opérations qu'il est possible d'attribuer intégralement à une action (par exemple, les crédits dédiés à la Nuit des musées déversés sur l'action « Patrimoine des musées de France », les crédits dédiés aux journées du Patrimoine ont été déversés sur l'action « Patrimoine monumental et archéologique »). Le reliquat concerne des crédits transversaux (impression, espaces publicitaires, veille de la presse, etc.) répartis au prorata des effectifs.

- Les crédits de formations (générales), d'action sociale, d'études (transversales), d'informatique, de fonctionnement et d'entretien de l'administration centrale et des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont répartis respectivement au prorata des effectifs globaux du ministère (hors effectifs des bibliothèques municipales classées et des archives départementales) et au prorata des effectifs des DRAC. Cette dernière clef est utilisée également pour les crédits d'investissements de titre 5 en administration déconcentrée.

- Les loyers budgétaires et les frais immobiliers d'administration centrale sont répartis au prorata des surfaces d'administration centrale occupées par chaque service.

- Les crédits de fonctionnement de l'OPPIC sont ventilés au prorata de la dernière programmation réalisée des opérations par programme.

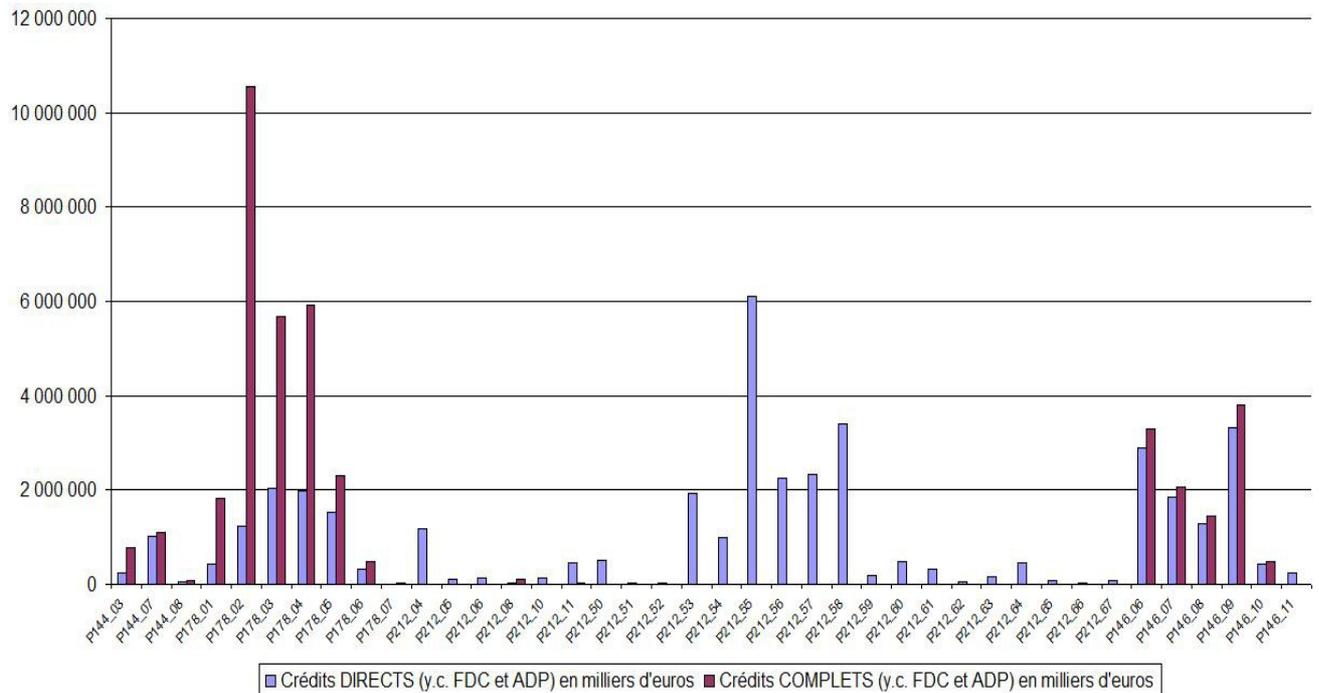
### **Modalités de déversement des crédits en provenance des programmes 333 et 309**

- Les crédits déversés du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » proviennent exclusivement du titre 3 de fonctionnement courant (dépenses de l'occupant), représentant les charges dites « de l'occupant ». Les crédits du programme 333 sont donc reversés sur les programmes sur lesquels émargent les DRAC, c'est-à-dire l'ensemble des programmes de la mission « Culture », et ce, au prorata des effectifs d'administration déconcentrée du ministère.

- Les crédits du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » portent sur des dépenses d'entretien dit « lourd », relevant de l'État propriétaire, sur des opérations de maintenance préventive, de contrôles réglementaires ainsi que des travaux de rénovation thermique. Les dépenses concernent les bâtiments des établissements patrimoniaux parisiens, des administrations centrales et de certaines DRAC. Le déversement est effectué sur les actions concernées du périmètre ministériel au prorata des effectifs complets des actions concernées du ministère de la Culture et de la Communication.

## DÉFENSE

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre du PAP 2016, les crédits prévisionnels de la mission « Défense », présentent, après répartition des politiques de soutien, un montant total de 40 Md€, dont 95 % sont consacrés à la préparation, à l'emploi et à l'équipement des forces :

- le programme 178 « Préparation et emploi des forces » représente 67 % des dépenses prévisionnelles en crédits complets (26,8 Md€) ;
- le programme 146 « Équipements des forces » (11,1 Md€) représente 28 % des dépenses prévisionnelles en crédits complets.

Le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » est le principal contributeur du soutien des autres programmes ministériels (21,3 Md€ déversés, dont 19,4 Md€ pour le titre 2 qu'il centralise depuis le PLF 2015). 91 % de ces déversements s'effectuent au bénéfice du programme 178 « Préparation et emploi des forces », et plus spécifiquement des actions 02, 03 et 04 soit les trois forces, terrestres, navales et aériennes. 5 % sont réalisés au bénéfice du programme 146 « Équipements des forces » et 3 % pour le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Enfin, la mission « Défense » soutient également des programmes appartenant à d'autres missions. Elle déverse ainsi 114,2 M€ au bénéfice du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission « Anciens combattants,

mémoire et liens avec la nation » et 156,5 M€ sur le programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission ministérielle « Sécurités ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>1 284 854</b>		<b>+676 544</b>	<b>1 961 398</b>	<b>+52,7 %</b>
P144_03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	234 398		+543 485	777 883	+231,9 %
P144_07 – Prospective de défense	1 009 695		+91 768	1 101 464	+9,1 %
P144_08 – Relations internationales et diplomatie de défense	40 760		+41 291	82 051	+101,3 %
<b>P178 – Préparation et emploi des forces</b>	<b>7 504 508</b>	<b>0</b>	<b>+19 308 125</b>	<b>26 812 633</b>	<b>+257,3 %</b>
P178_01 – Planification des moyens et conduite des opérations	440 730	+213 683	+1 173 330	1 827 743	+314,7 %
P178_02 – Préparation des forces terrestres	1 232 268	+1 645 731	+7 662 615	10 540 613	+755,4 %
P178_03 – Préparation des forces navales	2 023 057	+588 944	+3 073 572	5 685 572	+181 %
P178_04 – Préparation des forces aériennes	1 975 993	+751 346	+3 198 476	5 925 815	+199,9 %
P178_05 – Logistique et soutien interarmées	1 522 460	-3 199 703	+3 993 403	2 316 160	+52,1 %
P178_06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	310 000		+180 729	490 729	+58,3 %
P178_07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures			+26 000	26 000	non dotée en crédits directs
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>21 472 100</b>	<b>0</b>	<b>-21 318 993</b>	<b>153 107</b>	<b>-99,3 %</b>
P212_04 – Politique immobilière	1 184 718	+95 820	-1 280 538	0	-100 %
P212_05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	110 821	-41 004	-69 817	0	-100 %
P212_06 – Politiques des ressources humaines	133 606	+448 814	-582 420	0	-100 %
P212_08 – Politique culturelle et éducative	33 341	+81 626	+940	115 907	+247,6 %
P212_10 – Restructurations	139 347	+137 365	-271 622	5 090	-96,3 %
P212_11 – Pilotage, soutien et communication	446 692	+853 618	-1 268 201	32 109	-92,8 %
P212_50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	497 584		-497 584	0	-100 %
P212_51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	23 690		-23 690	0	-100 %
P212_52 – Relations internationales	38 981		-38 981	0	-100 %
P212_53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces"	1 925 309	-35 121	-1 890 189	0	-100 %
P212_54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	990 287		-990 287	0	-100 %
P212_55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	6 106 962		-6 106 962	0	-100 %
P212_56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 262 183		-2 262 183	0	-100 %
P212_57 – Préparation des forces aériennes - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 334 370		-2 334 370	0	-100 %
P212_58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	3 402 145		-3 402 145	0	-100 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P212_59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	196 000		-196 000	0	-100 %
P212_60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	473 105	-473 105		0	-100 %
P212_61 – Politiques des ressources humaines - Personnel travaillant pour l'action "Politiques des ressources"	322 532	-322 532		0	-100 %
P212_62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	46 972	-46 972		0	-100 %
P212_63 – Restructurations - Personnel travaillant pour l'action "Restructurations"	154 105	-154 105		0	-100 %
P212_64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien " ( <i>libellé modifié</i> )	448 848	-448 848		0	-100 %
P212_65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Liens entre la Nation et son armée"	85 668		-85 668	0	-100 %
P212_66 – Rayonnement et contribution extérieure ( <i>nouveau</i> )	23 796	-4 521	-19 274	0	-100 %
P212_67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH ( <i>nouveau</i> )	91 036	-91 036		0	-100 %
<b>P146 – Équipement des forces</b>	<b>10 016 445</b>	<b>0</b>	<b>+1 082 845</b>	<b>11 099 290</b>	<b>+10,8 %</b>
P146_06 – Dissuasion	2 889 654	+293 712	+103 544	3 286 910	+13,7 %
P146_07 – Commandement et maîtrise de l'information	1 852 883	+187 613	+32 224	2 072 720	+11,9 %
P146_08 – Projection - mobilité - soutien	1 274 921	+129 457	+50 339	1 454 717	+14,1 %
P146_09 – Engagement et combat	3 317 189	+337 223	+137 852	3 792 264	+14,3 %
P146_10 – Protection et sauvegarde	431 916	+43 862	+16 901	492 679	+14,1 %
P146_11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	249 882	-991 867	+741 985	0	-100 %
P146_12 – Parts étrangères et programmes civils					non dotée en crédits directs
<b>Total de la Mission</b>	<b>40 277 906</b>	<b>0</b>	<b>-251 479</b>	<b>40 026 427</b>	<b>-0,6 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+251 479</b>
<b>Mission « Sécurités »</b>	+156 487
<b>Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »</b>	+114 429
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-19 437

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le référentiel des actions de politiques publiques du ministère de la défense reste globalement stable au PLF 2016 : le pilotage de toutes les dépenses de titre 2 relève depuis le PLF 2015 du seul programme 212 « Soutien de la politique de la défense » et le pilotage des dépenses hors titre 2 relève de la responsabilité de chacun des programmes du ministère.

La principale évolution apportée au référentiel est liée à la ventilation des effectifs dont est porteuse l'action 64 « Pilotage, soutien communication » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » :

- le personnel relevant du secrétariat général pour l'administration (SGA) demeure sur cette action ;

- la nouvelle action 66 « Rayonnement et contribution extérieure » intègre désormais les effectifs sortants (personnel détaché ou mis à disposition auprès d'autres ministères ou établissements extérieurs) et les élèves des classes préparatoires des lycées de la défense ;

- la nouvelle action 67 « Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés » intègre les effectifs relevant des cabinets et organismes rattachés.

Le modèle de déversement des crédits en comptabilité d'analyse des coûts intègre ces évolutions. Il comprend également une évolution majeure relative à la clé de déversement des crédits de la sous-action 01 « Fonction pétrolière » de l'action 58 « Logistique et soutien interarmées » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense », qui est désormais répartie au prorata des volumes de carburant délivrés en 2014 aux actions de politiques publiques soutenues.

Les principales clés utilisées pour le déversement des crédits sont définies :

- au prorata des effectifs des actions bénéficiaires pour la majorité des actions porteuses de titre 2 ou au prorata de la catégorie d'effectifs « ouvriers d'État » pour la part de la subvention au FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État) portée par l'action 53 « Préparation et conduite des opérations d'armement » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » ;

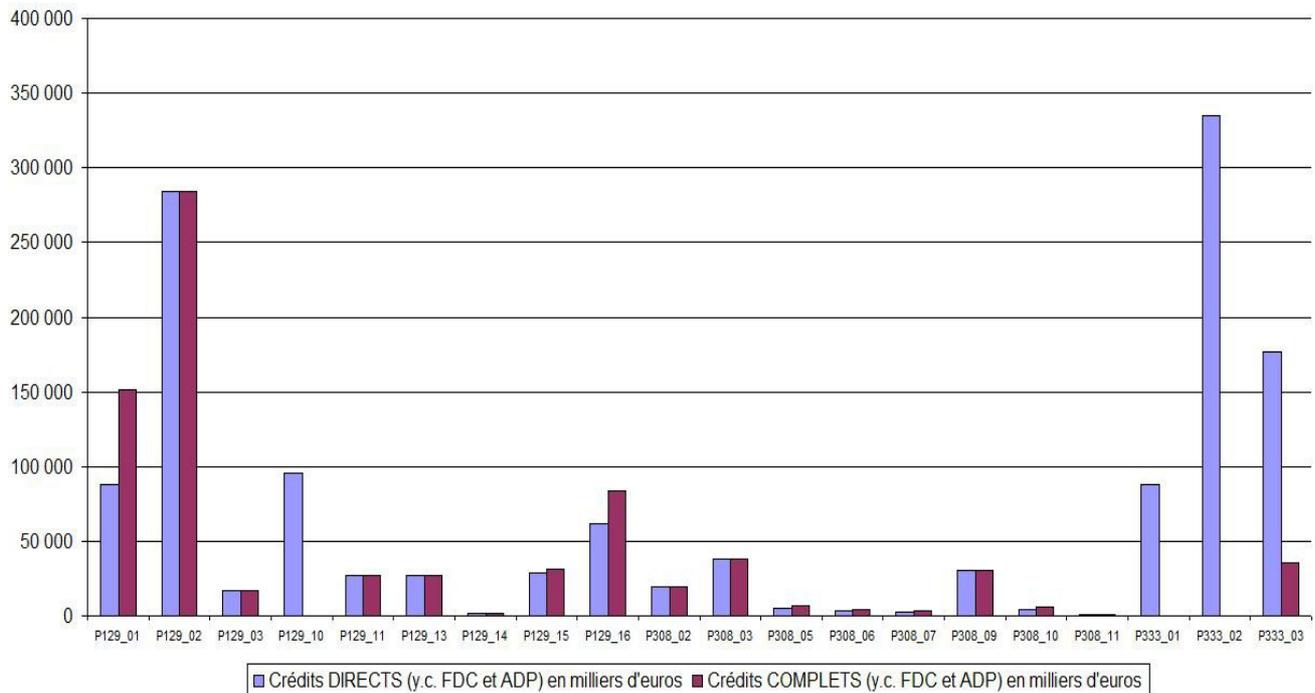
- au prorata des crédits directs :

- alloués pour l'exercice aux actions bénéficiaires (par exemple pour l'action 11 « Préparation et conduite des opérations d'armement » du programme 146 « Équipement des forces ») ;
- calculés sur une moyenne pluriannuelle des crédits au profit des actions bénéficiaires, pour la sous-action 82 « Soutien des forces par les bases de défense » de l'action 05 « Logistique et soutien interarmées » du programme 178 « Préparation et emploi des forces » ;

- d'après un calcul réalisé par les responsables de programmes en fonction de l'utilisation des moyens alloués au profit de la conduite des politiques publiques, au prorata des ressources prévisionnelles du plan d'engagement des autorisations d'engagements 2014 (PEAE) pour l'action 04 « Politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ».

## DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (action 10) est le contributeur exclusif du soutien de l'ensemble des programmes des services du Premier ministre.

La principale bénéficiaire de près de 65 % des crédits de soutien de l'action 10 est l'action 01 « Coordination du travail gouvernemental » du programme 129 qui regroupe les crédits des différents cabinets, du secrétariat général du gouvernement, du service d'information du gouvernement et des commissions rattachées. La variation importante (+73,1%) entre les crédits directs et les crédits complets de l'action 01 s'explique notamment par l'ajout des coûts de soutien du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), une légère augmentation des effectifs (+ 10) des commissions rattachées aux services centraux et des coûts d'entretien immobilier financés par le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ».

A la suite de la création d'une nouvelle action dédiée au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (action 16), les crédits directs du SGMAP (61,8 M€) ne sont plus portés par l'action 01 du programme à partir du PLF 2016, c'est pourquoi les crédits de soutien du SGMAP ont été ventilés sur l'action 16 « Modernisation de l'action publique » représentant 23 % des crédits de l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

L'action 15 du programme 129 « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » présente un écart de +7,6 % entre les crédits directs et les crédits complets qui se justifie par une gestion du titre 2 supportée entièrement par le budget opérationnel de programme « soutien » et une assistance de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) dans la gestion des frais de déplacement, de réception, des ressources humaines, des dépenses de logistique, d'informatique et des procédures de passation de marchés publics.

Les actions 03 « Coordination de la politique européenne » et 11 « Stratégie et prospective » bénéficient de crédits indirects au titre du soutien en matière d'entretien immobilier par France Domaine (programme 309).

Le programme 308 « Protection des droits et des libertés » bénéficie de 5,2 % des crédits de soutien du programme 129, exécutés par la DSAF dans le cadre de conventions de gestion passées avec 7 autorités indépendantes (CGLPL, CADA, CCNE, CNCDH, CNCTR, CCSDN et HATVP). Cette part a augmenté par rapport au PAP 2015 avec la prise en compte des ETPT de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) sur l'action 10 et de l'augmentation des effectifs de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), devenue, par l'élargissement de son champs d'action, commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

Le programme 333 déverse l'intégralité des crédits de l'action 01 « Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles », de l'action 02 « Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » et de manière partielle les crédits de l'action 03 « Emplois déconcentrés des services du premier ministre » vers les programmes portant des politiques publiques des ministères concernés.

Les crédits non déversés correspondent à la rémunération des SGAR, de leurs collaborateurs (y compris les chargés de mission régionaux achat) du fait de leur fonction interministérielle affirmée. L'architecture de l'action 03 « Emplois déconcentrés des services du Premier ministre » n'identifiant pas de manière spécifique la rémunération des chargés de mission régionaux achat, leur rémunération ne fait pas l'objet de déversement.

Le montant des déversements extérieurs est supérieur par rapport au montant indiqué dans le PAP 2015. L'augmentation s'explique par le transfert de 69 685 194 euros au titre de la masse salariale des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC).

L'action 03 du programme 333 bénéficie de 4,4 % des crédits de soutien (programme 129 action 10), au titre de l'activité de la DSAF à son profit.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P129 – Coordination du travail gouvernemental</b>	<b>630 531</b>	<b>0</b>	<b>-6 899</b>	<b>623 631</b>	<b>-1,1 %</b>
P129_01 – Coordination du travail gouvernemental	87 642	+62 142	+1 895	151 680	+73,1 %
P129_02 – Coordination de la sécurité et de la défense	283 940			283 940	0 %
P129_03 – Coordination de la politique européenne	16 882		+362	17 244	+2,1 %
P129_10 – Soutien	95 843	-86 259	-9 584	0	-100 %
P129_11 – Stratégie et prospective	26 682		+427	27 109	+1,6 %
P129_13 – Ordre de la Légion d'honneur	27 255			27 255	0 %
P129_14 – Ordre de la Libération	1 362			1 362	0 %
P129_15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	29 103	+2 202		31 305	+7,6 %
P129_16 – Modernisation de l'action publique (nouveau)	61 822	+21 915		83 737	+35,4 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P308 – Protection des droits et libertés</b>	<b>102 815</b>		<b>+4 984</b>	<b>107 799</b>	<b>+4,8 %</b>
P308_02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	19 423			19 423	0 %
P308_03 – Conseil supérieur de l'audiovisuel	37 791			37 791	0 %
P308_05 – Contrôleur général des lieux de privation de liberté	5 265		+1 523	6 788	+28,9 %
P308_06 – Autres autorités indépendantes	3 095		+1 154	4 248	+37,3 %
P308_07 – Sécurité et protection des libertés	2 436		+738	3 174	+30,3 %
P308_09 – Défenseur des droits	30 286			30 286	0 %
P308_10 – Haute autorité pour la transparence de la vie publique	4 016		+1 569	5 585	+39,1 %
P308_11 – Régulation de la distribution de la presse <i>(nouveau)</i>	503			503	0 %
<b>P333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées</b>	<b>599 262</b>		<b>-563 691</b>	<b>35 571</b>	<b>-94,1 %</b>
P333_01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	88 128		-88 128	0	-100 %
P333_02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées	334 767		-334 767	0	-100 %
P333_03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	176 367		-140 796	35 571	-79,8 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>1 332 607</b>	<b>0</b>	<b>-565 606</b>	<b>767 001</b>	<b>-42,4 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	
	<b>+565 606</b>
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	+149 729
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	+98 405
<b>Mission « Égalité des territoires et logement »</b>	+94 575
<b>Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »</b>	+94 514
<b>Mission « Travail et emploi »</b>	+33 445
<b>Mission « Sport, jeunesse et vie associative »</b>	+29 461
<b>Mission « Économie »</b>	+23 143
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	+12 270
<b>Mission « Sécurités »</b>	+12 075
<b>Mission « Enseignement scolaire »</b>	+11 172
<b>Mission « Culture »</b>	+9 019
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-2 978
<b>Mission « Médias, livre et industries culturelles »</b>	+393
<b>Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »</b>	+383

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement du PLF 2016 n'a pas été modifié par rapport au PLF 2015, à l'exception de l'introduction d'un déversement vers la nouvelle action 16 « Modernisation de l'action publique » du programme 129.

L'intégralité des crédits de soutien de la mission, regroupés sur l'action 10 du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » sont ventilés vers les programmes 129, 158, 308 et 333.

Une ventilation primaire de l'action 10 est réalisée hors chorus via une clé de répartition exprimée en ETPT. Cette répartition a pour objet de calculer une assiette pour chaque programme récepteur. Le choix de réaliser une ventilation primaire répond à la spécificité de l'organisation des services du Premier ministre et permet ainsi de ne pas sur-pondérer ou sous-pondérer les structures en fonction de leur taille.

Une ventilation secondaire est réalisée dans chorus à partir des assiettes exprimées dans la ventilation primaire. Cette ventilation secondaire, est réalisée via une clé en ETPT, sur les programmes de politiques publiques ne portant pas en leur sein des crédits de soutien, sur les actions suivantes :

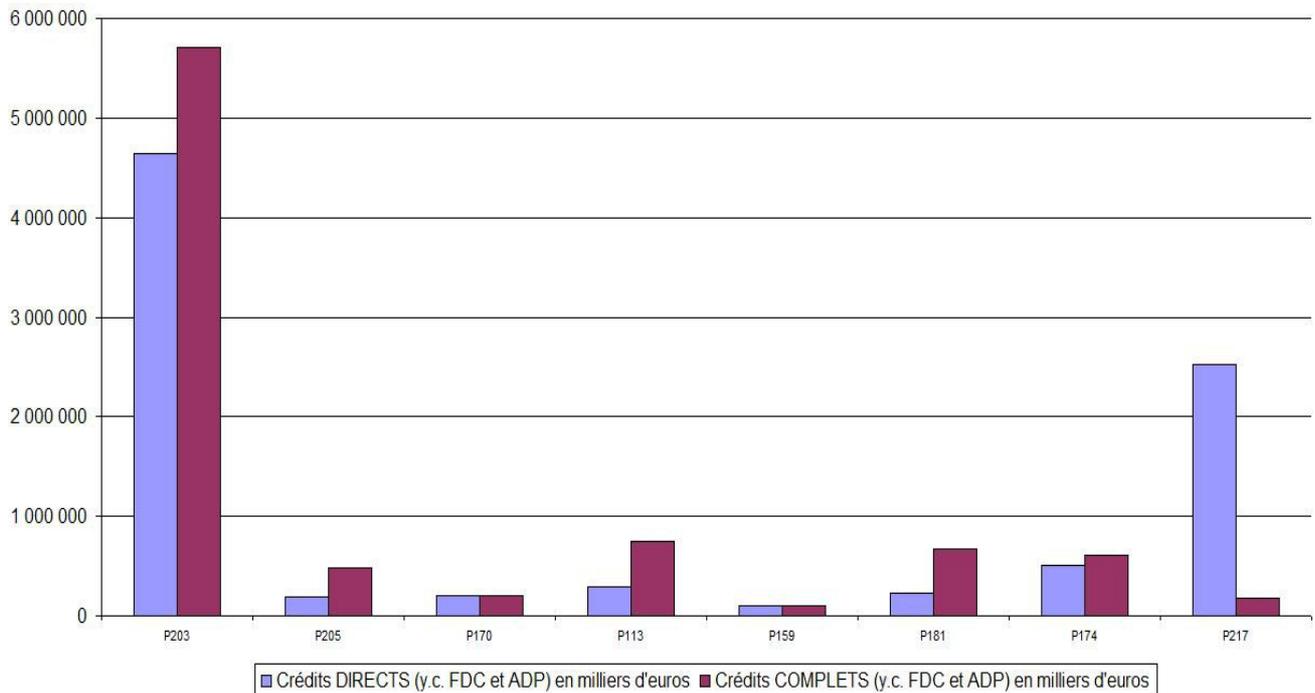
- action 01 du programme 129 : cabinet du Premier ministre, commissions rattachées, secrétariat général du Gouvernement ;
- action 15 du programme 129 : mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDCA);
- action 16 du programme 129 : secrétariat général pour la modernisation de l'action publique ;
- action 05 du programme 308 : contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL);
- action 06 du programme 308 : commission d'accès aux documents administratifs (CADA), comité consultatif national d'éthique (CCNE), commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ;
- action 07 du programme 308 : commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR- ex CNCIS), commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) ;
- action 10 du programme 308 : haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) ;
- action 03 du Programme 333 : emplois déconcentrés des services du Premier ministre ;
- action 01 du programme 158 : indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'occupation.

En ce qui concerne la méthodologie retenue pour valoriser les déversements du programme 333, l'intégralité des crédits hors titre 2 a vocation à se déverser vers les ministères portant les politiques publiques soutenues par les administrations locales concernées. En effet, la dotation budgétaire du programme a été constituée à partir de la ressource des ministères relevant de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE), et qui, avant 2010, assuraient le fonctionnement courant et immobilier des services déconcentrés départementaux et régionaux.

S'agissant des crédits de personnel du programme 333, seule une partie des crédits de titre 2 du programme 333 sont déversés : les crédits relatifs à la rémunération des directeurs et directeurs adjoints des directions départementales interministérielles et la masse salariale des agents de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la DSAF. S'y ajoutent, à partir de 2016, les transferts de la masse salariale des SIDSIC depuis les différents ministères concernés. Une ventilation des crédits selon des clés constituées par les effectifs hors services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (plafond d'emplois) a été retenue en concertation avec l'ensemble des ministères. Quant à la masse salariale des SIDSIC, elle est déversée sur chaque programme bénéficiaire du montant exact des transferts.

## ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

## COMPARAISON PAR PROGRAMME DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts pour la mission « Écologie, développement et mobilité durables » a des impacts différenciés selon le ratio des déversements de crédits rapportés aux crédits directs de chaque programme et de chaque action.

Le programme 113 recevant des déversements extérieurs et externes d'un montant nettement plus élevé (453,7 M€) que ses crédits directs (296,8 M€) et leur répartition entre les actions étant fonction des effectifs, la comptabilité d'analyse des coûts modifie, sans pour autant la bouleverser, la répartition des moyens entre les actions du programme. La part de l'action 07 passe ainsi de 96 % dans les crédits directs à 84 % dans les crédits complets. Inversement, celle de l'action 02 passe de 2 % à 10 %.

Quant au programme 174, l'action 04 portant à la fois 93 % de la dotation du programme (subvention pour charges de service public et la subvention d'équilibre de l'ANGDM), d'une part, un effectif d'agents de l'État très réduit, d'autre part, la comptabilité d'analyse des coûts n'a quasiment aucun impact sur elle.

En revanche, les actions 01 et 05 sont dotées de relativement peu de crédits directs (politiques de régulation) et reçoivent des déversements d'un montant nettement plus élevé (respectivement l'octuple et plus du double de leurs crédits directs). Leur poids global dans le programme passe ainsi de 6 % dans les crédits directs à 22 % dans les crédits complets.

Les déversements reçus par le programme 181 représentent 192 % de ses crédits directs. Les modalités de répartition de ces déversements, basées sur les effectifs, expliquent notamment que la part de l'action 01 (risques technologiques) passe de 38 % dans les crédits directs à 53 % dans les crédits complets, et celle de l'action 10 (risques naturels) de 17 % à 29 %.

Les rémunérations et charges sociales du personnel affecté à la politique des transports (action 08 du programme 217) constituent 57 % des déversements extérieurs et externes reçus par le programme 203. Ces déversements, y compris les crédits de soutien, étant répartis en fonction des effectifs de chaque action, la comptabilité d'analyse des coûts affecte principalement les actions 01 et 12, concernant notamment les DIR. Ces deux actions concentrent 83 % du total des déversements.

Sous un autre angle, l'impact de la CAC sur les actions 12, 13 et 14, dotées d'un montant relativement peu élevé de crédits directs ou portant des effectifs significatifs, est le plus élevé : entre 103 % et 149 % de crédits de rémunérations et de soutien abondent les crédits directs.

Enfin, les déversements reçus par le programme 205 représentent 149 % de ses crédits directs. Les modalités de répartition de ces déversements, basées sur les effectifs, expliquent notamment que la part de l'action 01 « Sécurité et sûreté maritimes » passe de 15 % dans les crédits directs à 31 % dans les crédits complets et celle de l'action 02 « Gens de mer et enseignement maritime » de 14 % à 30 %.

A l'inverse, portant les politiques d'intervention du programme et dotées de moins d'effectifs, les actions 03 « Flotte de commerce » et 06 « Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture » passent respectivement de 33 % à 14 % et de 28 % à 18 %.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>4 641 670</b>	<b>0</b>	<b>+1 065 142</b>	<b>5 706 812</b>	<b>+22,9 %</b>
P203_01 – Développement des infrastructures routières	670 825	+1 105	+208 887	880 817	+31,3 %
P203_10 – Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires	2 816 075	+5 709	+16 282	2 838 067	+0,8 %
P203_11 – Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	373 479	+1 842	+18 009	393 330	+5,3 %
P203_12 – Entretien et exploitation du réseau routier national	652 128	+7 735	+663 164	1 323 027	+102,9 %
P203_13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres	80 564	+1 473	+113 688	195 725	+142,9 %
P203_14 – Soutien, régulation et contrôle dans les domaines des transports fluviaux, maritimes et aériens	30 181	+553	+45 112	75 845	+151,3 %
P203_15 – Stratégie et soutien	18 418	-18 418		0	-100 %
<b>P205 – Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture</b>	<b>195 650</b>	<b>0</b>	<b>+291 499</b>	<b>487 149</b>	<b>+149 %</b>
P205_01 – Sécurité et sûreté maritimes	29 050	+3 101	+120 990	153 141	+427,2 %
P205_02 – Gens de mer et enseignement maritime	27 892	+2 933	+114 595	145 420	+421,4 %
P205_03 – Flotte de commerce	64 452	+33	+1 296	65 781	+2,1 %
P205_04 – Action interministérielle de la mer	12 162	-5 342	+26 607	33 427	+174,8 %
P205_05 – Soutien au programme	7 260	-7 260		0	-100 %
P205_06 – Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture	54 835	+6 534	+28 012	89 381	+63 %
<b>P170 – Météorologie</b>	<b>199 759</b>			<b>199 759</b>	<b>0 %</b>
P170_01 – Observation et prévision météorologiques	177 785			177 785	0 %
P170_02 – Recherche dans le domaine météorologique	21 973			21 973	0 %
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>296 776</b>	<b>0</b>	<b>+453 654</b>	<b>750 429</b>	<b>+152,9 %</b>
P113_01 – Sites, paysages, publicité	6 767		+37 716	44 483	+557,3 %
P113_02 – logistique, formation et contentieux	5 542	-1 900	+72 808	76 449	+1 279,6 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P113_07 – Gestion des milieux et biodiversité	284 467	+1 900	+343 130	629 497	+121,3 %
<b>P159 – Information géographique et cartographique</b>	<b>95 833</b>			<b>95 833</b>	<b>0 %</b>
P159_01 – Production de l'information géographique	81 030			81 030	0 %
P159_02 – Recherche dans le domaine de l'information géographique	14 299			14 299	0 %
P159_03 – Pilotage de la politique d'information géographique	504			504	0 %
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>226 660</b>		<b>+441 862</b>	<b>668 522</b>	<b>+194,9 %</b>
P181_01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	87 571		+265 550	353 120	+303,2 %
P181_09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	60 372		+15 025	75 396	+24,9 %
P181_10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques	40 018		+156 712	196 729	+391,6 %
P181_11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites	38 700		+4 576	43 276	+11,8 %
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>512 934</b>	<b>0</b>	<b>+100 019</b>	<b>612 953</b>	<b>+19,5 %</b>
P174_01 – Politique de l'énergie	4 158	+383	+33 390	37 930	+812,2 %
P174_04 – Gestion économique et sociale de l'après-mines	479 011	+9	+778	479 798	+0,2 %
P174_05 – Lutte contre le changement climatique	28 620	+753	+65 851	95 224	+232,7 %
P174_06 – Soutien	1 145	-1 145		0	-100 %
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>2 529 032</b>	<b>0</b>	<b>-2 354 555</b>	<b>174 477</b>	<b>-93,1 %</b>
P217_01 – Stratégie, expertise et études en matière de développement durable	239 152	-1 012	-238 140	0	-100 %
P217_02 – Fonction juridique	2 646	-3	-2 643	0	-100 %
P217_03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	158 517	-92	-158 425	0	-100 %
P217_04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	22 961	-29	-22 932	0	-100 %
P217_05 – Politique des ressources humaines et formation	212 282	-80 457	-131 825	0	-100 %
P217_06 – Action européenne et internationale	9 258	-12	-9 246	0	-100 %
P217_07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	484 158	-1 141	-483 017	0	-100 %
P217_08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	605 328		-605 328	0	-100 %
P217_09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	1 690		-1 690	0	-100 %
P217_11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et affaires maritimes"	181 720		-181 720	0	-100 %
P217_13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	232 409		-232 409	0	-100 %
P217_15 – Personnels relevant du ministère du logement et de l'égalité des territoires	150		-150	0	-100 %
P217_16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	232 576		-232 576	0	-100 %
P217_18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères					non dotée en crédits directs
P217_22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	85 146	+79 675		164 821	+93,6 %
P217_23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	54 848		-54 848	0	-100 %
P217_24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	2 068	+3 072	+393	5 533	+167,5 %
P217_25 – Commission nationale du débat public	2 426			2 426	0 %
P217_26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 697			1 697	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>8 698 314</b>	<b>0</b>	<b>-2 379</b>	<b>8 695 935</b>	<b>-0 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+2 379</b>
<b>Mission</b> « Égalité des territoires et logement »	+129 030
<b>Mission</b> « Direction de l'action du Gouvernement »	-98 405
<b>Mission</b> « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »	-60 153
<b>Mission</b> « Sécurités »	+23 807
<b>Mission</b> « Politique des territoires »	+7 730
<b>Mission</b> « Recherche et enseignement supérieur »	+6 248
<b>Mission</b> « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-5 549
<b>Mission</b> « Économie »	-329

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La comptabilité d'analyse des coûts du MEDDE retient les effectifs comme principal critère de déversement des crédits de personnel et de soutien vers les programmes de politique publique. Cela exclut des déversements issus du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » les programmes pour lesquels aucun ETP de l'Etat n'est rémunéré sur crédits budgétaires, comme les programmes de la mission « Régimes sociaux et de retraite » et les programmes couvrant une subvention pour charge de service public : 159 « Information géographique et cartographique » et 170 « Météorologie ».

L'analyse des coûts s'appuie sur l'identification des ETP des programmes dans les actions dites « miroir » du programme 217, dont le montant est calculé en prévision sur la base du plafond autorisé d'emplois par service, valorisé par le coût moyen par agent selon les macro-grades.

Les déversements de crédits s'opèrent en deux temps : les déversements dits « extérieurs », i. e. vers ou en provenance de programmes relevant d'autres ministères, puis les déversements dits « internes et externes », i. e. concernant les programmes relevant des ministères de l'écologie et du logement.

### Phase 1 : déversements « extérieurs » sortants.

Les programmes 147 « Politique de la ville » et 207 « Education et sécurité routières » reçoivent des déversements du programme 217 selon des règles similaires, prenant en compte, d'une part, les effectifs de la DSCR rattachés au MEDDE (programme 207), d'autre part, les effectifs des DDT (programme 147) :

- action 01 : parts de la subvention au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), concernant la sécurité routière et la politique de la ville ;
- action 05 (part du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, FSPOEIE) : effectifs ouvriers affectés à la sécurité routière et à la politique de la ville ;
- actions 01 (hors subvention au CEREMA), 02, 03 (part des services déconcentrés), 04, 05 (hors FSPOEIE), 06 et 07 : effectifs totaux rattachés au MEDDE pour la sécurité routière, effectifs des DDT affectés à la politique de la ville.

### Phase 2 : déversement des crédits des actions 01 à 07 du programme 217 vers les programmes de politique publique du MEDDE et du MLETR.

#### Étape 1 : déversement de la subvention au FSPOEIE (action 05)

La part de l'action 05 relative à la subvention FSPOEIE est ventilée au prorata des ETPT ouvriers et en particulier des actions miroirs comportant ces derniers y compris l'action 22.

*Etape 2 : répartition des crédits des actions 01 (part CEREMA), 03 et 07.*

Action 01 (part CEREMA) : la subvention pour charges de service public est répartie entre les programmes de politique publique auxquels le nouvel établissement contribue, au prorata des effectifs qui lui ont été transférés, exception faite des effectifs provenant de l'action 07 (fonctions de soutien).

Action 03 : une distinction est faite entre les crédits destinés aux sites parisiens de l'administration centrale (action 03B) et les crédits destinés aux services déconcentrés (action 03A) ; cette séparation s'explique par le fait que les crédits affectés aux sites parisiens sont proportionnellement beaucoup plus importants qu'aux autres services.

Les crédits de l'action 03A sont répartis en fonction des ETPT des services déconcentrés, à l'exception des effectifs des directions interrégionales des routes (DIR) pour le programme 203 « Infrastructures et services de transport », des effectifs de l'ensemble « services déconcentrés maritimes » pour le programme 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » et de 25 % des effectifs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour le programme 181 « Prévention des risques ».

Les crédits de l'action 03B sont répartis en fonction des effectifs de l'administration centrale.

Action 07 : ces crédits, de titre 2 exclusivement, sont traités en deux temps.

1. Les ETPT sont ventilés entre les fonctions de soutien correspondant aux actions 01 à 06, selon les clés indiquées dans la justification au premier euro de l'action 07, en distinguant l'administration centrale des services déconcentrés. Les coefficients de ventilation sont obtenus, pour chaque fonction de soutien, avec la formule de pondération suivante : *pourcentage « administration centrale » de la fonction (indiqué dans la JPE) X part globale de l'administration centrale dans l'action 07 (30 % en 2016) + pourcentage « services déconcentrés » de la fonction X part globale des services déconcentrés (70 %).*

2. Les coefficients par fonction ainsi obtenus sont appliqués au montant total de l'action 07. Les montants par fonction sont regroupés et déversés ainsi :

- action 07A = montants des fonctions correspondant aux actions 01, 02, 04, 05 et 06, déversés au prorata des effectifs totaux de chaque action miroir de programme de politique publique ;
- action 07B = montant de la fonction correspondant à l'action 03A (part des services déconcentrés), déversé selon les modalités appliquées aux crédits de l'action 03A (cf. supra) ;
- action 07C = montant de la fonction correspondant à l'action 03B (administration centrale), déversé selon les modalités appliquées aux crédits de l'action 03A (cf. supra).

*Etape 3 : déversement des crédits des actions 01 (hors CEREMA), 02, 04, 05 (hors FSPOEIE) et 06.*

Ces crédits sont répartis au prorata des ETPT inscrits sur chacune des actions miroirs des programmes de politique publique et sur l'action 09 du programme 181 (ASN).

**Phase 3 : déversement des crédits des actions miroir (08, 09, 11, 13, 15, 16 et 23).**

Les crédits des actions miroir des programmes de politique publique sont directement déversés, sans retraitement, dans les programmes correspondants (sauf les programmes 159, 170, 197 et 198).

**Phase 4 : répartition des déversements entre actions dans les programmes de politique publique**

En sus des déversements provenant du programme 217 décrits supra, les programmes de politique publique du MEDDE reçoivent des déversements de crédits d'entretien des infrastructures immobilières, pilotés par France Domaine dans le cadre du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » et de crédits de fonctionnement des directions départementales interministérielles, gérés dans le cadre du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Sauf mention particulière ci-dessous, les déversements des programmes 217, 309 et 333 sont répartis dans les programmes (règle générale) au prorata :

- action 01 (part CEREMA) du programme 217 : des effectifs transférés au CEREMA ;
- action 05 (fonds SPOEIE) du programme 217 : des effectifs ouvriers ;
- actions 03 et 07 (services déconcentrés) du programme 217, programme 333 : des effectifs déconcentrés ;
- actions 03 et 07 (administration centrale) du P217 : des effectifs centraux ;
- actions 01 (hors CEREMA), 02, 04, 05 (hors fonds SPOEIE), 06 et 07 du programme 217 : des effectifs totaux ;
- action miroir du programme 217 et programme 309 : des effectifs totaux.

**Enfin, lorsque le cas se présente, le déversement de l'action de soutien de chaque programme est réparti selon des règles spécifiques à chacun :**

Programme 113 « Paysages, eau et biodiversité »

Au sein du programme, les crédits des contentieux relatifs à l'eau et à la biodiversité sont déversés de l'action 02 « Logistique, formation et contentieux », qui supporte l'ensemble des contentieux du programme, vers l'action 07 « Gestion des milieux et biodiversité ».

En outre, le programme 113 fait appel à des services du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Les déversements correspondants sont affectés à l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité » :

- programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » : police de l'eau et protection de la nature (dont Natura 2000) ;
- programme 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » : inspection de la faune sauvage captive.

Programme 174 « Energie, climat et après-mines »

Les crédits de l'action 06 « Soutien » couvrant les dépenses de fonctionnement courant de la DGEC et les déversements des programmes 217, 309 et 333 sont répartis entre les actions 01, 04 et 05 du programme, selon la règle générale décrite supra.

Programme 181 « Prévention des risques »

Le programme 181 fait appel à des services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, au titre des services déconcentrés (DD(CS)PP). Les crédits des programmes 206 et 215 sont déversés sur l'action 01 au titre de l'intervention sur les risques de pollution des sols par les produits phytosanitaires.

Programme 203 « Infrastructures et services de transport »

L'action 15 « Stratégie et soutien » comprend les crédits de fonctionnement et d'études du programme, déversés sur l'ensemble des actions du programme en fonction des effectifs associés à chaque action, principalement dans les directions interdépartementales des routes (DIR ; actions 1 et 12). Ces deux actions recueillent 83 % des dépenses de soutien internes et externes.

Le programme reçoit les déversements des programmes 217, 309 et 333, répartis entre les actions 01 et 10 à 14 selon la règle générale précitée, aux particularités suivantes près :

- action 01 (part du CEREMA) du programme 217 : des effectifs du réseau scientifique et technique ;
- actions 03 et 07 (services déconcentrés) du programme 217, programme 333 : des effectifs déconcentrés, hormis ceux des DIR ;
- programme 309 : des effectifs totaux, hormis ceux des DIR.

Programme 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture »

Les crédits de l'action 05 (soutien interne) sont répartis entre les actions 01 à 04 et 06 au prorata de leurs effectifs totaux (pour l'action 06, seulement les effectifs dédiés au contrôle des pêches issus de l'action 04).

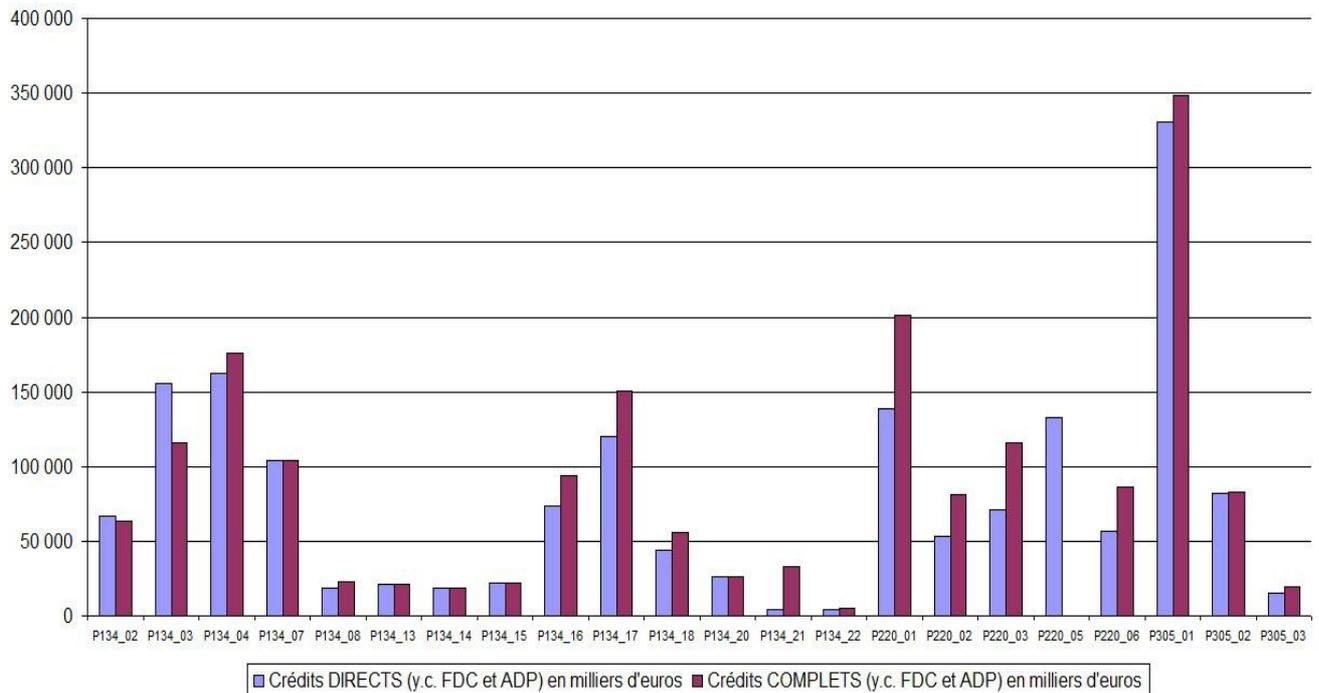
Par ailleurs, les crédits de fonctionnement et d'investissement des services des affaires maritimes (dont les moyens nautiques) contribuant au contrôle des pêches sont déversés de l'action 04 sur l'action 06.

Pour répartir les déversements des programmes 217, 309 et 333, les effectifs dédiés au contrôle des pêches sont retirés de l'action 04 « Action interministérielle de la mer » et affectés à l'action 06 « Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture ». Les déversements sont répartis entre les actions 01 à 04 et 06 selon la règle générale, aux particularités suivantes près :

- actions 03 et 07 (services déconcentrés) du programme 217, programme 333 : des effectifs déconcentrés, hormis ceux de l'ensemble « services déconcentrés maritimes » formé par les DIRM, les CROSS, les lycées maritimes et l'ENMM ;
- programme 309 : des effectifs totaux, hormis ceux des SD maritimes.

## ÉCONOMIE

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, les crédits complets de la mission « Économie » sont en augmentation de 7% par rapport aux crédits directs, soit +120M€.

Cette augmentation bénéficie aux trois programmes de la mission :

- le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » à hauteur de 66,45M€ (dont plus 93 % au profit des actions de politique publique 16,17 et 18 de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) le reste se répartissant sur les actions de politique publique de la Direction générale des entreprises (DGE)) ;
- le programme 220 « Statistiques et études économiques » à hauteur de 30,6M€ (dont 38 % pour l'action 01 « Infrastructure statistique ») ;
- le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » à hauteur de 23M€ (dont 77 % pour l'action 01 « Définition et mise en œuvre de la politique de la France »).

Cette augmentation s'explique par le fait que la mission bénéficie de deux importants déversements :

- le premier, en provenance de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », pour un montant total de 124,5M€ issu principalement du programme soutien 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (au titre des fonctions d'appui, de support, de communication et d'action sociale) et dans une moindre mesure du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » ;
- le second en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour un montant de 23,1M€ correspondant à une partie des crédits de fonctions support des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions départementales interministérielles.

Par ailleurs, le programme 220 déverse intégralement son action 05 « Pilotage et soutien » qui regroupe l'ensemble des activités de l'INSEE contribuant aux autres actions du programme (fonctions de direction, de gestion des ressources humaines et des moyens, de formation ainsi que la plupart des infrastructures informatiques) sur les autres actions de politique publiques du programme à hauteur de 132,9M€.

La mission « Économie » est également contributrice :

- d'une part, d'un déversement significatif vers la mission « Recherche et enseignement supérieur » pour un montant de 24,9M€ correspondant aux agents de la DGE qui mettent en œuvre les activités relevant du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière de économique et industrielle » ;
- d'autre part, et dans une moindre mesure, de déversements vers la mission « Engagements financiers de l'État » pour 3,4M€ (au bénéfice du programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » au titre de la masse salariale des agents de l'Agence France Trésor) ainsi que vers la mission « Aide publique au développement » pour 3,2M€ (au profit du programme 110 « Aide économique et financière au développement » au titre de la masse salariale des agents concourant à cette politique) ;
- enfin, il est à noter que le programme 134 dans sa composante Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), déverse un montant de 0,33 M€ vers le programme 205 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » dans le cadre du contrôle des pêches.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P134 – Développement des entreprises et du tourisme</b>	<b>842 353</b>	<b>0</b>	<b>+66 452</b>	<b>908 805</b>	<b>+7,9 %</b>
P134_02 – Commerce, artisanat et services	67 066	-9 435	+5 809	63 440	-5,4 %
P134_03 – Actions en faveur des entreprises industrielles	155 423	-29 978	-9 521	115 925	-25,4 %
P134_04 – Développement des télécommunications, des postes et de la société de l'information	162 140	+12 517	+1 159	175 816	+8,4 %
P134_07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	103 848		+392	104 240	+0,4 %
P134_08 – Expertise, conseil et inspection	18 967		+3 775	22 742	+19,9 %
P134_13 – Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	21 553			21 553	0 %
P134_14 – Régulation et contrôle des marchés de l'énergie (CRE)	18 881			18 881	0 %
P134_15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	22 021			22 021	0 %
P134_16 – Régulation concurrentielle des marchés	73 908		+19 774	93 682	+26,8 %
P134_17 – Protection économique du consommateur	120 107		+30 267	150 375	+25,2 %
P134_18 – Sécurité du consommateur	43 704		+11 876	55 580	+27,2 %
P134_20 – Financement des entreprises	26 427		+190	26 617	+0,7 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P134_21 – Développement du tourisme	3 937	+26 896	+2 350	33 182	+742,9 %
P134_22 – Economie sociale et solidaire ( <i>nouveau</i> )	4 369		+380	4 749	+8,7 %
<b>P343 – Plan 'France Très haut débit'</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0 %</b>
P343_01 – Réseaux d'initiative publique	0			0	non dotée en crédits directs
<b>P220 – Statistiques et études économiques</b>	<b>452 976</b>	<b>0</b>	<b>+30 609</b>	<b>483 585</b>	<b>+6,8 %</b>
P220_01 – Infrastructure statistique	138 798	+50 525	+11 632	200 955	+44,8 %
P220_02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	53 451	+22 331	+5 142	80 924	+51,4 %
P220_03 – Information démographique et sociale	70 951	+36 282	+8 356	115 589	+62,9 %
P220_05 – Pilotage et soutien ( <i>libellé modifié</i> )	132 934	-132 934		0	-100 %
P220_06 – Action régionale	56 841	+23 797	+5 479	86 117	+51,5 %
<b>P305 – Stratégie économique et fiscale</b>	<b>428 179</b>		<b>+22 960</b>	<b>451 139</b>	<b>+5,4 %</b>
P305_01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	330 839		+17 716	348 555	+5,4 %
P305_02 – Développement international de l'économie française	82 121		+930	83 052	+1,1 %
P305_03 – Elaboration de la législation fiscale	15 219		+4 314	19 532	+28,3 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>1 723 508</b>	<b>0</b>	<b>+120 021</b>	<b>1 843 529</b>	<b>+7 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-120 021</b>
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-124 524
<b>Mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	+24 860
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-23 143
<b>Mission « Travail et emploi »</b>	-4 089
<b>Mission « Engagements financiers de l'État »</b>	+3 384
<b>Mission « Aide publique au développement »</b>	+3 162
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	+329

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie de déversement est reconduite entre le PLF 2015 et le PLF 2016.

### MODALITÉS DE DÉVERSEMENT AU SEIN DES PROGRAMMES DE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA MISSION « ECONOMIE » ET DE LA MISSION « RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

#### Modalités de ventilation des crédits de soutien au sein du programme 220

Les crédits de soutien sont ventilés sur les quatre actions métier du programme au prorata des ETPT par action :

- 38,0 % pour l'action « Infrastructure statistique » ;
- 16,8 % pour l'action « Information sur les entreprises et synthèses économiques » ;
- 27,3 % pour l'action « Information démographique et sociale » ;

- 17,9 % pour l'action « Action régionale ».

**Modalité de ventilation interne au programme 134 pour les actions de politiques publiques de la Direction générale des entreprises et vers le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » de la Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

La direction générale des entreprises (DGE) met en œuvre différentes politiques publiques, tant au niveau national qu'au niveau régional au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ses agents mettent ainsi en synergie les activités relevant des programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

C'est pourquoi l'ensemble des effectifs afférents à ces deux programmes a été conventionnellement rattaché au programme 134. La plupart des agents de la DGE exercent des activités qui relèvent des deux programmes et de différentes actions au sein de chaque programme, ce qui explique la nécessité de ventiler prorata temporis les crédits selon les résultats d'une « enquête temps » permettant d'identifier le temps passé par les agents à la réalisation de chaque action.

Au PLF 2016, sur la base des résultats de l' « enquête temps » :

- les crédits de l'action 02 du programme 134 sont déversés sur l'action 21 du programme ;
- les crédits de l'action 03 sont déversés au sein du programme sur les actions 02, 04 et 21, et sur le programme 192 sur les actions 02 et 03.

**Modalités de ventilation des crédits de soutien en provenance du programme 305 vers 3 actions du programme 134 et les actions des deux autres programmes du budget général auxquels participe la DG Trésor**

Le déversement des dépenses de masse salariale de l'action 01 (« Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen ») vers les autres programmes de la DG Trésor (programmes 110,117) et vers le programme 134 actions 07 « Développement international et attractivité des territoires », 20 « Financement des entreprises » et 22 « Économie sociale et solidaire » est effectué à partir des effectifs issus d'une enquête interne fine qui permet d'élaborer une cartographie précise des ETPT de la DG Trésor travaillant au bénéfice d'autres programmes.

**MODALITÉS DE DÉVERSEMENT EN PROVENANCE D'AUTRES MISSIONS**

**En provenance de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » :**

En provenance du programme soutien 309 : les programmes de la Mission « Économie » reçoivent des crédits au titre de l'entretien de leurs bâtiments qui sont ventilés au sein de chaque action « métier » au prorata des mètres carrés pour les surfaces de l'administration centrale et des loyers budgétaires pour les services déconcentrés sauf les crédits d'entretien des bâtiments abritant la DGCCRF, qui sont ventilés sur les actions 16 à 18 du programme 134 au prorata des ETPT correspondants.

En provenance du programme soutien 218 : les crédits des actions 01 « État-major et politiques transversales » et 05 « Prestations d'appui et de support » sont ventilés dans les différents programmes 220, 305, et 134 des ministères économiques et financiers. Les modalités précises de ventilation de ces crédits de support du programme 218 sont explicitées dans le projet annuel de performance de la Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

En provenance du programme 156 : le fonctionnement de la direction de la législation fiscale, qui participe au programme 305 « Stratégie économique et fiscale », est pris en charge par la direction générale des finances publiques (gestion des ressources, logistique, etc.). Les crédits correspondants sont déversés sur l'action 03 « Élaboration de la législation fiscale » du programme 305, au prorata des ETPT (part des ETPT contribuant aux activités de la DLF sur le total des ETPT du programme 156).

**En provenance de la mission « Direction de l'action du gouvernement » :**

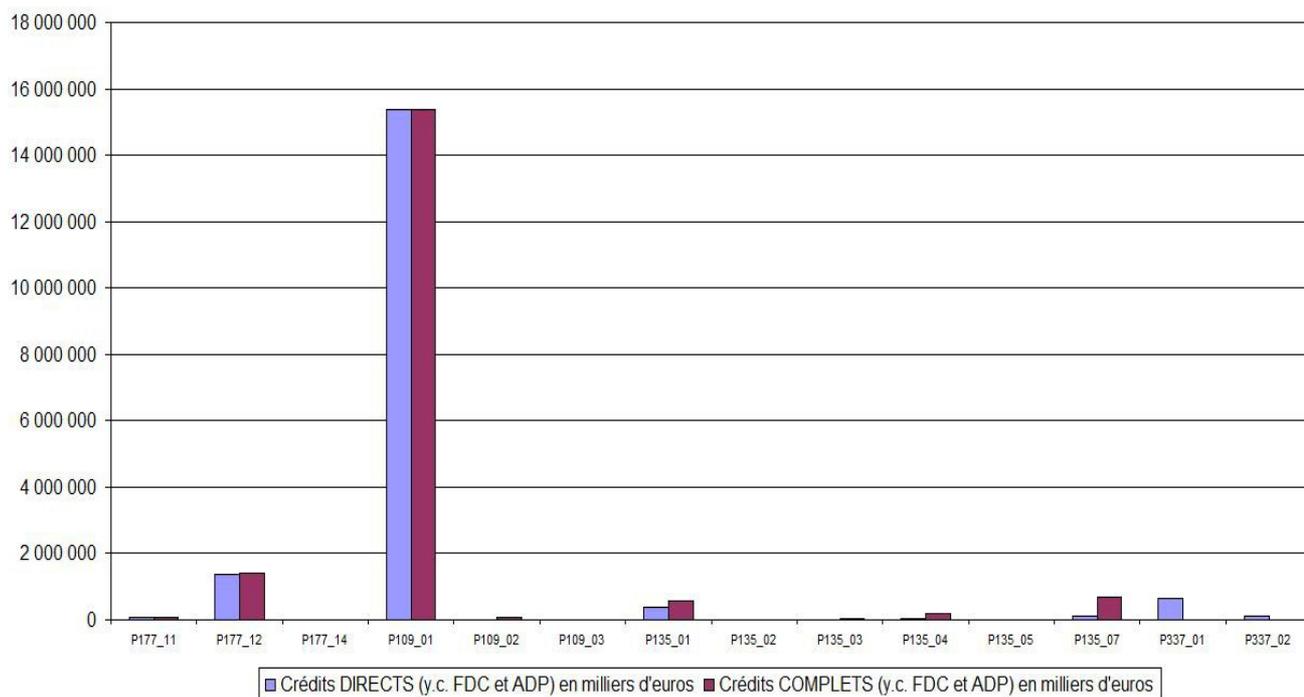
Les crédits de soutien en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » correspondent aux crédits des fonctions support des DIRECCTE : les 3 actions du programme contribuant aux politiques de la DGCCRF bénéficient de ce déversement (actions 16, 17 et 18), au prorata de leurs ETPT respectifs et l'action 2 du programme 305 au prorata des ETPT de la DG Trésor présents au sein des DIRECCTE.

#### MODALITÉ DE DÉVERSEMENT DU PROGRAMME 134 VERS LA MISSION « ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES »

Le montant de ce déversement découle du dénombrement des agents qui participent au contrôle des pêches via l'outil de suivi de l'activité des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Les estimations budgétaires résultent pour le personnel de l'application de coûts moyens budgétaires. Le même principe a été retenu pour les crédits hors crédits de personnel, où un taux moyen budgétaire a été retenu.

## ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LOGEMENT

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts pour la mission « Egalité des territoires et logement » a des impacts contrastés selon le ratio des déversements de crédits rapportés aux crédits directs de chaque programme et de chaque action.

Ainsi, l'impact de l'analyse des coûts est marginal pour les programmes 109 et 177, les crédits de rémunérations et de soutien déversés ne représentant que 0,4 % des crédits directs du programme 109 et 2,7 % de ceux du programme 177. Elle ne modifie d'ailleurs pas l'équilibre entre les actions de chacun de ces programmes.

Inversement, les déversements nets reçus par le programme 135 représentent l'équivalent de 161 % de ses crédits directs. Les modalités de répartition de ces déversements, basées sur les effectifs, expliquent notamment que l'équilibre entre les actions du programme est bouleversé par l'analyse des coûts. Ainsi, le poids de l'action 01 (parc locatif) passe de 68 % dans les crédits directs à 38 % dans les crédits complets, et celle de l'action 07 (urbanisme et aménagement) de 19 % à 49 %.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables</b>	<b>1 440 379</b>		<b>+38 380</b>	<b>1 478 758</b>	<b>+2,7 %</b>
P177_11 – Prévention de l'exclusion	60 520		+3 510	64 030	+5,8 %
P177_12 – Hébergement et logement adapté	1 369 700		+32 097	1 401 797	+2,3 %
P177_14 – Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale	10 159		+2 772	12 931	+27,3 %
<b>P109 – Aide à l'accès au logement</b>	<b>15 401 985</b>		<b>+63 801</b>	<b>15 465 787</b>	<b>+0,4 %</b>
P109_01 – Aides personnelles	15 385 785		+2 106	15 387 892	+0 %
P109_02 – Information relative au logement et accompagnement des publics en difficulté	8 000		+61 695	69 695	+771,2 %
P109_03 – Sécurisation des risques locatifs	8 200			8 200	0 %
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>564 351</b>	<b>0</b>	<b>+908 232</b>	<b>1 472 584</b>	<b>+160,9 %</b>
P135_01 – Construction locative et amélioration du parc	383 000	+2 367	+166 998	552 365	+44,2 %
P135_02 – Soutien à l'accession à la propriété	3 690	+99	+1 500	5 290	+43,4 %
P135_03 – Lutte contre l'habitat indigne	4 700	+262	+18 621	23 583	+401,8 %
P135_04 – Réglementation, politique technique et qualité de la construction	53 699	+2 151	+141 877	197 727	+268,2 %
P135_05 – Soutien	14 326	-9 250	-5 076	0	-100 %
P135_07 – Urbanisme et aménagement	104 937	+4 371	+584 312	693 620	+561 %
P135_08 – Grand Paris					non dotée en crédits directs
<b>P337 – Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires</b>	<b>765 281</b>		<b>-765 281</b>	<b>0</b>	<b>-100 %</b>
P337_01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	650 080		-650 080	0	-100 %
P337_02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires "	115 200		-115 200	0	-100 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>18 171 996</b>	<b>0</b>	<b>+245 133</b>	<b>18 417 129</b>	<b>+1,3 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-245 133</b>
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	-129 030
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-94 575
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-44 304
<b>Mission « Politique des territoires »</b>	+25 952
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-3 175

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

---

La comptabilité d'analyse des coûts du MLETR retient les effectifs comme principal critère de déversement des crédits de personnel et de soutien vers les programmes de politique publique.

### Déversements du programme 337 « Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires »

L'analyse des coûts s'appuie sur l'identification des ETP des programmes dans l'action 01 du programme 337, action « miroir » des programmes 109 « Aide à l'accès au logement » et 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », ainsi que de l'action 04 du programme 147 « Politique de la ville », de la mission « Politique des territoires » (effectifs des directions départementales des territoires contribuant à la politique de la ville). La masse salariale qu'elle porte est répartie entre ces programmes au prorata des effectifs totaux.

L'action 02 du programme 337 regroupe les effectifs de pilotage et de soutien des politiques du MLETR. Elle fait l'objet du même traitement en deux temps que l'action 07 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » :

1. Les ETPT de l'action 02 sont ventilés entre les fonctions de soutien, selon les clés indiquées dans la justification au premier euro (JPE) de l'action 02 dans le PAP du programme 337, en distinguant l'administration centrale des services déconcentrés. Les coefficients de ventilation sont obtenus, pour chaque fonction de soutien, avec la formule de pondération suivante :

*pourcentage « administration centrale » de la fonction (indiqué dans la JPE) X part globale de l'administration centrale dans l'action 02 (30 % en 2015) + pourcentage « services déconcentrés » de la fonction X part globale des services déconcentrés (70 %).*

2. Les coefficients par fonction obtenus précédemment sont appliqués au montant total de l'action 02. Les montants par fonction sont regroupés et déversés ainsi :

- action 02A = montants des fonctions « stratégie et études », « juridique », « systèmes d'information et réseaux », « ressources humaines et formation » et « action européenne et internationale » déversés au prorata des effectifs totaux ;
- action 02B = montant de la fonction « immobilier et moyens de fonctionnement » (services déconcentrés), déversé au prorata des ETPT des services déconcentrés ;
- action 02C = montant de la fonction « immobilier et moyens de fonctionnement » (administration centrale), déversé au prorata des effectifs de l'administration centrale.

### Déversements du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »

Le programme 135 déverse la totalité des crédits de l'action 05 :

- vers le programme 109 pour les crédits suivants :

- crédits de communication, de frais de déplacement, déversés au prorata des agents d'administration centrale ;
- des crédits d'études, d'informatique et de formation, déversés au prorata de la totalité des effectifs ;
- crédits destinés à l'externalisation de certaines prestations liées aux commissions du droit au logement opposable (DALO ; 4,1 M€), déversés sur l'action 2 « Information relative au logement et accompagnement des publics en difficulté ».

- vers le programme 147 au titre des missions exercées par les services déconcentrés dans le domaine de la rénovation urbaine. Ces déversements correspondent :

- à leur quote-part de crédits de soutien inscrits sur l'action 5 du programme 135 ;
- aux crédits destinés à l'externalisation de certaines prestations liées aux commissions du droit au logement opposable (DALO) (4,1 M€) intégralement déversés sur le programme 109 (cf. supra).

- en interne, vers ses propres actions :

- la dotation de fonctionnement de la MIILOS : sur l'action 04 ;
- les crédits des études locales : sur les actions 01 à 04, au prorata des effectifs déconcentrés ;
- les crédits des études centrales, de l'informatique, de la formation, des déplacements, de la communication, pour la partie « logement » : sur les actions 01 à 04, au prorata des effectifs centraux ;
- les crédits de fonctionnement pour la partie « urbanisme » : sur l'action 07.

Le programme reçoit des déversements du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (rémunérations du personnel du ministère des affaires sociales contribuant à la politique du logement), ainsi que des programmes 217, 309, 333 et 337 précités.

Ces déversements sont répartis entre les actions du programme selon la règle générale précitée, aux particularités suivantes près :

- programme 124 : sur l'action 01 ;
- action 15 du programme 217 : sur l'action 01.

**Déversements du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »**

Le programme reçoit des déversements du programme 124 : rémunérations du personnel du ministère des affaires sociales contribuant aux politiques de l'hébergement d'urgence, du logement adapté et de l'insertion et soutien apporté par ce programme.

Ces déversements sont répartis entre les actions 11, 12 et 14 du programme, au prorata de leurs effectifs :

- actions 10 à 16 (soutien général), 23 (personnel de soutien) du programme 124 : entre les actions 11, 12 et 14 ;
- action 18 (personnel contribuant aux politiques d'insertion) du programme 124 : entre les actions 11 et 14 ;
- action 21 (personnel contribuant aux politiques de l'hébergement d'urgence et du logement adapté) du programme 124 : vers l'action 12.

**Déversements en provenance d'autres missions**

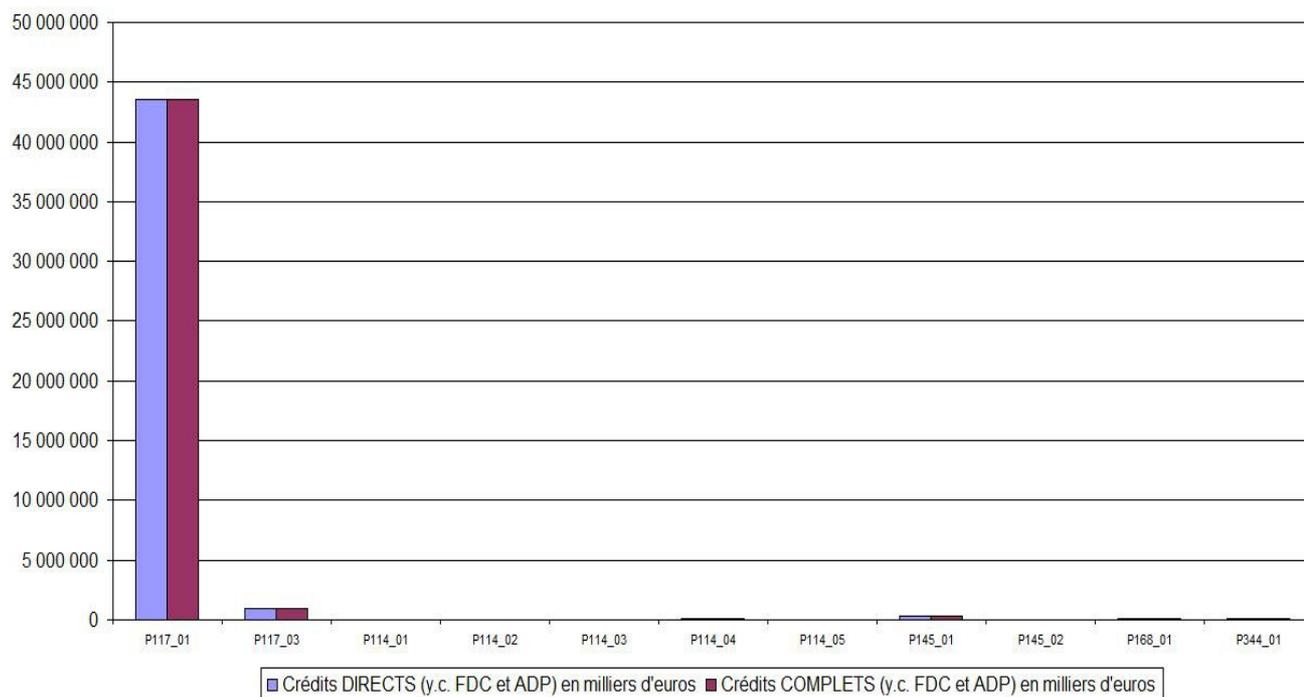
Par ailleurs, les programmes 109 et 135 reçoivent des déversements correspondant au soutien piloté par les programmes 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables » (crédits de soutien hors rémunérations), 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » et 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Sauf mention particulière ci-dessous, les déversements de ces programmes sont répartis dans les programmes 109 et 135 (règle générale) au prorata :

- actions 01B du programme 217 : des effectifs transférés au CEREMA ;
- action 05A du programme 217 : des effectifs ouvriers ;
- actions 03A du programme 217 et 02B du programme 337, programme 333 : des effectifs déconcentrés ;
- actions 03B du programme 217 et 02C du programme 337 : des effectifs centraux ;
- actions 01A, 02, 04, 05B du programme 217 et 02A du programme 337 : des effectifs totaux ;
- action 01 du programme 337 et programme 309 : des effectifs totaux.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, les crédits complets de la mission «Engagements financiers de l'État » augmentent de 4,8M€ par rapport aux crédits directs. Cette augmentation bénéficie au programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » car, depuis le PLF 2016, ce seul programme fait l'objet de versements en CAC.

Cette augmentation s'explique par le fait que la mission bénéficie de deux versements :

- le premier en provenance de la mission « Économie » pour un montant de 3,4M€ issu du programme 305 « Stratégie économique et fiscale » correspondant à la quote-part des personnels de l'Agence France Trésor au sein de la Direction Générale du Trésor ;
- le second en provenance des programmes soutien 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financière » et du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » appartenant à la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » pour un montant total de 1,4 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P117 – Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)</b>	<b>44 452 000</b>		<b>+4 815</b>	<b>44 456 815</b>	<b>+0 %</b>
P117_01 – Dette	43 532 000		+2 408	43 534 408	+0 %
P117_03 – Trésorerie	920 000		+2 408	922 408	+0,3 %
<b>P114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</b>	<b>150 000</b>			<b>150 000</b>	<b>0 %</b>
P114_01 – Agriculture et environnement	1 000			1 000	0 %
P114_02 – Soutien au domaine social, logement, santé	16 900			16 900	0 %
P114_03 – Financement des entreprises et industrie	4 000			4 000	0 %
P114_04 – Développement international de l'économie française	127 600			127 600	0 %
P114_05 – Autres garanties	500			500	0 %
<b>P145 – Épargne</b>	<b>354 000</b>			<b>354 000</b>	<b>0 %</b>
P145_01 – Épargne logement	352 203			352 203	0 %
P145_02 – Instruments de financement du logement	1 797			1 797	0 %
<b>P168 – Majoration de rentes</b>	<b>151 000</b>			<b>151 000</b>	<b>0 %</b>
P168_01 – Participation de l'État aux majorations de rentes viagères	151 000			151 000	0 %
<b>P336 – Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0 %</b>
P336_01 – Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité	0			0	non dotée en crédits directs
<b>P338 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0 %</b>
P338_01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0			0	non dotée en crédits directs
<b>P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque</b>	<b>111 500</b>			<b>111 500</b>	<b>0 %</b>
P344_01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	111 500			111 500	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>45 218 500</b>		<b>+4 815</b>	<b>45 223 315</b>	<b>+0 %</b>

(en milliers d'euros)

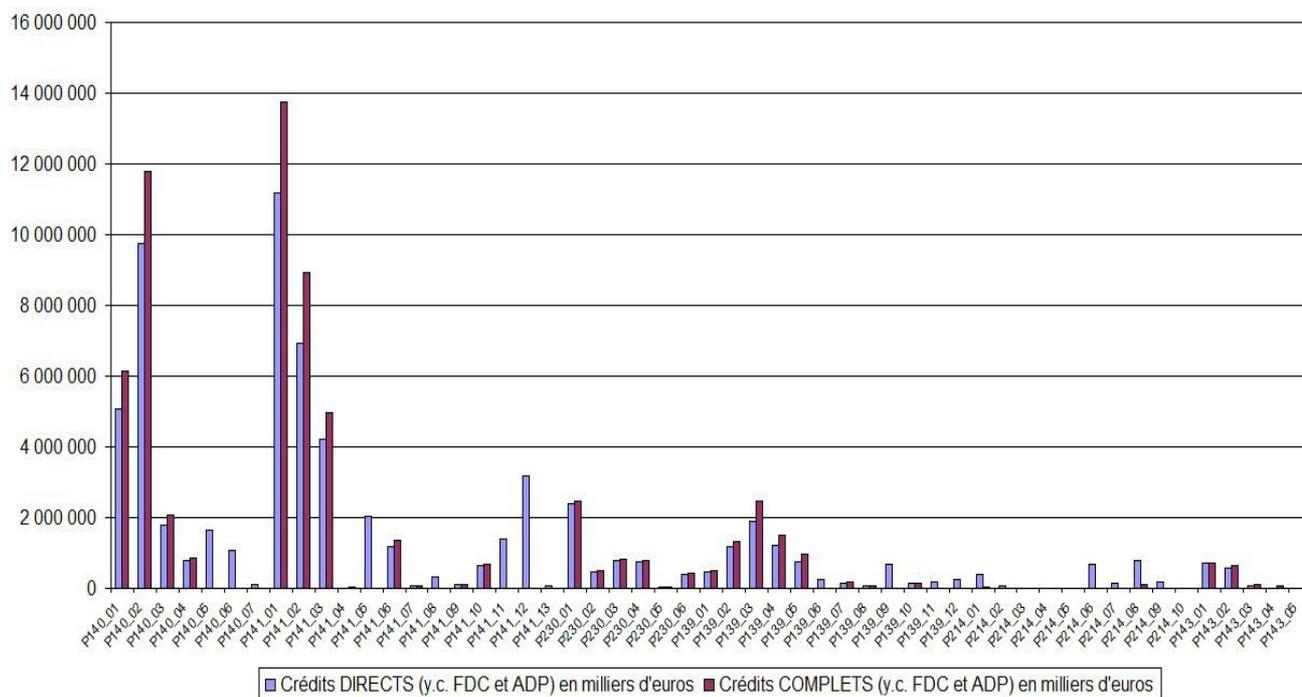
Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-4 815</b>
<b>Mission « Économie »</b>	-3 384
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-1 431

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La mission « Engagements financiers de l'État » étant uniquement bénéficiaire de versements, et non contributrice, les modalités de versement en provenance des programmes 305, 218 et 309 sont détaillées dans leurs missions respectives (« Économie » et « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »).

## ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016 les crédits complets de la mission sont en diminution de 4 % par rapport aux crédits directs. Cette baisse est imputable au déversement des actions « enseignement post-baccalauréat en lycée » des programmes 141 « Enseignement scolaire public du second degré » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » vers la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », pour un montant total de 2,84 milliards d'euros. L'intégralité des crédits inscrits ou reventilés sur ces deux actions, destinés aux enseignements organisés dans les sections de techniciens supérieurs et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, est en effet déversée sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les actions de politique publique qui bénéficient des déversements les plus importants (variation supérieure à 10 %) sont celles qui regroupent les moyens destinés à l'enseignement en collège, en lycée et dans les classes du premier degré, dans le secteur public ou privé. Ces déversements proviennent :

- en majorité, des actions transversales de la mission, telles que le remplacement des enseignants, l'orientation des élèves, le forfait d'externat, l'encadrement pédagogique ;
- des actions support, dont notamment les subventions versées aux opérateurs pour charges de service public, les examens et concours, les systèmes d'information, l'entretien immobilier. Les moyens de soutien représentent moins de 5 % des prévisions de dépenses complètes inscrites sur la totalité des actions de politique publique ;

- pour une très faible proportion, des missions « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » et « Direction de l'action du gouvernement » qui redéplient les moyens consacrés à l'entretien lourd des bâtiments et des cités administratives.

Il convient de noter que les déversements effectués en comptabilité d'analyse des coûts pour le PLF 2016 ne prennent pas en compte les crédits de fonds de concours provenant du programme d'investissement d'avenir prévus dans le cadre du plan numérique. Ces crédits, d'un montant total de 128,7 M€, se répartissent entre les programmes 139 (2,58 M€), 141 (11,28 M€) et 214 (114,8 M€) (Cf partie « éléments transversaux » de la justification au premier euro de ces programmes).

En outre, il est à préciser que le programme 143 « Enseignement technique agricole » sous la responsabilité du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, bénéficie d'une contribution de 142,2 M€ (10,3 %) en provenance principalement du programme support 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P140 – Enseignement scolaire public du premier degré</b>	<b>20 200 122</b>	<b>0</b>	<b>+641 445</b>	<b>20 841 566</b>	<b>+3,2 %</b>
P140_01 – Enseignement pré-élémentaire	5 067 433	+862 890	+203 023	6 133 347	+21 %
P140_02 – Enseignement élémentaire	9 748 117	+1 652 223	+389 979	11 790 319	+20,9 %
P140_03 – Besoins éducatifs particuliers	1 771 111	+237 739	+67 530	2 076 380	+17,2 %
P140_04 – Formation des personnels enseignants	803 060		+38 461	841 521	+4,8 %
P140_05 – Remplacement	1 647 950	-1 647 950		0	-100 %
P140_06 – Pilotage et encadrement pédagogique	1 070 755	-1 066 951	-3 803	0	-100 %
P140_07 – Personnels en situations diverses	91 696	-37 951	-53 745	0	-100 %
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>31 291 219</b>	<b>0</b>	<b>-1 423 256</b>	<b>29 867 963</b>	<b>-4,5 %</b>
P141_01 – Enseignement en collège	11 167 996	+2 130 218	+454 927	13 753 141	+23,1 %
P141_02 – Enseignement général et technologique en lycée	6 916 074	+1 699 972	+297 617	8 913 663	+28,9 %
P141_03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire	4 208 774	+590 562	+162 569	4 961 905	+17,9 %
P141_04 – Apprentissage	7 232	+19 285	+1 117	27 635	+282,1 %
P141_05 – Enseignement post-baccalauréat en lycée	2 022 770	+340 397	-2 363 167	0	-100 %
P141_06 – Besoins éducatifs particuliers	1 168 000	+134 175	+56 758	1 358 934	+16,3 %
P141_07 – Aide à l'insertion professionnelle	55 795	+2 527	+2 534	60 855	+9,1 %
P141_08 – Information et orientation	305 445	-290 173	-15 272	0	-100 %
P141_09 – Formation continue des adultes et validation des acquis de l'expérience	118 114		+5 089	123 203	+4,3 %
P141_10 – Formation des personnels enseignants et d'orientation	648 430		+20 197	668 627	+3,1 %
P141_11 – Remplacement	1 401 909	-1 401 909		0	-100 %
P141_12 – Pilotage, administration et encadrement pédagogique	3 181 568	-3 175 755	-5 813	0	-100 %
P141_13 – Personnels en situations diverses	89 112	-49 299	-39 813	0	-100 %
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>4 855 387</b>		<b>+180 570</b>	<b>5 035 957</b>	<b>+3,7 %</b>
P230_01 – Vie scolaire et éducation à la responsabilité	2 375 121		+100 320	2 475 441	+4,2 %
P230_02 – Santé scolaire	475 999		+17 443	493 442	+3,7 %
P230_03 – Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	793 925		+24 856	818 781	+3,1 %
P230_04 – Action sociale	754 335		+23 526	777 862	+3,1 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P230_05 – Politique de l'internat et établissements à la charge de l'Etat	47 712		+1 554	49 266	+3,3 %
P230_06 – Actions éducatives complémentaires aux enseignements	408 294		+12 870	421 164	+3,2 %
<b>P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés</b>	<b>7 205 524</b>	<b>0</b>	<b>-55 056</b>	<b>7 150 467</b>	<b>-0,8 %</b>
P139_01 – Enseignement pré-élémentaire	446 865	+32 090	+18 194	497 150	+11,3 %
P139_02 – Enseignement élémentaire	1 189 903	+90 092	+48 863	1 328 858	+11,7 %
P139_03 – Enseignement en collège	1 893 022	+490 612	+95 504	2 479 138	+31 %
P139_04 – Enseignement général et technologique en lycée	1 210 438	+236 515	+57 012	1 503 965	+24,2 %
P139_05 – Enseignement professionnel sous statut scolaire	766 545	+145 123	+34 988	946 656	+23,5 %
P139_06 – Enseignement post-baccalauréat en lycée	261 585	+60 709	-322 294	0	-100 %
P139_07 – Dispositifs spécifiques de scolarisation	151 350	+16 910	+6 020	174 280	+15,2 %
P139_08 – Actions sociales en faveur des élèves	65 785		+1 997	67 782	+3 %
P139_09 – Fonctionnement des établissements	663 388	-660 808		2 580	-99,6 %
P139_10 – Formation initiale et continue des enseignants	145 398		+4 660	150 058	+3,2 %
P139_11 – Remplacement	169 653	-169 653		0	-100 %
P139_12 – Soutien	241 591	-241 591		0	-100 %
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>2 308 746</b>		<b>-2 161 969</b>	<b>146 777</b>	<b>-93,6 %</b>
P214_01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	388 231		-356 265	31 965	-91,8 %
P214_02 – Évaluation et contrôle	78 340		-78 340	0	-100 %
P214_03 – Communication	13 669		-13 669	0	-100 %
P214_04 – Expertise juridique	16 396		-16 396	0	-100 %
P214_05 – Action internationale	10 201		-10 201	0	-100 %
P214_06 – Politique des ressources humaines	674 157		-674 157	0	-100 %
P214_07 – Établissements d'appui de la politique éducative	152 398		-152 398	0	-100 %
P214_08 – Logistique, système d'information, immobilier	781 043		-666 231	114 812	-85,3 %
P214_09 – Certification	190 989		-190 989	0	-100 %
P214_10 – Transports scolaires	3 323		-3 323	0	-100 %
<b>P143 – Enseignement technique agricole</b>	<b>1 386 779</b>	<b>0</b>	<b>+142 222</b>	<b>1 529 002</b>	<b>+10,3 %</b>
P143_01 – Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics	718 174	-69 114	+65 325	714 385	-0,5 %
P143_02 – Mise en oeuvre des enseignements dans les établissements privés	574 292	+4 794	+52 191	631 277	+9,9 %
P143_03 – Aide sociale aux élèves (enseignement public et privé)	84 656	+3 269	+7 885	95 810	+13,2 %
P143_04 – Évolution des compétences et dynamique territoriale	4 251	+59 095	+12 252	75 599	+1 678,3 %
P143_05 – Moyens communs à l'enseignement technique agricole, public et privé	5 407	+1 955	+4 569	11 932	+120,7 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>67 247 776</b>	<b>0</b>	<b>-2 676 044</b>	<b>64 571 733</b>	<b>-4 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>+2 676 044</b>
<b>Mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	+2 823 764
<b>Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »</b>	-124 802
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-11 746
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-11 172

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement du PLF 2016 n'a pas été modifié par rapport à 2015. Le cœur de métier du ministère de l'éducation nationale est de dispenser un enseignement aux élèves. Plus de 90% de son budget est constitué de masse salariale, et les emplois de personnels enseignants représentent près de 90% du plafond d'emplois. Le nombre d'emplois d'enseignants est directement lié à la démographie des élèves et à leur besoin horaire d'enseignement. Par conséquent, l'ETPT est la clé de répartition retenue pour tous les déversements des crédits qui concernent directement l'enseignement. Ce ratio présente de surcroît une grande fiabilité car il est facilement identifiable dans les systèmes d'information du ministère.

- **Les actions « remplacement » des programmes 139, 140 et 141** rassemblent les moyens en personnel destinés à pallier les absences des enseignants. Ces moyens sont entièrement ventilés sur les actions d'enseignement de chaque programme au prorata des ETPT d'enseignants qui y sont inscrits.

- **L'action « information et orientation » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré »** regroupe les crédits destinés à l'information et l'orientation des jeunes afin de les aider à construire des projets scolaires et professionnels en cohérence avec leurs intérêts. Ces crédits sont ventilés sur les actions consacrées à l'enseignement des programmes 141 « Enseignement scolaire public du second degré » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » au prorata des effectifs d'élèves.

- **L'action 9 « fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés »** comporte essentiellement les crédits du forfait d'externat, qui sont reventilés sur les actions d'enseignement du programme au prorata du nombre d'élèves par taux.

- **L'action 6 « pilotage et encadrement pédagogique » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré »** comprend les moyens en personnel titulaire qui permettent d'assurer un pilotage et un encadrement pédagogique garantissant le bon fonctionnement des écoles. Cette action est reventilée en totalité de la manière suivante :

- Une première distinction est opérée entre les crédits consacrés aux fonctions d'inspection et aux fonctions de direction au prorata des ETPT. Au sein des crédits consacrés aux fonctions des inspecteurs, une distinction est opérée entre les missions d'inspection, qui représentent environ 25% de leur activité, et les autres missions. En effet, seules les missions d'inspection sont exercées à la fois dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. Les crédits évalués pour les missions d'inspection sont ventilés au prorata des ETPT d'enseignants sur les actions d'enseignement scolaire du premier degré des programmes « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement privé du premier et du second degrés ».
- Les crédits restants sont ventilés au prorata des ETPT d'enseignants sur les trois actions d'enseignement du programme « Enseignement scolaire public du premier degré ».

- **L'action 12 « pilotage, administration et encadrement pédagogique » du programme 141**, principale contributrice des déversements de ce programme (près de 11% des crédits complets), comprend les crédits permettant d'assurer l'ensemble des fonctions d'encadrement relatives tant à l'organisation et au pilotage de l'action pédagogique qu'à la gestion matérielle et financière. Cette action est reventilée en totalité de la manière suivante :

- Une première distinction est opérée entre les crédits consacrés aux fonctions d'inspection, aux fonctions de direction et aux fonctions administratives, au prorata des ETPT des catégories de personnel concernées. Comme pour le premier degré, les missions d'inspection sont isolées (cf. supra). Les crédits évalués pour les missions d'inspection sont ventilés au prorata des ETPT d'enseignants sur les actions d'enseignement scolaire du second degré et d'apprentissage des programmes « Enseignement scolaire public du second degré » et « Enseignement privé du premier et du second degrés ».
- Les autres crédits sont ventilés sur les actions d'enseignement et d'apprentissage du programme « Enseignement scolaire public du second degré » :
  - au prorata des ETPT d'enseignants pour les autres missions des personnels d'inspection,
  - au prorata du nombre de personnels de direction par niveau d'enseignement pour les missions des personnels de direction,

- au prorata du nombre d'établissements et de la dotation moyenne en personnels de ces établissements pour les missions des personnels exerçant des fonctions administratives.

- **Le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »** est le programme support de la mission. Il regroupe les moyens transversaux qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels.

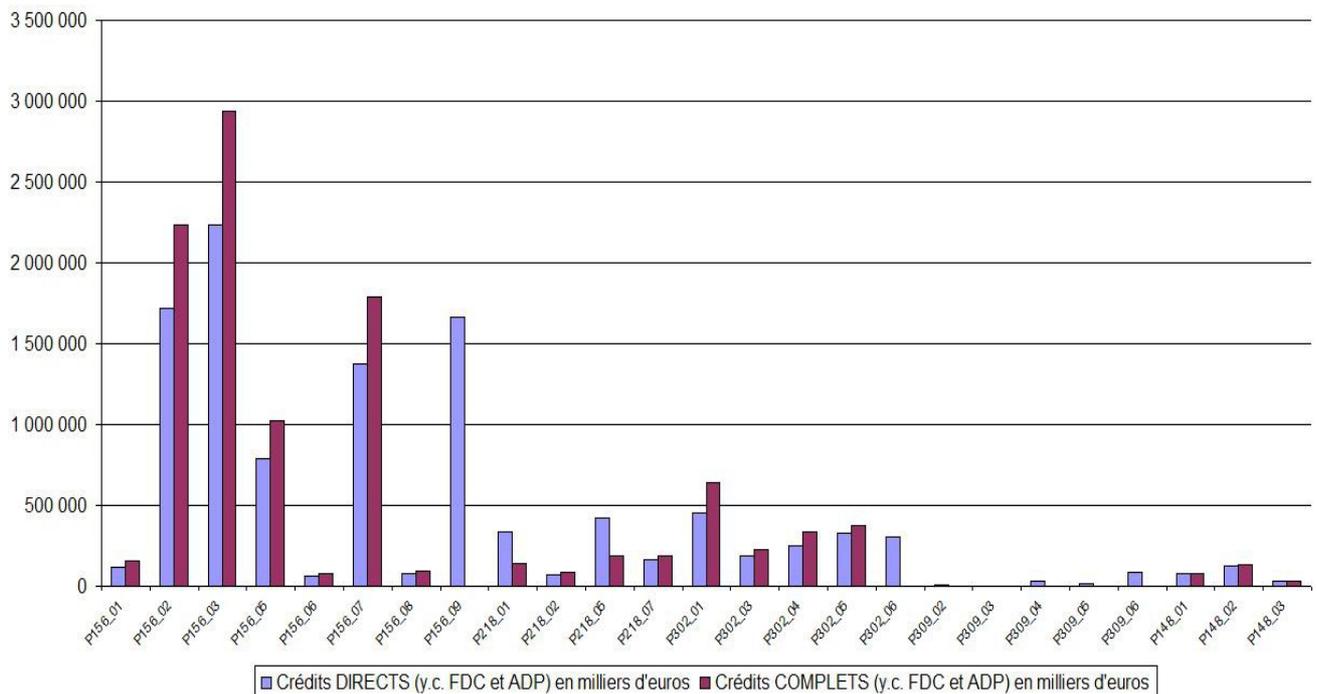
- Dans un premier temps, sont isolés les crédits qui concourent à la mission « Recherche et enseignement supérieur » (moins de 3% du programme) :
  - les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale affectés dans les directions ou structures du ministère de l'Éducation nationale en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la mission « Recherche et enseignement supérieur »,
  - les crédits de rémunération des personnels des rectorats dont les fonctions se rapportent à l'enseignement supérieur,
  - les crédits de fonctionnement des rectorats afférents à ces personnels.

L'évaluation de ces crédits s'appuie d'une part sur une analyse fonctionnelle de la masse salariale de l'administration centrale, d'autre part, sur une enquête nationale relative à la répartition des fonctions dans les services académiques (SERACA).

- La majeure partie des moyens du programme (soit environ 95% des crédits) est répartie entre les actions de politique publique des quatre programmes de la mission « Enseignement scolaire » au prorata du poids des crédits inscrits sur ces actions.
- Les crédits relatifs aux fonctions d'état-major (cabinet du ministre, bureau du cabinet du ministre, fonctions d'inspection, de contrôle ou d'audit) ne sont pas déversés et demeurent sur l'action 1 du programme 214.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES  
RESSOURCES HUMAINES

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, les crédits complets de la mission sont en diminution de 2 % par rapport aux crédits directs. Cette baisse tient au fait que la Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » abrite deux programmes soutien : le programme 309 « Entretien des Bâtiments de l'État », regroupant depuis 2009 une partie des crédits consacrés aux travaux d'entretien lourd des bâtiments administratifs incombant à l'État-propriétaire, qui se déverse quasi-intégralement (hors fonds de concours) vers la plupart des programmes de politique publiques, ainsi que le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » qui se déverse partiellement, à hauteur de 40 %, sur neuf programmes des ministères économiques et financiers.

Les déversements de ces deux programmes (309 et 218) pour un montant total de 545,57 M€ se répartissent de la façon suivante :

- 218,77 M€ (40%) sont déversés vers des programmes extérieurs à la mission : près de 80 % de ce montant se répartissent entre quatre missions dont 127,7 M€ sur la mission « Économie », 28,1 M€ sur la mission « Défense », 17,8 M€ sur la mission « Sécurités » et 11,75 M€ sur la mission « Enseignement scolaire ».
- 326,80 M€ (60%) sont déversés sur trois programmes de politiques publiques de la mission à savoir le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » pour 269,2 M€, le

programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour 51,7 M€ et le programme 148 « Fonction publique » pour 5,9 M€.

Les actions de politique publique qui bénéficient des déversements les plus importants (variation supérieure à 10 %) sont celles qui regroupent les moyens destinés aux principales missions de la Direction Générale des Finances Publiques (Fiscalité et Gestion financière) et de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (Surveillance, Sécurité, Promotion des échanges internationaux et Fiscalité). Ces déversements proviennent essentiellement des actions support des programmes 156 et 302 pour un montant cumulé de 1 971,6 M€.

Il est à noter que le programme 302 déverse un montant de 1,98 M€ vers le programme 205 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » dans le cadre du contrôle des pêches.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</b>	<b>8 037 916</b>	<b>0</b>	<b>+269 197</b>	<b>8 307 113</b>	<b>+3,3 %</b>
P156_01 – Fiscalité des grandes entreprises	116 161	+34 538	+3 500	154 199	+32,7 %
P156_02 – Fiscalité des PME	1 718 169	+445 673	+67 141	2 230 984	+29,8 %
P156_03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	2 237 848	+601 246	+96 114	2 935 208	+31,2 %
P156_05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	787 210	+197 287	+38 221	1 022 719	+29,9 %
P156_06 – Gestion des pensions	63 360	+8 904	+4 272	76 536	+20,8 %
P156_07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 371 751	+361 936	+57 946	1 791 632	+30,6 %
P156_08 – Gestion des fonds déposés	77 156	+16 209	+2 472	95 837	+24,2 %
P156_09 – Soutien	1 666 261	-1 665 793	-468	0	-100 %
<b>P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</b>	<b>998 915</b>	<b>0</b>	<b>-400 912</b>	<b>598 002</b>	<b>-40,1 %</b>
P218_01 – Etat-majior et politiques transversales	336 048	-2 036	-195 645	138 367	-58,8 %
P218_02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	71 383	+11 115	+422	82 920	+16,2 %
P218_05 – Prestations d'appui et support	424 577	-33 848	-202 833	187 896	-55,7 %
P218_07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	166 907	+24 769	-2 857	188 820	+13,1 %
<b>P302 – Facilitation et sécurisation des échanges</b>	<b>1 527 380</b>	<b>0</b>	<b>+51 732</b>	<b>1 579 112</b>	<b>+3,4 %</b>
P302_01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	454 769	+157 989	+27 752	640 509	+40,8 %
P302_03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	189 474	+33 262	+3 867	226 602	+19,6 %
P302_04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	249 654	+71 844	+12 622	334 119	+33,8 %
P302_05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	327 732	+42 657	+7 492	377 882	+15,3 %
P302_06 – Soutien des services opérationnels	305 752	-305 752		0	-100 %
<b>P309 – Entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>146 243</b>		<b>-144 656</b>	<b>1 587</b>	<b>-98,9 %</b>
P309_02 – Contrôles réglementaires	8 679		-8 679	0	-100 %
P309_03 – Audits, expertises, diagnostics	3 616		-3 616	0	-100 %
P309_04 – Maintenance préventive	32 287		-32 287	0	-100 %
P309_05 – Maintenance corrective	13 719		-13 019	700	-94,9 %
P309_06 – Travaux lourds - Mise en conformité et remise en état	87 941		-87 054	887	-99 %
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>236 132</b>		<b>+5 866</b>	<b>241 998</b>	<b>+2,5 %</b>
P148_01 – Formation des fonctionnaires	78 173		+3 201	81 374	+4,1 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P148_02 – Action sociale interministérielle	127 960		+2 280	130 240	+1,8 %
P148_03 – Apprentissage ( <i>nouveau</i> )	30 000		+384	30 384	+1,3 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>10 946 586</b>	<b>0</b>	<b>-218 774</b>	<b>10 727 813</b>	<b>-2 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	+218 774
<b>Mission « Économie »</b>	+124 524
<b>Mission « Défense »</b>	+19 437
<b>Mission « Sécurités »</b>	+16 035
<b>Mission « Enseignement scolaire »</b>	+11 746
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	+8 942
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	+5 549
<b>Mission « Culture »</b>	+4 272
<b>Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »</b>	+3 944
<b>Mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	+3 870
<b>Mission « Égalité des territoires et logement »</b>	+3 175
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	+2 978
<b>Mission « Action extérieure de l'État »</b>	+2 623
<b>Mission « Justice »</b>	+2 243
<b>Mission « Aide publique au développement »</b>	+2 126
<b>Mission « Travail et emploi »</b>	+1 995
<b>Mission « Conseil et contrôle de l'État »</b>	+1 783
<b>Mission « Engagements financiers de l'État »</b>	+1 431
<b>Mission « Immigration, asile et intégration »</b>	+747
<b>Mission « Sport, jeunesse et vie associative »</b>	+536
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	+365
<b>Mission « Médias, livre et industries culturelles »</b>	+238
<b>Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »</b>	+108
<b>Mission « Santé »</b>	+84
<b>Mission « Outre-mer »</b>	+20

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

### MODALITÉS DE DÉVERSEMENT DU PROGRAMME SOUTIEN 309 VERS LES MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » regroupe depuis 2009 une partie des crédits consacrés aux travaux d'entretien lourd des bâtiments administratifs qui incombent à l'État-propriétaire.

Il est à noter que des fonds de concours, relevant principalement du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique) sont prévus à hauteur de 1,59 M€ en 2016. Ces fonds ne sont pas pris en

compte en CAC, car il est difficile de prévoir leur rattachement à un ministère ou à une action en raison de leur spécificité et des conditions contractuelles particulières entre l'État et les régions qui sont chargées de leur exécution.

Au PLF, la ventilation de la dotation, hors fonds de concours, entre les ministères bénéficiaires est établie sur la base d'une répartition du parc des immeubles de l'année N-1, majoritairement constitués de bureaux (immeubles soumis à loyer budgétaire) et financés par les crédits du programme 309. Ce mode de calcul fait l'hypothèse d'une répartition homogène des crédits tenant compte des loyers budgétaires, des m<sup>2</sup> occupés et des ETPT déclarés.

Les clés de répartition sont, d'une part, la base des loyers budgétaires, et, d'autre part et à titre complémentaire, les effectifs du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » qui impactent ceux-ci dans un second temps. Celles-ci permettent la distribution des crédits vers chaque ministère par rapport à l'enveloppe prévisionnelle de crédits de paiement du programme 309 au PLF.

Ainsi, dans un premier temps le volume du parc est évalué à titre principal à partir du montant des loyers budgétaires payés par chaque ministère et actualisé à la date d'élaboration du PLF. Ces derniers évoluent de façon continue (indexation, création, modification, suppression).

Dans un second temps, en ce qui concerne les loyers budgétaires payés sur le programme interministériel 333 dédié aux directions départementales interministérielles, la répartition entre ministères s'effectue selon une clé de répartition par effectifs globaux des DDI.

La clé principale de répartition est donc en cohérence avec les modalités initiales de construction du programme 309 en 2009 s'appuyant sur les loyers budgétaires qui reflètent le parc immobilier à entretenir.

#### MODALITÉS DE DÉVERSEMENT DU PROGRAMME SOUTIEN 218 VERS LES MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE DES MINISTÈRES ECONOMIQUES ET FINANCIERS, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le programme 218 assure les fonctions d'appui et de soutien mutualisées au profit des cabinets ministériels, des directions et services du programme et de directions et services de neuf programmes de politique publique.

Trois actions du programme, sur les quatre que compte le programme 218, font l'objet d'un déversement total ou partiel : l'action n° 01 « état-major et politiques transversales », l'action n° 05 « prestations d'appui et de support » et l'action n° 07 « pilotage des finances publiques et projets interministériels ».

Les actions n° 01 et n° 05 se déversent en interne vers les actions n° 02 « expertise, audit, évaluation et contrôle » et n° 07 « pilotage des finances publiques et projets interministériels » du programme.

Les actions n° 01, n° 05 et n° 07 se déversent en externe vers les programmes de politique publique des ministères économiques et financiers, de l'enseignement supérieur et de la décentralisation et de la fonction publique.

Les crédits des actions n° 01, n° 05 et n° 07 sont ventilés à l'aide de clés de répartition définies selon la nature de la fonction d'appui ou de soutien déversée :

- les crédits de l'action n° 01 consacrés à la communication sont répartis au prorata des ETPT des directions et services bénéficiaires des prestations de communication, après affectation directe (majoritairement) des crédits pouvant être imputés directement ;
- les crédits de l'action n° 01 consacrés à la politique d'action sociale, de santé, de sécurité au travail et de prévention médicale, sont répartis au prorata des ETPT ;
- les crédits de l'action n° 05 sont répartis, par blocs, selon des clés variant en fonction de la nature des prestations (m<sup>2</sup> de bureaux, % de temps de travail, ETPT), après affectation directe des crédits pouvant être imputés directement ;
- les crédits de l'action n° 07 sont ventilés sur les actions n° 01, n° 02 et n° 03 du programme 148 « Fonction publique » aux prorata des ETPT. Ils correspondent aux crédits de rémunération des agents de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) contribuant à la politique publique de formation des fonctionnaires, d'action sociale interministérielle et d'apprentissage.

Il est à noter que ne sont pas déversés les crédits relatifs aux fonctions d'état-major et de pilotage : cabinets ministériels, médiateur des ministères économiques et financiers, direction des affaires juridiques (DAJ), service à compétence nationale TRACFIN, agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF), certains services du secrétariat général des ministères économiques et financiers (SG), service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité ainsi que le remboursement des personnels mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées à des organismes ne contribuant pas aux programmes de politique publique des ministères économiques et financiers.

#### MODALITÉS DE DÉVERSEMENT AU SEIN DES PROGRAMMES DE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA MISSION « GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES »

##### **Modalités de ventilation des actions soutien des programmes 156 et 302**

Les crédits prévisionnels de personnel et de hors titre 2 des actions soutien n° 09 du programme 156 et n° 06 du programme 302 sont ventilés sur les différentes actions de politique publique de chaque programme au prorata des équivalents temps plein travaillés (ETPT) concourant à leur mise en œuvre.

##### **Autres modalités de ventilation interne des crédits dans chaque programme**

Différentes clés sont utilisées pour la répartition interne sur les actions « métier » à l'intérieur des programmes 156, 302 et 148 :

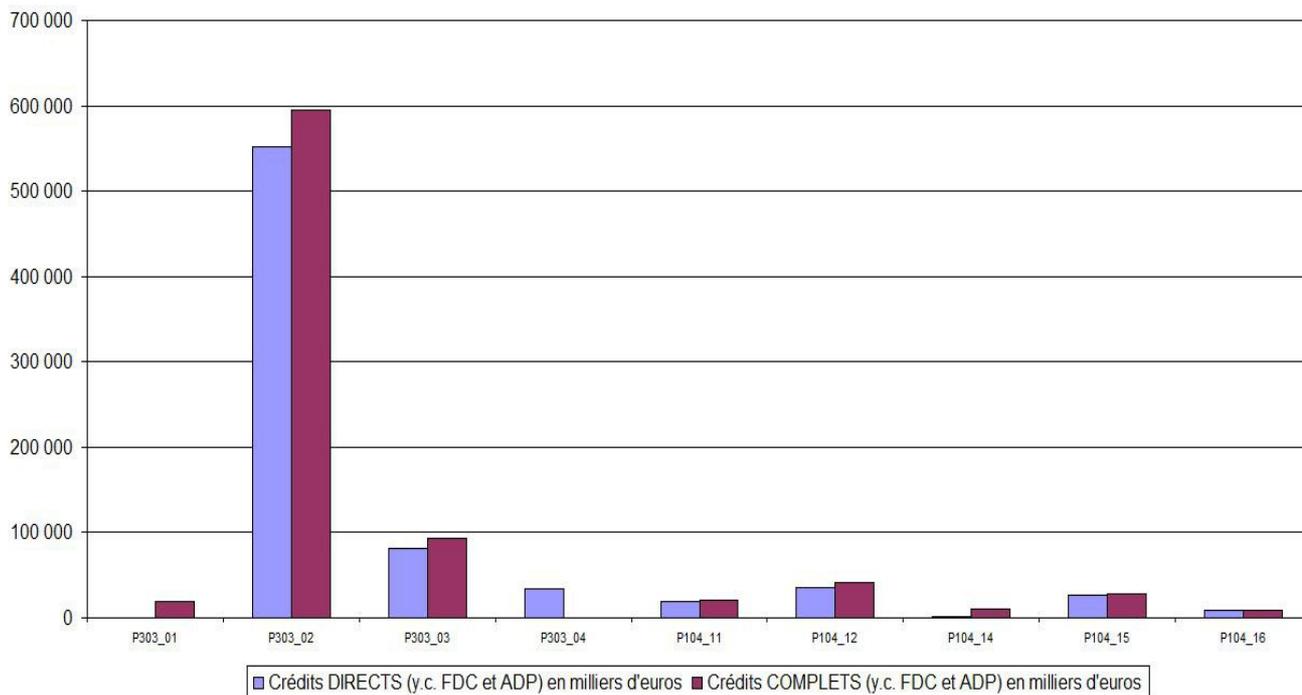
- au prorata de leurs ETPT ;
- au prorata des mètres carrés occupés pour les surfaces de l'administration centrale et des loyers budgétaires pour les services déconcentrés.

#### MODALITÉ DE DÉVERSEMENT DU PROGRAMME 302 VERS LA MISSION « ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES »

**La clé de ce déversement** est calculée à partir du nombre d'ETP qui se consacrent à cette tâche, en appliquant le coût moyen d'un agent des unités aéromaritimes (contrôles en mer), celui d'un agent des unités terrestres (contrôle à la circulation) ou celui d'un agent chargé du dédouanement. Le coût annuel moyen d'un agent est établi, pour chaque type de service de la DGDDI (unités aéromaritimes, terrestres, services des opérations commerciales), à partir du dispositif de comptabilité analytique interne. Ce coût se décompose en charges de personnel, charges de fonctionnement et charges d'équipement.

## IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les programmes de la mission « Immigration, asile et intégration » font l'objet de plusieurs déversements de crédits :

D'une part, l'action 04, soutien du programme 303 contribue à l'ensemble des actions de politiques publiques de la mission, y compris sur le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ».

D'autre part, l'activité du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », ainsi que celles des programmes 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » du ministère du travail, 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des affaires sociales et de la santé, et 309 « entretien des bâtiments de l'État » du ministère de l'économie et des finances, concourent à l'action des programmes 104 et 303.

Comme le montre l'histogramme ci-dessus, les actions 01 « Circulation des étrangers et politique des visas » du programme 303 et 14 « Accompagnement des réfugiés » du programme 104 sont mises en œuvre grâce aux crédits de soutien qui leur sont déversés.

Le montant total des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », après déversements, s'établit à 817,4M€ en coût complet, contre un coût direct de 760,5 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P303 – Immigration et asile</b>	<b>668 222</b>	<b>0</b>	<b>+39 453</b>	<b>707 675</b>	<b>+5,9 %</b>
P303_01 – Circulation des étrangers et politique des visas	560	+12 285	+7 112	19 957	+3 463,7 %
P303_02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	551 498	+5 119	+37 958	594 575	+7,8 %
P303_03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	82 067	+4 095	+6 981	93 143	+13,5 %
P303_04 – Soutien	34 097	-21 498	-12 599	0	-100 %
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>	<b>92 296</b>		<b>+17 409</b>	<b>109 705</b>	<b>+18,9 %</b>
P104_11 – Accueil des étrangers primo arrivants	19 661		+1 450	21 112	+7,4 %
P104_12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière ( <i>libellé modifié</i> )	36 164		+4 665	40 828	+12,9 %
P104_14 – Accès à la nationalité française	1 059		+10 008	11 067	+945,4 %
P104_15 – Accompagnement des réfugiés	26 176		+1 286	27 462	+4,9 %
P104_16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ( <i>nouveau</i> )	9 237			9 237	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>760 518</b>	<b>0</b>	<b>+56 862</b>	<b>817 380</b>	<b>+7,5 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-56 862</b>
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	-38 072
<b>Mission « Travail et emploi »</b>	-12 153
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-5 889
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-747

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2016 du programme « Immigration et asile » se caractérisent par leur stabilité par rapport à l'exercice 2015.

Il est à noter que par doctrine, les clés de déversement ETPT sont établies sur la base des ETPT constatés au 31 décembre 2014.

### 1) Les déversements internes au ministère de l'intérieur.

Les programmes 303 « Immigration et Asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française » bénéficient de déversements de crédits de titre 2 du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » au prorata des ETPT par action.

L'action 04 «Soutien » du programme 303 se déverse entièrement en direction des actions de politique publique des programmes 303 et 104 par application d'une clé de répartition basée sur les ETPT.

## **2) Les déversements extérieurs.**

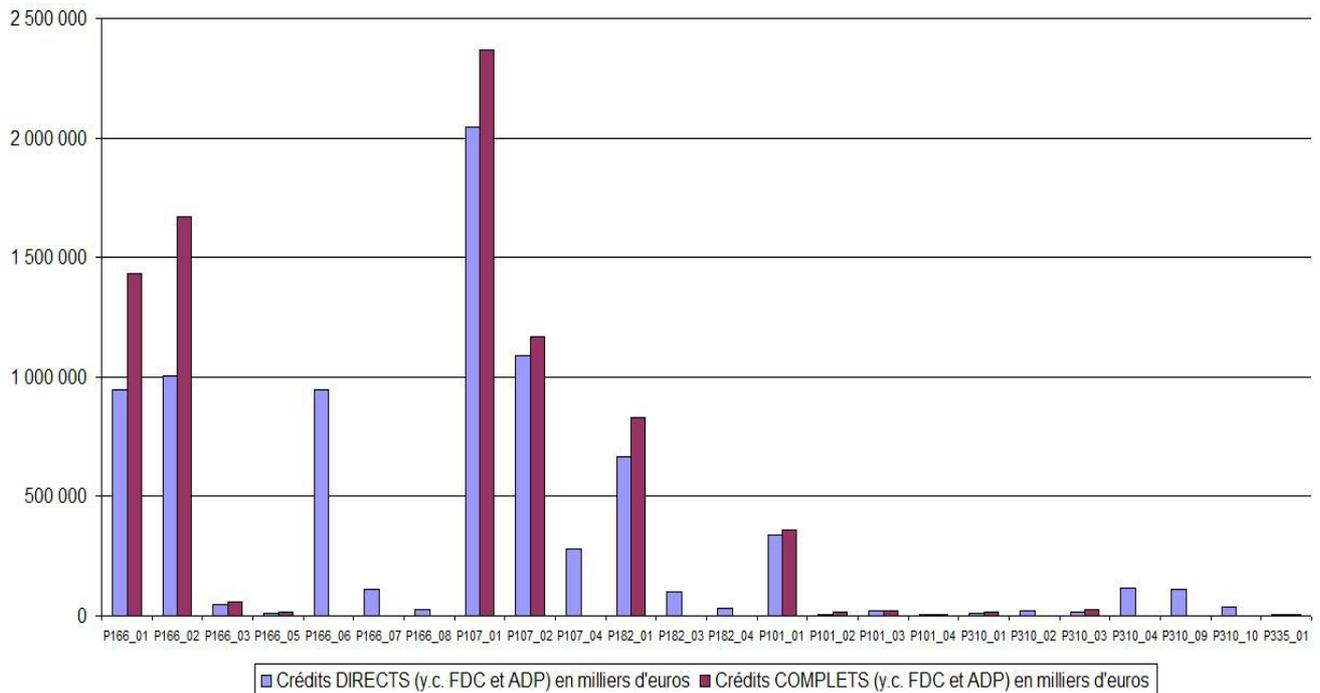
Les actions 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » et 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 et les actions 12 «Actions d'intégration des étrangers en situation régulière » et 15 «Actions d'intégration des réfugiés » du programme 104 bénéficient de déversements du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et la vie associative » de la mission « Solidarité insertion et égalité des chances » proportionnellement aux crédits déconcentrés du programme.

Les actions 01 « Circulation des étrangers et politique des visas » et 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 bénéficient de déversements du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » rattaché au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » relatif à la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » rattaché au ministère de l'économie et des finances déverse ses crédits hors titre 2 en direction des programmes 303 et 104 par application d'une autre clé de répartition basée sur les ETPT.

## JUSTICE

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Pour la mission Justice, les actions soutien se déversent vers les actions de politiques publiques suivant trois principaux mouvements :

- du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » vers les autres programmes de la mission « Justice » à l'exception du programme 335 « Conseil supérieur de la magistrature » pour lequel il n'a pas de soutien mesurable en terme d'enjeu pour l'analyse des coûts. Au PLF 2016, 87% des crédits du programme 310 (273 M€) se déversent ainsi au bénéfice des programmes 107 « Administration pénitentiaire », 166 « Justice judiciaire », 182 « Protection judiciaire de la jeunesse » et 101 « Accès au droit et à la justice » ;
- au sein de chaque programme disposant d'actions supports : les programmes 166, 107, 182 et 310 disposent chacun d'actions support (soutien et formation principalement) qui sont redéployées, en interne, au sein des actions de politiques publiques concernées. Pour le PLF 2016, ces déversements représentent la majorité des variations constatées ci-dessus : 34 % des crédits du programme 166 (1 052 M€) ; 8 % des crédits du programme 107 (278 M€) ; 17 % des crédits du programme 182 (132 M€) ; 4 % des crédits du programme 310 (14 M€) ;

- le programme 166 contribue également au soutien du programme 101 « accès au droit et à la justice » : l'essentiel de cette contribution est constituée de crédits de titre 2 inscrits à l'action 8 « Support à l'accès au droit et à la justice ». Ces crédits, à hauteur de 27 M€ pour le PLF 2016, permettent exclusivement de rémunérer des agents œuvrant au programme 101. Sont également ventilés vers le programme 101, une partie des crédits de fonctionnement courant issus des actions « soutien » et « formation » du programme 166 car ils concourent à la réalisation des actions publiques pris en charge par le programme 101.

Enfin, les programmes 166, 107 et 182 bénéficient du versement de crédits extérieurs à la mission « Justice » émanant du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » (2 M€ au titre du PLF 2016).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P166 – Justice judiciaire</b>	<b>3 092 931</b>	<b>0</b>	<b>+81 714</b>	<b>3 174 645</b>	<b>+2,6 %</b>
P166_01 – Traitement et jugement des contentieux civils	946 667	+449 403	+35 052	1 431 122	+51,2 %
P166_02 – Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales	1 003 654	+588 803	+76 691	1 669 148	+66,3 %
P166_03 – Cassation	48 058	+9 563	+1 581	59 202	+23,2 %
P166_05 – Enregistrement des décisions judiciaires	10 627	+3 901	+645	15 173	+42,8 %
P166_06 – Soutien	944 272	-939 427	-4 845	0	-100 %
P166_07 – Formation	112 784	-112 243	-541	0	-100 %
P166_08 – Support à l'accès au droit et à la justice	26 870		-26 870	0	-100 %
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>3 409 014</b>	<b>0</b>	<b>+125 238</b>	<b>3 534 252</b>	<b>+3,7 %</b>
P107_01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	2 043 198	+220 059	+104 561	2 367 818	+15,9 %
P107_02 – Accueil et accompagnement des personnes placées sous main de justice	1 087 875	+57 882	+20 677	1 166 434	+7,2 %
P107_04 – Soutien et formation	277 941	-277 941		0	-100 %
<b>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</b>	<b>795 620</b>	<b>0</b>	<b>+34 153</b>	<b>829 773</b>	<b>+4,3 %</b>
P182_01 – Mise en oeuvre des décisions judiciaires	663 540	+132 080	+34 153	829 773	+25,1 %
P182_03 – Soutien	101 053	-101 053		0	-100 %
P182_04 – Formation	31 027	-31 027		0	-100 %
<b>P101 – Accès au droit et à la justice</b>	<b>366 979</b>		<b>+33 754</b>	<b>400 732</b>	<b>+9,2 %</b>
P101_01 – Aide juridictionnelle	336 729		+24 069	360 798	+7,1 %
P101_02 – Développement de l'accès au droit et du réseau judiciaire de proximité	7 000		+9 016	16 016	+128,8 %
P101_03 – Aide aux victimes	20 000		+560	20 560	+2,8 %
P101_04 – Médiation familiale et espaces de rencontre	3 250		+108	3 358	+3,3 %
P101_05 – Indemnisation des avoués					non dotée en crédits directs
<b>P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice</b>	<b>313 003</b>	<b>0</b>	<b>-272 615</b>	<b>40 388</b>	<b>-87,1 %</b>
P310_01 – État major	10 258	+6 247		16 505	+60,9 %
P310_02 – Activité normative	23 333		-23 333	0	-100 %
P310_03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	16 482	+7 400		23 882	+44,9 %
P310_04 – Gestion de l'administration centrale	113 724	-13 647	-100 077	0	-100 %
P310_09 – Action informatique ministérielle	111 944		-111 944	0	-100 %
P310_10 – Action sociale ministérielle	37 261		-37 261	0	-100 %
<b>P335 – Conseil supérieur de la magistrature</b>	<b>4 445</b>			<b>4 445</b>	<b>0 %</b>
P335_01 – Conseil supérieur de la magistrature	4 445			4 445	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>7 981 991</b>	<b>0</b>	<b>+2 243</b>	<b>7 984 235</b>	<b>+0 %</b>

(en milliers d'euros)	
Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	-2 243
<b>Mission</b> « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-2 243

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement du PLF 2016 est identique à celui présenté pour le PLF 2015.

### Déversements du programme 310 vers les autres programmes de la mission « Justice » hors programme 335.

Seuls les crédits des actions « État-major » et « Évaluation, contrôle études et recherche » du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » ne sont pas ventilés vers les autres programmes. L'ensemble des autres actions du programme 310 sont ventilées suivant différentes modalités :

- la clé de répartition utilisée pour les programmes 107, 166, 182 et 101 est l'ETPT. Les crédits de soutien du programme 310 sont déversés directement sur le programme 101 « accès au droit et à la justice » bien que ses ETPT soient inscrits sur une action spécifique du programme 166 « Justice judiciaire » ;
- les crédits informatiques sont ventilés, selon leur destination finale réelle, sur les quatre programmes de politiques publiques de la mission « Justice ».

### Modalités de déversement internes des actions supports des programmes 166, 107, 182 et 310

Pour les programmes 166, 107 et 310, les crédits des actions supports sont déversés en totalité sur les actions de politique publique au sein de chaque programme, principalement au prorata des ETPT de chaque action concernée :

- programme 166 :
  - les crédits de titre 2, de titre 6 et une partie des crédits de titre 3 de l'action 6 « soutien », hors déversement au profit du programme 101, sont répartis sur les actions 1 « traitement et jugement des contentieux civils », 2 « conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales », 3 « cassation », 5 « enregistrement des décisions judiciaires » et 7 « formation » ;
  - l'ensemble des crédits de l'action 7 « formation », hors déversement au profit du programme 101, sont répartis sur les actions 1, 2, 3 et 5 ;
- l'action 4 « soutien et formation » du programme 107 se déverse sur les actions 1 « garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » et 2 « accueil et accompagnement des personnes placées sous main de justice » ;
- 12 % des crédits de l'action 4 « gestion de l'administration centrale » du programme 310, partie des dépenses se rapportant aux différents services centraux (SG, directions législatives, SAEI) et délocalisés de l'administration centrale, sont répartis sur les actions 1 « état-major » et 3 « évaluation, contrôle, études et recherche ».

Une règle spécifique est utilisée pour les déversements de titre 3 et de titre 5 de l'action 6 du programme 166 :

- les crédits de titre 3 relatifs aux frais de justice non directement rattachables aux actions civile et pénale sont entièrement déversés en montant fixe sur l'action 2 « conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales » compte tenu de la nature pénale de ces dépenses ;

- les crédits de titre 5 concernent le financement d'opérations d'investissement sur des bâtiments judiciaires non rattachables à une seule action de politique publique. Ils sont donc répartis sur les actions 1 et 2, suivant la répartition des surfaces (hors locaux communs) constatées en moyenne par l'activité civile et pénale, sur la base d'un programme type de surface d'un TGI, soit 32 % et 68 %.

Pour le programme 182, la totalité des crédits des actions 3 « soutien » et 4 « formation » est déversée sur l'action de politique publique 1 « mise en œuvre des décisions judiciaires ».

#### **Déversements du programme 166 vers le programme 101**

Ces déversements sont appliqués avant toute ventilation interne au programme 166.

Les crédits de titre 2 inscrits à l'action 8 du programme 166 font l'objet d'un déversement intégral sur les quatre premières actions du programme 101 car ils permettent de rémunérer des agents œuvrant au sein de ce programme. Cette répartition est faite au prorata des effectifs contribuant à ces actions.

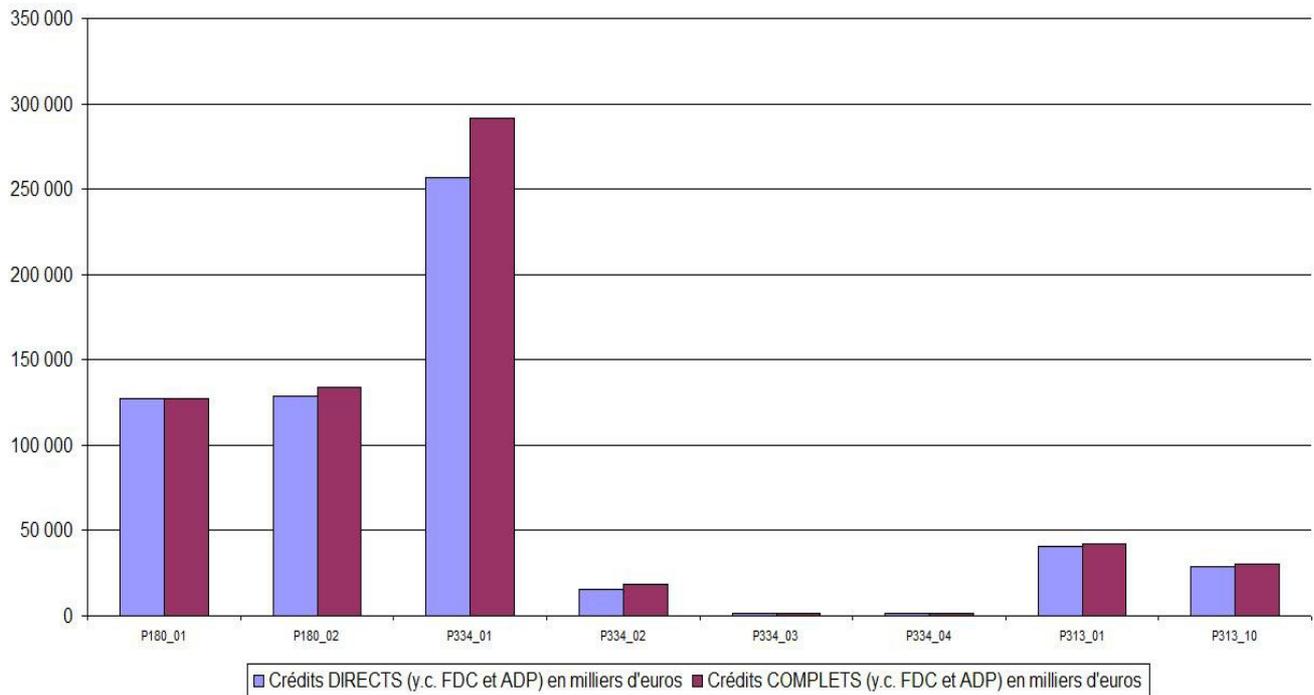
Une partie des crédits de titre 3 des actions 6 « soutien » et 7 « formation » du programme 166 concourt à la réalisation des actions publiques prises en charge par le programme 101. Le montant à déverser est prélevé directement sur ces actions au regard de la part des ETPT de l'action 8 du programme 166 rapportée sur l'ensemble des ETPT du programme 166. Il est ventilé sur les actions 1 « aide juridictionnelle » et 2 « développement de l'accès au droit et du réseau judiciaire de proximité » du programme 101 au prorata des effectifs contribuant à ces deux actions, qui sont majoritairement bénéficiaires desdites dépenses.

#### **Déversement externe : du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » vers les programmes 166, 107 et 182**

Les crédits issus du déversement du programme 309 vers les programmes 166, 107 et 182 sont destinés à l'entretien lourd des propriétés de l'État. Ces crédits sont ventilés au prorata des ETPT respectifs des actions de politiques publiques des programmes 166 (actions 1 et 2), 107 (actions 1 et 2) et 182 (action 1).

## MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, les crédits complets de la mission « Médias » représentent 646,9 M€, soit une augmentation de 7,5 % par rapport aux crédits directs après opérations de déversement depuis les programmes 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ».

En effet, l'augmentation des crédits complets de la mission s'explique par le déversement des crédits de support regroupés exclusivement sur l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » sur l'ensemble des actions des programmes rattachés au ministère de la culture et de la communication, soit 45 M€ déversés sur les programmes de la mission « Médias ». Les programmes de la mission « Médias » bénéficient également de déversements extérieurs du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (+ 0,2 M€) et du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (+ 0,4 M€).

Sur le périmètre de la mission, le programme 334 « Livre et industries culturelles » bénéficie des déversements les plus importants (variation supérieure à 10%), soit 37,4 M€. Ces résultats sont stables comparés à ceux du PLF 2015.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P180 – Presse</b>	<b>256 231</b>		<b>+5 004</b>	<b>261 235</b>	<b>+2 %</b>
P180_01 – Relations financières avec l'AFP	127 476		+153	127 629	+0,1 %
P180_02 – Aides à la presse	128 755		+4 851	133 605	+3,8 %
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>276 041</b>		<b>+37 378</b>	<b>313 419</b>	<b>+13,5 %</b>
P334_01 – Livre et lecture	256 985		+34 779	291 763	+13,5 %
P334_02 – Industries culturelles	15 906		+2 546	18 453	+16 %
P334_03 – Soutien aux médias de proximité ( <i>nouveau</i> )	1 500		+46	1 546	+3,1 %
P334_04 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT) ( <i>nouveau</i> )	1 650		+8	1 658	+0,5 %
<b>P313 – Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique</b>	<b>69 533</b>		<b>+2 716</b>	<b>72 249</b>	<b>+3,9 %</b>
P313_01 – France Télévisions	40 533		+1 676	42 209	+4,1 %
P313_10 – Soutien à l'expression radiophonique locale	29 000		+1 041	30 041	+3,6 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>601 805</b>		<b>+45 098</b>	<b>646 903</b>	<b>+7,5 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-45 098</b>
<b>Mission « Culture »</b>	-44 467
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-393
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-238

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement reste inchangé au PAP 2016.

**Modalités de déversement**

Les programmes de la mission « Médias » ne sont pas contributeurs de déversements, mais sont uniquement bénéficiaires de déversements en provenance principalement des crédits de soutien de l'action 7 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ». La méthodologie de calcul de ces déversements est détaillée dans la partie « commentaires méthodologiques » de la mission « Culture ».

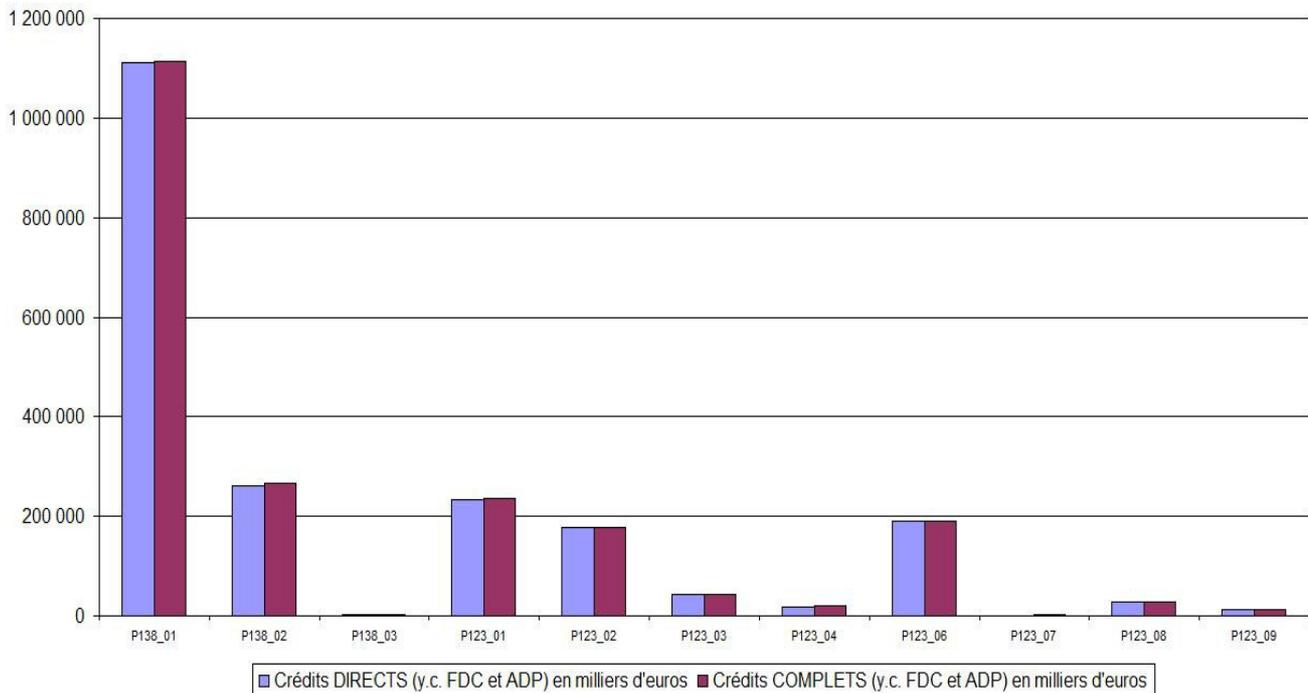
Les autres déversements perçus proviennent du programme 333 et 309 :

- Les crédits déversés du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » proviennent exclusivement du Titre 3 de fonctionnement courant (dépenses de l'occupant), représentant les charges dites « de l'occupant ». Les crédits du programme 333 sont donc reversés sur le programme 334 sur lequel émargent les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et ce, au prorata des effectifs d'administration déconcentrée du ministère.

- Les crédits du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » portent sur des dépenses d'entretien dit « lourd », relevant de l'État propriétaire, sur des opérations de maintenance préventive, de contrôles réglementaires, ainsi que des travaux de rénovation thermique. Les dépenses concernent les bâtiments des établissements patrimoniaux parisiens, des administrations centrales et de certaines DRAC. Le déversement est effectué sur les actions concernées du périmètre ministériel au prorata des effectifs complets des actions concernées du ministère de la culture et de la communication.

## OUTRE-MER

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016 les crédits complets de la mission s'élèvent à 2,093 Md€.

La création du ministère des outre-mer (MOM) en tant que ministère de plein exercice lors de la LFI 2013 a conduit à transférer sur un de ses programmes budgétaires (« Emploi outre-mer », programme 138) une partie des crédits de fonctionnement portée jusqu'alors par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (CPPI). Ce transfert limité permet de concilier la légitime maîtrise des moyens dont le ministère des outre-mer dispose, et le maintien de la mutualisation et des économies d'échelles liées à la prise en charge, par le ministère de l'Intérieur, d'une large partie des fonctions support.

Une convention de gestion passée entre les deux ministères permet de déterminer les conditions de fonctionnement global du ministère des outre-mer s'agissant des domaines non transférés.

Ainsi, les crédits de soutien de la mission « Outre-mer » sont, à l'exception de ceux du service militaire adapté (SMA), supportés par :

- **l'action 03 du P138, « Pilotage des politiques des outre-mer »**, pour ce qui concerne les dépenses courantes de fonctionnement (hors personnel) des trois entités de l'outre-mer (cabinet du ministre chargé des outre-mer, délégué

interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer – DIECFOM, direction générale des outre-mer – DGOM) ;

- **le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur »**, qui regroupe les fonctions transversales de pilotage du ministère de l'Intérieur et les domaines non transférés au ministère des outre-mer lors de sa création (loyers, dépenses de contentieux, travaux d'aménagement et d'entretien des bâtiments, marchés de maintenance...). Il intègre les personnels d'administration centrale des missions « Administration générale et territoriale de l'État », « Outre-mer » et « Relations avec les collectivités territoriales ». À partir de ce programme de soutien, la mission « Outre-mer » bénéficie d'un déversement spécifique, représentatif de la masse salariale des effectifs de la direction générale des outre-mer (DGOM), auquel s'ajoute la part des crédits de fonctionnement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » liée aux effectifs de la DGOM et déversée au titre de l'action sociale, de la formation, de la gestion des ressources humaines et des affaires financières et immobilières.

Le programme « Conditions de vie outre-mer » reçoit également, par imputation directe, une part des crédits relatifs aux systèmes d'informations.

- **le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »** : un déversement en provenance du programme 309 abonde également les crédits du programme 138. Ce déversement contribue exclusivement à l'entretien des bâtiments des unités du SMA.

Les crédits indirects versés par les programmes 216 et 309 au profit de la mission outre-mer s'élèvent à 15,37 M€ et augmentent de +0,7 % les crédits directs.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>	<b>1 375 355</b>	<b>0</b>	<b>+5 988</b>	<b>1 381 343</b>	<b>+0,4 %</b>
P138_01 – Soutien aux entreprises	1 110 953	+556	+1 082	1 112 592	+0,1 %
P138_02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	261 957	+588	+3 607	266 152	+1,6 %
P138_03 – Pilotage des politiques des outre-mer	2 445	-1 144	+1 298	2 599	+6,3 %
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>702 143</b>		<b>+9 381</b>	<b>711 523</b>	<b>+1,3 %</b>
P123_01 – Logement	234 668		+1 088	235 756	+0,5 %
P123_02 – Aménagement du territoire	176 815		+1 711	178 526	+1 %
P123_03 – Continuité territoriale	43 249		+650	43 899	+1,5 %
P123_04 – Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	17 750		+2 205	19 955	+12,4 %
P123_06 – Collectivités territoriales	189 127		+1 164	190 291	+0,6 %
P123_07 – Insertion économique et coopération régionales	1 000		+911	1 911	+91,1 %
P123_08 – Fonds exceptionnel d'investissement	27 851		+1 013	28 864	+3,6 %
P123_09 – Appui à l'accès aux financements bancaires	11 682		+639	12 321	+5,5 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 077 497</b>	<b>0</b>	<b>+15 369</b>	<b>2 092 866</b>	<b>+0,7 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-15 369</b>
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	-15 348
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-20

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

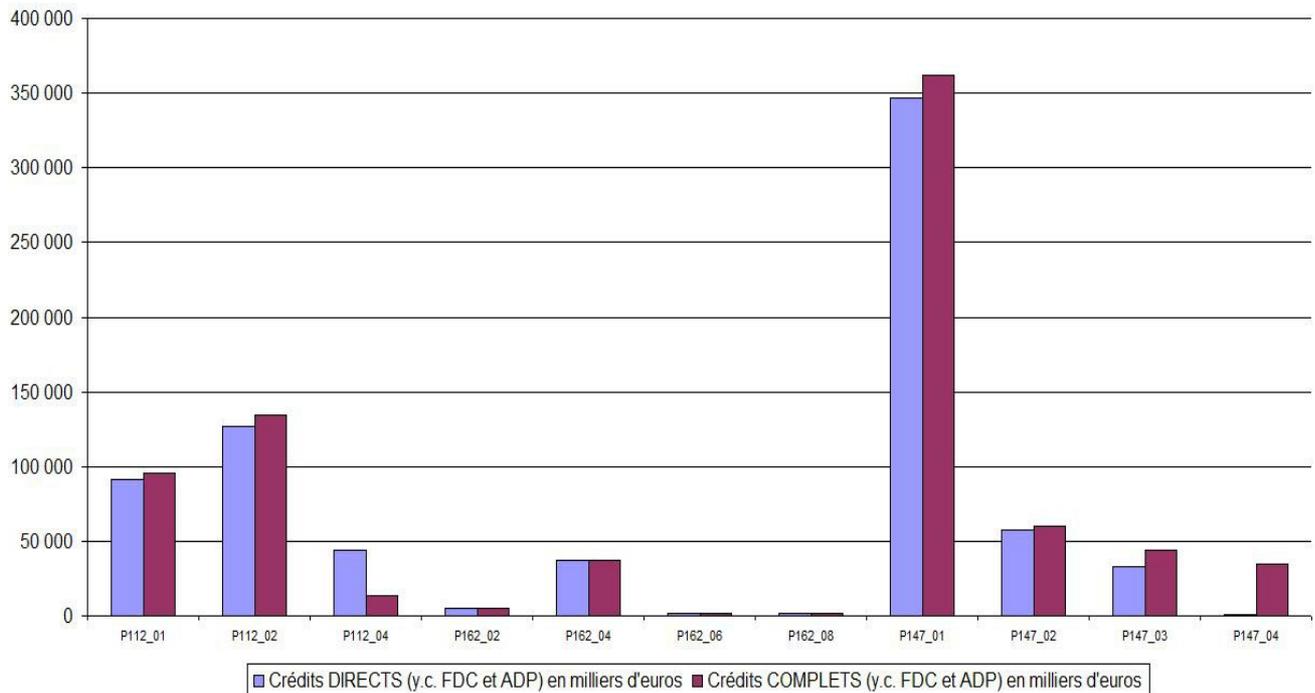
---

Le modèle de déversement du PLF 2016 ne connaissant aucune modification de maquette, par retrait ou création d'action entre 2015 et 2016, aucune évolution méthodologique n'est à noter. Le modèle de déversement repose sur :

- **l'action 03 du P138, « Pilotage des politiques des outre-mer »** : ces crédits se voient appliquer une clef de répartition entre les actions des deux programmes de la mission outre-mer, sur la base d'un ratio, couplant les données ETPT pour 70 % et le poids relatif des dotations affectées aux différentes actions pour 30 %;
- **le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur »** : le montant du déversement effectué sur la mission « Outre-mer » est calculé au regard des ETPT de la mission et du poids budgétaire de celle-ci. La ventilation des crédits déversés, telle qu'elle est opérée entre les deux programmes de la mission outre-mer, fait l'objet de la même clef de répartition que celle appliquée au déversement interne de l'action 03 « Pilotage des politiques des outre-mer » ;
- **le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »** : ce déversement contribuant exclusivement à l'entretien des bâtiments des unités du SMA, il ne fait l'objet d'aucune ventilation au sein de la mission.

## POLITIQUE DES TERRITOIRES

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

A l'issue des ventilations en comptabilité d'analyse des coûts, les crédits rattachés à la mission « Politique des territoires » s'établissent à 790,4 M€ pour 2016. Ils représentent un accroissement de 6 % par rapport aux crédits directs inscrits à la mission. Cette évolution résulte des déversements positifs depuis d'autres missions du budget général de l'Etat. Par ailleurs, les crédits directs sont affectés au sein même de la mission par des déversements internes.

S'agissant du programme 112, les actions sont impactées en analyse des coûts de la manière suivante :

- action 01 « Attractivité économique et compétitivité des territoires » : +5 % par rapport aux crédits directs soit un abondement en CAC de 4,4 M€. Ces crédits représentent les coûts en masse salariale et en fonctionnement de la mise en œuvre de cette action de politique publique. Ce déversement provient de l'action 04 du programme ;
- action 02 « Développement solidaire et équilibré des territoires » : +6 % par rapport aux crédits directs soit un accroissement en CAC de 7,3 M€. Cette augmentation résulte de la ventilation interne au programme s'agissant de la rémunération des personnels affectés à cette action et des crédits de fonctionnement associés ;
- action 04 « Instruments de pilotage et d'étude » : -69 % par rapport aux crédits directs soit une réfaction de 30,5 M€. Ce constat provient du rôle confié à l'action 04 puisqu'elle porte les rémunérations de l'ensemble des personnels du Commissariat général à l'égalité des territoires et de son fonctionnement mutualisé au bénéfice des programmes 112 et 147. Néanmoins, l'action 04 conserve des crédits après exécution des ventilations internes à la mission. Ce solde

rassemble les crédits relatifs aux études et à la prospective menées dans le domaine de l'égalité des territoires et les crédits d'assistance technique européenne (gestion directe ou déléguée de programmes opérationnels européens ou contributions aux programmes européens). De ce fait, une part des crédits de soutien reste affectée à cette action.

Après modélisation des déversements externes vers le seul programme 147, le programme 112 présente une baisse de 7 % de ses crédits directs.

S'agissant du programme 147, les déversements extérieurs au bénéfice du programme impactent les actions de la façon suivante :

- action 01 « Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville » : +4 % par rapport aux crédits directs soit +15,4 M€ en CAC. Ce montant se décompose en un déversement depuis le programme 112 au titre de la rémunération des agents du CGET dont les fonctions sont en lien avec cette action et en crédits de fonctionnement associés à ces emplois (9,9 M€). Par ailleurs, un déversement externe à la mission depuis le programme 124 (rémunération des agents œuvrant pour la politique de la ville au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) accroît le coût complet de l'action (5,5 M€) ;
- action 02 « Revitalisation économique et emploi » : +4 % par rapport aux crédits directs soit +2,3 M€ en CAC. Le déversement depuis le programme 112 au titre des rémunérations et du support logistique s'élève à 1,5 M€. En outre, 0,8 M€ proviennent du programme 124 au titre de la rémunération des agents œuvrant pour la politique de la ville au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- action 03 « Stratégie, ressources et évaluation » : +35 % par rapport aux crédits directs soit +11,3 M€ en CAC. A ce montant, le programme 112 contribue pour 7,2 M€ (support) et le programme 124 pour 4,1 M€ (masse salariale au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) ;
- action 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie » : les crédits rattachés à cette action sont renforcés de 34 M€ dont 0,2 M€ concernent le support assuré depuis le programme 112 et 0,1 M€ depuis le programme 124 (masse salariale au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Par ailleurs, cette action se voit rattacher les crédits relatifs aux agents œuvrant pour la politique de la ville au sein des directions régionales de l'équipement, de l'aménagement et du logement rémunérés sur les programmes gérés par le ministère en charge de l'écologie (programme 135, 217 et 337 pour 33,7 M€).

A l'issue des déversements, le programme 147 présente une augmentation de 14 % de ses crédits directs.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>262 289</b>	<b>0</b>	<b>-18 807</b>	<b>243 482</b>	<b>-7,2 %</b>
P112_01 – Attractivité économique et compétitivité des territoires	91 417	+4 397		95 814	+4,8 %
P112_02 – Développement solidaire et équilibré des territoires	126 865	+7 329		134 194	+5,8 %
P112_04 – Instruments de pilotage et d'étude	44 007	-11 726	-18 807	13 474	-69,4 %
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>45 907</b>			<b>45 907</b>	<b>0 %</b>
P162_02 – Eau - Agriculture en Bretagne	4 961			4 961	0 %
P162_04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	37 046			37 046	0 %
P162_06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	1 824			1 824	0 %
P162_08 – Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	2 076			2 076	0 %
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>438 051</b>		<b>+62 981</b>	<b>501 032</b>	<b>+14,4 %</b>
P147_01 – Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville	346 974		+15 355	362 329	+4,4 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
P147_02 – Revitalisation économique et emploi	57 637		+2 294	59 932	+4 %
P147_03 – Stratégie, ressources et évaluation	32 560		+11 296	43 856	+34,7 %
P147_04 – Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie	880		+34 035	34 915	+3 867,7 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>746 247</b>	<b>0</b>	<b>+44 174</b>	<b>790 420</b>	<b>+5,9 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-44 174</b>
<b>Mission « Égalité des territoires et logement »</b>	-25 952
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-10 491
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	-7 730

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La mission « Politique des territoires » est composée de trois programmes :

- le programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat » portant le programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur. Ce programme ne bénéficie d'aucun traitement en comptabilité d'analyse des coûts ;
- le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et le programme 147 « Politique de la Ville » rattachés au Premier ministre et sous la responsabilité de la Commissaire générale à l'égalité des territoires. Le pilotage des fonctions support du CGET émerge intégralement sur les crédits de l'action 04 du programme 112 depuis la loi de finances 2015. Ils sont désormais gérés directement par le CGET pour son compte et n'impliquent aucun déversement depuis ou vers une autre administration. Néanmoins, ces crédits supposent une ventilation externe au programme 112 vers le programme 147 et une ventilation interne au programme 112 pour l'établissement des coûts complets des actions de politique publique de ces deux programmes du CGET.

L'assiette de ventilation est circonscrite à la seule sous action 02 « Soutien » de l'action 04 du programme 112. Les crédits attachés à cette sous action sont constitués de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement du CGET (immobilier, logistique, informatique, déplacements, frais automobiles, communication, etc.).

Les crédits de personnel et de hors titre 2 de la sous action « Soutien » sont ventilés sur les différentes actions de politique publique de chaque programme proportionnellement aux équivalents temps plein travaillés (ETPT) concourant à leur mise en œuvre. Le plafond d'emploi du CGET est attaché au programme 112 (hors emplois des délégués du préfet). Il se compose de 289 ETPT pour 2016 répartis après élaboration des déversements entre le programme 112 émetteur (123 ETPT soit 42 % du plafond) et le programme 147 récepteur (166 ETPT soit 58 % du plafond).

Par ailleurs, le programme 147 bénéficie de quatre déversements extérieurs pour la mise en œuvre de la politique publique de la ville depuis les programmes suivants :

- programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » ;
- programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- programme 337 « Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville » ;
- programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

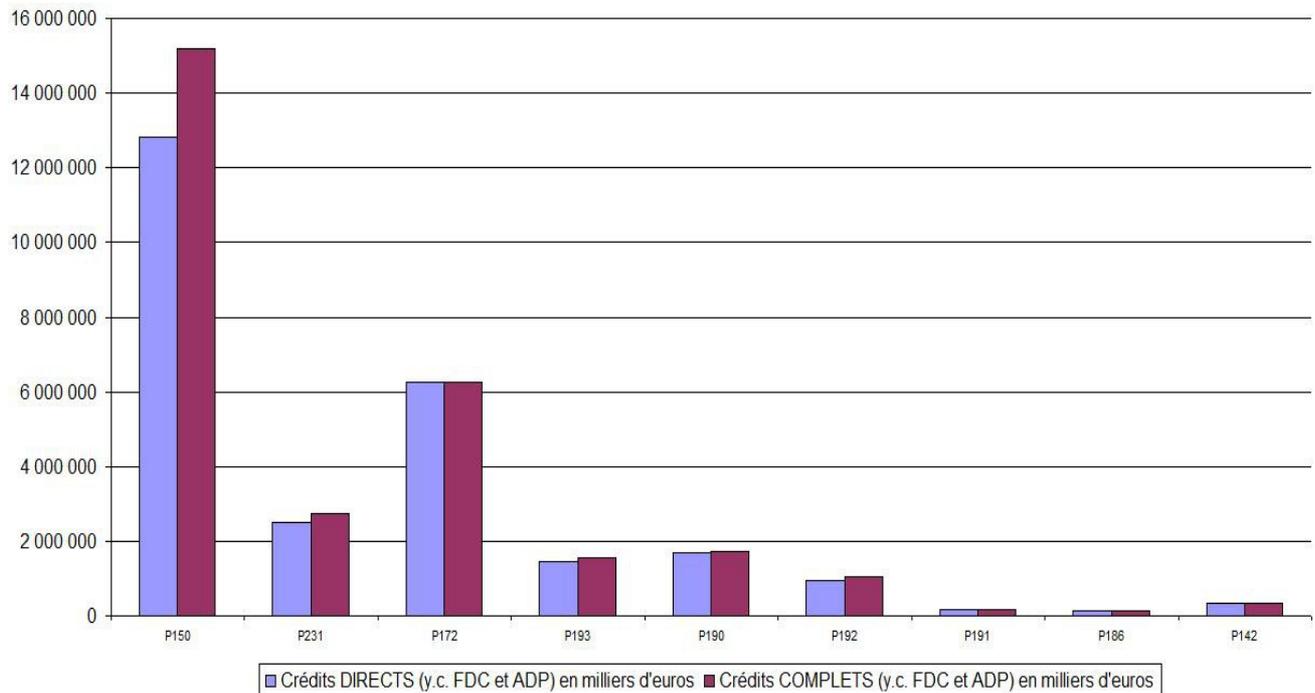
Ces déversements sont le reflet de l'implication des services déconcentrés de l'Etat sur cette politique publique interministérielle. Ils concernent :

- la rémunération des agents œuvrant pour la politique de la ville au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour lesquels (à partir du programme 124). Le déversement est ventilé sur les quatre actions du programme proportionnellement aux emplois du CGET affectés sur ces actions ;
- la rémunération des agents œuvrant pour la politique de la ville au sein des directions régionales de l'équipement, de l'aménagement et du logement (à partir des programmes 135, 217 et 337). Ces rémunérations concernent intégralement l'action 04 du programme 147.

Enfin, le programme 112 ne bénéficie d'aucun déversement depuis un autre programme du budget général.

## RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### COMPARAISON PAR PROGRAMME DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les crédits complets de la mission « Recherche et enseignement supérieur » représentent au PLF 2016 un montant total de 29,2 Md€ soit +11 % par rapport aux crédits directs. L'ensemble des actions de politiques publiques des programmes placés sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), de même que de manière plus marginale, certaines actions de politiques publiques des autres programmes de la mission, bénéficient du soutien des actions support des programmes dédiés à la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Outre les déversements internes aux programmes du MESR, les actions de politiques publiques relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche correspondent, pour les déversements les plus significatifs du tableau ci-dessous :

- aux financements dédiés aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ainsi qu'aux sections de techniciens supérieurs (STS) en provenance de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) au profit des étudiants en formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (vers l'action 1 du programme 150) ;
- aux financements des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et des crédits d'intervention de l'ANR sur la recherche universitaire dans les établissements d'enseignements supérieurs (en provenance du programme 172 vers l'action 17 du programme 150) ;

- à la masse salariale des personnels affectés à la vie étudiante à la DGESEP ou dans les établissements d'enseignement supérieur (en provenance du programme 150 vers le programme 231) ;
- aux financements, en provenance du programme 150 et du programme 172, de la recherche pluridisciplinaire (actions 15 à 19 du programme 172) et spatiale (actions 01 à 05 du programme 193) par l'intermédiaire des opérateurs de recherche ;
- aux soutiens apportés à la recherche duale (programme 191) du ministère de la Défense ; à la recherche, au transfert technologique et au soutien à l'innovation (programmes 190 et 192) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique ; à la recherche culturelle et culture scientifique (programme 186) du ministère de la culture et de la communication ; et pour finir à l'enseignement supérieur agricole (programme 142) du ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>12 831 919</b>	<b>0</b>	<b>+2 368 287</b>	<b>15 200 206</b>	<b>+18,5 %</b>
P150_01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 932 138	+737 936	+2 791 019	6 461 092	+120,4 %
P150_02 – Formation initiale et continue de niveau master	2 389 312	+601 324	+10 287	3 000 923	+25,6 %
P150_03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	350 634	+88 129	+1 510	440 274	+25,6 %
P150_04 – Établissements d'enseignement privés	78 896	+19 838	+340	99 074	+25,6 %
P150_05 – Bibliothèques et documentation	431 322	-431 322		0	-100 %
P150_13 – Diffusion des savoirs et musées	102 630	+25 769	+6 498	134 897	+31,4 %
P150_14 – Immobilier	1 222 444	-1 187 849	-34 595	0	-100 %
P150_15 – Pilotage et support du programme	1 509 857	-813 813	-696 044	0	-100 %
P150_17 – Recherche	3 814 686	+959 988	+289 271	5 063 946	+32,7 %
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>2 489 218</b>	<b>0</b>	<b>+246 792</b>	<b>2 736 010</b>	<b>+9,9 %</b>
P231_01 – Aides directes	2 117 181	+80 807	+187 279	2 385 267	+12,7 %
P231_02 – Aides indirectes	220 055	+8 401	+46 538	274 994	+25 %
P231_03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	60 468	+2 306	+12 975	75 750	+25,3 %
P231_04 – Pilotage et animation du programme	91 514	-91 514		0	-100 %
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>6 268 931</b>	<b>0</b>	<b>-2 079</b>	<b>6 266 852</b>	<b>-0 %</b>
P172_01 – Pilotage et animation	151 805	-34 934	-116 871	0	-100 %
P172_02 – Agence nationale de la recherche	590 023	-312 202	-277 822	0	-100 %
P172_11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	62 724	+18 870	+5 466	87 060	+38,8 %
P172_12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	149 007	+53 434	+12 957	215 399	+44,6 %
P172_13 – Grandes infrastructures de recherche	234 451	-234 451		0	-100 %
P172_14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	780 092	-780 092		0	-100 %
P172_15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 214 456	+364 077	+105 684	1 684 217	+38,7 %
P172_16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	983 255	+294 764	+85 550	1 363 569	+38,7 %
P172_17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	601 501	+180 352	+52 295	834 148	+38,7 %
P172_18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 096 522	+328 720	+95 381	1 520 623	+38,7 %
P172_19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	405 095	+121 461	+35 280	561 837	+38,7 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P193 – Recherche spatiale</b>	<b>1 441 720</b>	<b>0</b>	<b>+126 187</b>	<b>1 567 907</b>	<b>+8,8 %</b>
P193_01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	183 135	+11 675	+16 986	211 797	+15,7 %
P193_02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	278 836	+17 781	+25 813	322 430	+15,6 %
P193_03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	118 333	+7 549	+10 988	136 869	+15,7 %
P193_04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	512 833	+32 702	+47 619	593 155	+15,7 %
P193_05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	222 140	+14 166	+20 639	256 946	+15,7 %
P193_06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	83 873	-83 873		0	-100 %
P193_07 – Développement des satellites de météorologie	42 569		+4 142	46 710	+9,7 %
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>1 683 789</b>		<b>+36 008</b>	<b>1 719 797</b>	<b>+2,1 %</b>
P190_10 – Recherche dans le domaine de l'énergie	629 999		+13 558	643 557	+2,2 %
P190_11 – Recherche dans le domaine des risques	180 906		+3 835	184 741	+2,1 %
P190_12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	101 940		+2 184	104 124	+2,1 %
P190_13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	7 562		+261	7 823	+3,5 %
P190_14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	344 383		+7 362	351 745	+2,1 %
P190_15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	419 000		+8 808	427 808	+2,1 %
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>945 193</b>		<b>+98 868</b>	<b>1 044 061</b>	<b>+10,5 %</b>
P192_01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	310 017		+24 502	334 519	+7,9 %
P192_02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	345 101		+35 100	380 201	+10,2 %
P192_03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	290 075		+39 266	329 341	+13,5 %
<b>P191 – Recherche duale (civile et militaire)</b>	<b>180 075</b>		<b>+528</b>	<b>180 603</b>	<b>+0,3 %</b>
P191_01 – Recherche duale en sciences du vivant	7 630		+32	7 662	+0,4 %
P191_02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	6 299		+10	6 309	+0,2 %
P191_03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial	152 757		+437	153 193	+0,3 %
P191_04 – Autres recherches et développements technologiques duaux	13 389		+49	13 439	+0,4 %
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>123 803</b>		<b>+14 866</b>	<b>138 669</b>	<b>+12 %</b>
P186_01 – Recherche culturelle	9 444		+14 791	24 235	+156,6 %
P186_03 – Culture scientifique et technique	114 358		+75	114 433	+0,1 %
<b>P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	<b>333 206</b>	<b>0</b>	<b>+2 942</b>	<b>336 148</b>	<b>+0,9 %</b>
P142_01 – Enseignement supérieur	297 640	-89 238	-6 059	202 343	-32 %
P142_02 – Recherche, développement et transfert de technologie	35 566	+89 238	+9 001	133 805	+276,2 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>26 297 854</b>	<b>0</b>	<b>+2 892 400</b>	<b>29 190 254</b>	<b>+11 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-2 892 400</b>
<b>Mission</b> « Enseignement scolaire »	-2 823 764
<b>Mission</b> « Économie »	-24 860
<b>Mission</b> « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »	-18 889
<b>Mission</b> « Culture »	-14 769
<b>Mission</b> « Écologie, développement et mobilité durables »	-6 248
<b>Mission</b> « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-3 870

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Le modèle de déversement du PLF pour 2016 reste stable depuis l'importante modification de la nomenclature réalisée à l'occasion du PLF pour 2015, qui a induit une actualisation et une simplification des règles de déversement. Afin de reconstituer les crédits complets des programmes du MENESR d'une part et des autres programmes MIREs d'autre part, les crédits des fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions porteuses de la politique publique de l'enseignement supérieur et de la recherche de la mission « Recherche et enseignement supérieur » bien que la ventilation par action des crédits directs soit essentiellement constituée de subventions aux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

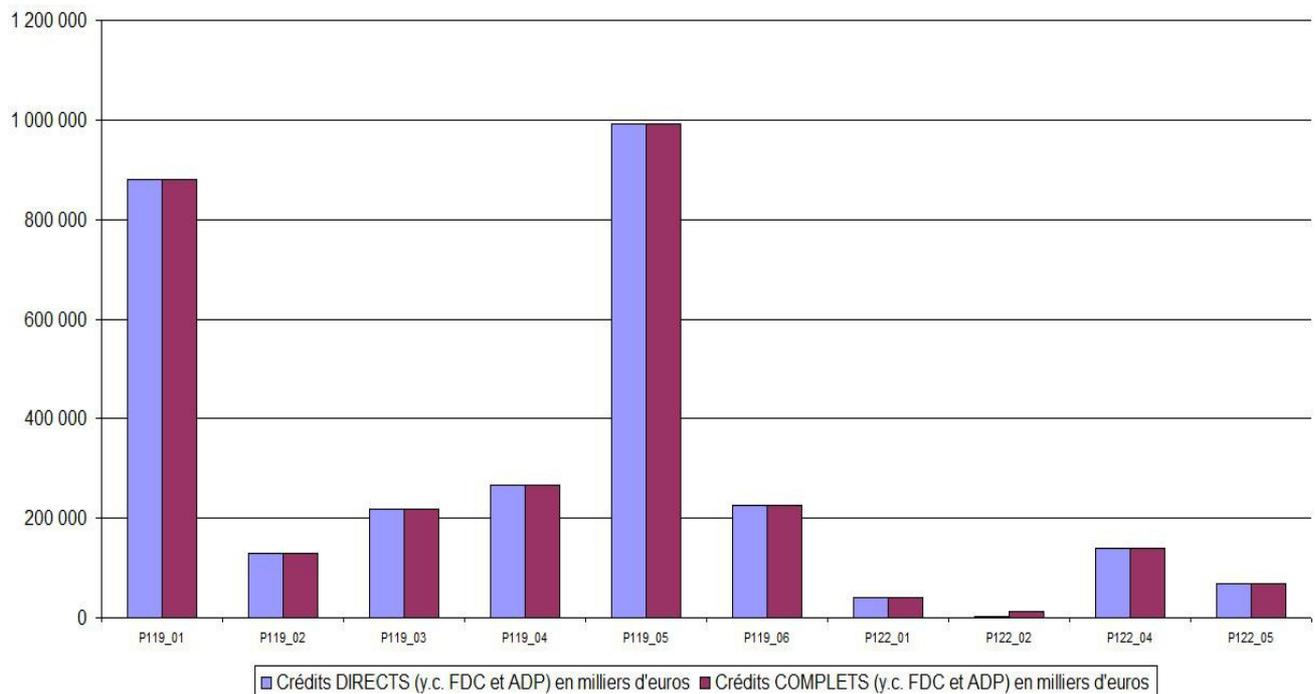
Les actions contributives au pilotage et au soutien sont les suivantes :

- pour le programme 150, l'action 05 regroupe les crédits et les emplois de la politique documentaire des programmes 150 et 231, l'action 14 réunit l'ensemble des crédits et effectifs dédiés aux opérations immobilières des programmes 150 et 231, l'action 15 comprend les moyens consacrés au pilotage et support des programmes 150, 231, 172, 193 ;
- pour le programme 231, l'action 04 contribue au pilotage et support des trois autres actions du programme ;
- pour le programme 172, les actions 01 à 02 participent au soutien de la politique publique de recherche et d'innovation au profit des programmes de la MIREs. En particulier les crédits relatifs au transfert de technologie, qui favorisent les échanges entre la recherche publique et les PME, sont déversés vers le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». L'action 13 représente les financements des infrastructures de recherche que sont : les organisations internationales (OI), les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les infrastructures de recherche (IR). L'action 14 vient en appui à l'activité de recherche des opérateurs du programme 172 et représente les coûts indirects qui ne sont a priori pas imputables à un domaine particulier.
- pour le programme 193, les fonctions de soutien sont exécutées par l'opérateur principal du programme, le CNES.

Les règles de déversement du modèle reposent sur les éléments issus du contrôle de gestion des directions de programmes du MENESR et en fin de processus sur des clés de répartitions financières.

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016 les crédits complets de la mission Relations avec les collectivités territoriales sont de 2 971 M€, contre des crédits directs d'un montant de 2 962M€.

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » bénéficie en effet d'un déversement en provenance de l'action 01 « État-major et services centraux » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Il s'agit des crédits de titre 2 consacrés aux personnels de la direction générale des collectivités locales.

Ainsi, le montant total des crédits du programme 122 « Concours spécifiques et administration », après déversement, s'établit à 259M€ en coût complet, contre un coût direct de 250 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>	<b>2 712 548</b>			<b>2 712 548</b>	<b>0 %</b>
P119_01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes	879 680			879 680	0 %
P119_02 – Dotation générale de décentralisation des communes	130 308			130 308	0 %
P119_03 – Soutien aux projets des départements	219 356			219 356	0 %
P119_04 – Dotation générale de décentralisation des départements	265 318			265 318	0 %
P119_05 – Dotation générale de décentralisation des régions	992 516			992 516	0 %
P119_06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers	225 369			225 369	0 %
<b>P122 – Concours spécifiques et administration</b>	<b>249 865</b>		<b>+8 916</b>	<b>258 780</b>	<b>+3,6 %</b>
P122_01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	39 361			39 361	0 %
P122_02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	2 614		+8 916	11 530	+341 %
P122_04 – Dotations Outre-Mer	138 494			138 494	0 %
P122_05 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance ( <i>nouveau</i> )	69 396			69 396	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 962 413</b>		<b>+8 916</b>	<b>2 971 328</b>	<b>+0,3 %</b>

(en milliers d'euros)

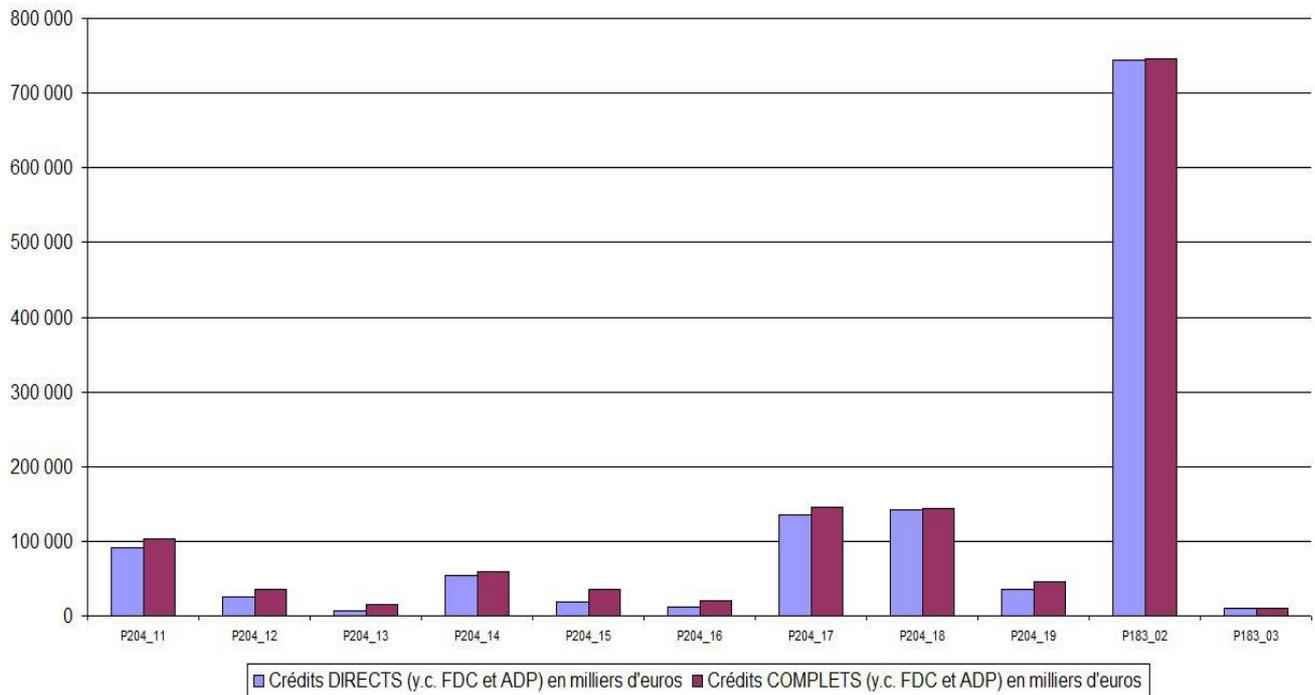
Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-8 916</b>
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	-8 916

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2016 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » se caractérisent par leur stabilité par rapport à l'exercice 2015.

## SANTÉ

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) permet de reconstituer les crédits complets prévisionnels des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique. La CAC vise à apprécier les crédits complets prévisionnels des politiques publiques dans le cadre des projets annuels de performance, en présentant l'ensemble des moyens budgétaires affectés, directement et indirectement, à leur réalisation. Les crédits complets d'une politique publique correspondent à la somme des crédits directs demandés pour une action et des crédits indirects qui lui sont associés, ces derniers étant constitués des crédits de personnel, de fonctionnement et d'immobilier inscrits sur le ou les programme(s) support(s) contributeur(s).

Les crédits complets de la mission « Santé » s'élèvent à 1 359,4 M€ : 44% (603,9 M€) sont consacrés aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins (programme 204) et 56 % (755,5 M€) à la protection maladie (programme 183).

Les programmes 204 et 183 bénéficient principalement des crédits de soutien du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » : 11,1 % des crédits déversés par le programme 124 bénéficient au programme 204 (82,8 M€) et 0,1% au programme 183 (1 M€).

De manière secondaire, les programmes 204 et 183 bénéficient de crédits immobiliers gérés sur le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » de la mission interministérielle « *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* » (0,08 M€).

La variation observée, entre les crédits directs et les crédits complets, du programme 204 (de 521 M€ à 603,9 M€) s'explique par le déversement d'une partie des crédits de personnels et de fonctionnement inscrits sur le programme 124 qui relèvent de la politique de santé. Ces crédits mettent en valeur le rôle et l'activité des agents de la direction générale de la santé et de la direction générale de l'offre de soins dans la conception et le pilotage du programme 204.

Le programme 183, piloté par la direction de la sécurité sociale, bénéficie d'une partie moins importante de crédits de soutien parce que la majorité des agents de la direction de la sécurité sociale travaillent sur des dispositifs dont le financement ne relèvent pas du budget de l'Etat mais de celui de la sécurité sociale.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>520 955</b>		<b>+82 934</b>	<b>603 890</b>	<b>+15,9 %</b>
P204_11 – Pilotage de la politique de santé publique	91 452		+12 020	103 472	+13,1 %
P204_12 – Accès à la santé et éducation à la santé	24 603		+10 291	34 895	+41,8 %
P204_13 – Prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins	6 886		+8 350	15 236	+121,3 %
P204_14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades	54 352		+4 531	58 883	+8,3 %
P204_15 – Prévention des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation	19 208		+15 532	34 741	+80,9 %
P204_16 – Réponse aux alertes et gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises sanitaires	11 300		+8 803	20 103	+77,9 %
P204_17 – Qualité, sécurité et gestion des produits de santé et du corps humain	134 628		+11 438	146 066	+8,5 %
P204_18 – Projets régionaux de santé	142 544		+1 637	144 181	+1,1 %
P204_19 – Modernisation de l'offre de soins	35 983		+10 331	46 314	+28,7 %
<b>P183 – Protection maladie</b>	<b>754 530</b>		<b>+986</b>	<b>755 516</b>	<b>+0,1 %</b>
P183_02 – Aide médicale de l'Etat	744 530		+986	745 516	+0,1 %
P183_03 – Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	10 000			10 000	0 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>1 275 486</b>		<b>+83 920</b>	<b>1 359 406</b>	<b>+6,6 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-83 920</b>
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-83 837
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-84

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

---

Evolution méthodologique : aucune modification n'a été apportée au schéma de déversement.

Répartition des crédits entre les programmes 204 et 183 :

- Principe général

Les crédits du programme 124 de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ont été déversés sur les programmes 204 et 183 au prorata de la répartition sur ces deux programmes des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 inscrit sur le programme 124.

Cette répartition des ETPT du plafond d'emplois s'appuie sur la répartition par action de titre 2 qui est présentée dans la partie *Justification au premier euro* du programme 124. Les ETPT inscrits sur ces actions de titre 2 ont été répartis sur quinze programmes de politique publique, parmi lesquels les programmes 204 et 183, au moyen, pour les ETPT relevant de l'administration centrale, de la répartition des effectifs cibles notifiés pour 2015 aux directions d'administration centrale par la direction des ressources humaines et, au moyen, pour les ETPT relevant des services déconcentrés, des résultats d'une enquête *activités* menée auprès de ces services en 2015 (sur la base des ETPT présents dans les services au 31 décembre 2014). Les ETPT des directions supports et des services polyvalents (SGMAS, IGAS, cabinets ministériels, etc.) ont été répartis au prorata de la répartition des directions métiers en administration centrale et en services déconcentrés.

Il convient de préciser que seule la moitié des crédits du programme 124 est déversée sur des programmes du budget de l'Etat. En effet, l'autre moitié n'est déversée sur aucun programme du budget général de l'Etat dans la mesure où ces crédits sont consacrés aux politiques de sécurité sociale ainsi qu'aux agences régionales de santé. Il s'agit des crédits de personnels et de fonctionnement d'une partie des agents des ministères sociaux (de la direction de la sécurité sociale, principalement) qui sont rémunérés par le programme 124, mais qui travaillent à des missions dont le financement relève du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le suivi de la sécurité sociale ne relevant pas du champ de l'Etat dans le domaine budgétaire, ces crédits ne peuvent donc être déversés sur un programme du budget de l'Etat. Il en va de même des agents rémunérés par les agences régionales de santé qui concourent au déploiement des politiques d'offre de soins et de suivi de l'ONDAM. Les crédits de financement des agences régionales de santé ne sont donc pas déversés (action 17 du programme 124).

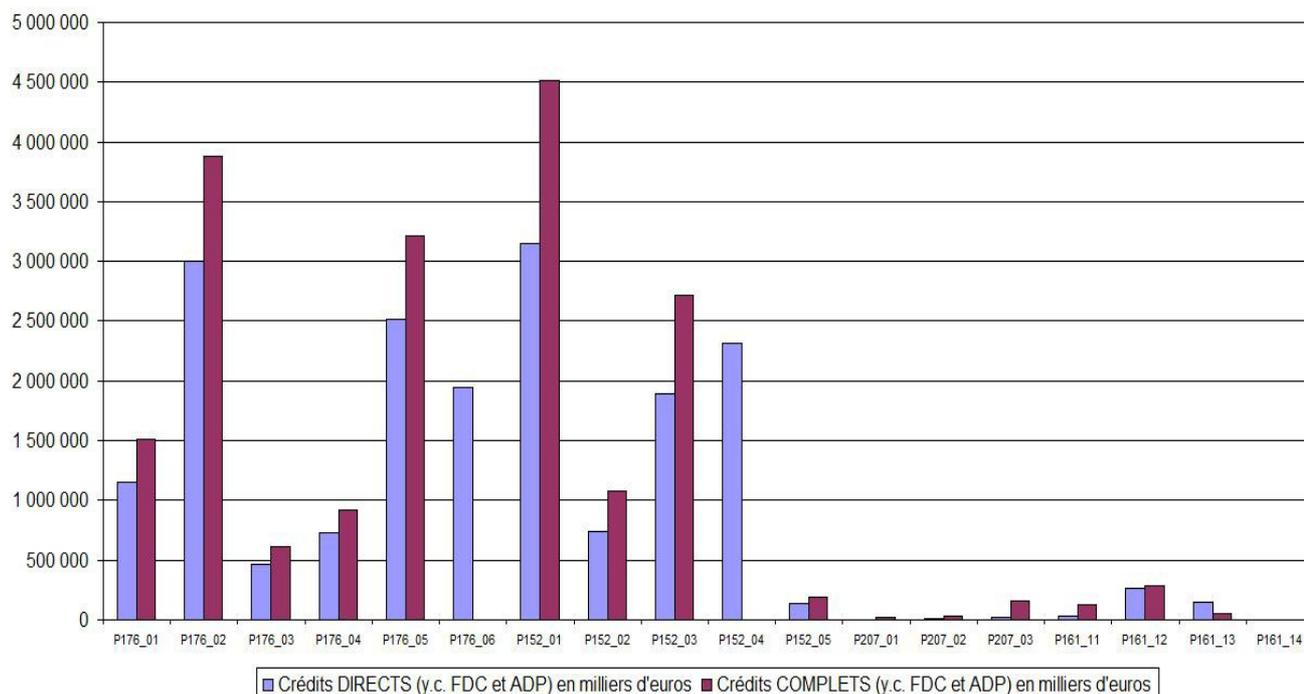
- Déversements particuliers

Les actions 12 (« Affaires immobilières ») et 23 (« Autres dépenses de personnel – Personnels mis à disposition ») du programme 124 sont déversées à partir des effectifs en administration centrale. En effet, les crédits immobiliers des services déconcentrés relèvent principalement du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et les personnels mis à disposition par d'autres structures tout en faisant l'objet d'un remboursement sont presque tous affectés en administration centrale.

L'action 15 (« Affaires européennes et internationales ») du programme 124 a fait l'objet de deux déversements directs sur le programme 204. Il s'agit de la subvention à Expertise France (2 508 465 €) qui a été déversée sur l'action 13 « Prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins » du programme 204 et de la subvention à l'Organisation mondiale de la santé (365 000 €) qui a été déversée sur l'action 11 « Pilotage de la politique de santé publique » du programme 204.

## SÉCURITÉS

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les programmes de la mission « Sécurités » font l'objet de plusieurs déversements de crédits.

Pour mener à bien les politiques publiques qui lui incombent en matière de sécurité et d'éducation routières, le programme 207 « Sécurité et éducation routières » nécessite la participation active des fonctions support des programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » du ministère de l'intérieur et 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il bénéficie à ce titre d'un déversement de crédits en provenance de ces programmes.

En matière de sécurité civile, l'activité des programmes 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », ainsi que celle du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » du ministère de l'économie et des finances, concourent à l'action de la sécurité civile. De même, l'action 14, soutien du programme 161, contribue intégralement à la mise en œuvre des actions de sécurité civile.

Programme de politique publique, le programme « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programmes. En revanche, il bénéficie de déversements. Au PLF 2016, les crédits complets du

programme 152 représentent ainsi une hausse de 3,2 % par rapport aux crédits directs. Cette hausse est essentiellement imputable aux déversements extérieurs de la mission « Défense » en provenance des programmes 178 « Préparation et emploi des forces » et 212 « Soutien de la politique de la défense » (+1,8 %), ainsi que de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (+1,2 %).

Bien que n'ayant aucune incidence sur le montant total des crédits puisqu'interne au programme, le déversement le plus important provient de l'action 04 « commandement, ressources humaines et logistique » (2,3 Md€). En effet, cette action comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

La totalité de ces déversements, qui s'élève à 2,57 Md€, se ventile dans les 4 autres actions du programme 152. L'action 01 « ordre et sécurité publics » reçoit la majorité des déversements (53 %).

Enfin, le programme 176 « Police nationale » fait l'objet de plusieurs déversements de crédits. Au PLF 2016, les crédits complets du programme 176 représentent ainsi une hausse nette de 3,6 % par rapport aux crédits directs. Cette hausse est essentiellement imputable aux déversements de crédits en provenance des programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » du ministère de l'intérieur (+3,4 %).

Il est à noter que les crédits de l'action 06 « commandement, ressources humaines et logistique », sont intégralement déversés, d'une part sur les autres actions du programme, au *pro rata* de leur poids dans l'activité générale et, d'autre part, en direction du programme 161 « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » et du programme 307 « Administration territoriale » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Ainsi, le montant final des crédits prévisionnels du programme « Police nationale », après déversements, s'établit à 10 152 M€ en coût complet, contre un coût direct de 9 796 M€.

Le montant total des crédits de la mission « Sécurités », après déversements, s'établit à 19 307 M€ en coût complet, contre un coût direct de 18 519 M€, soit un écart de 4,3 % au PLF 2016, variant peu par rapport à celui du PLF 2015 (3,6 %).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P176 – Police nationale</b>	<b>9 795 582</b>	<b>0</b>	<b>+356 550</b>	<b>10 152 132</b>	<b>+3,6 %</b>
P176_01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 152 464	+286 439	+75 264	1 514 168	+31,4 %
P176_02 – Sécurité et paix publiques	2 998 756	+748 122	+132 663	3 879 541	+29,4 %
P176_03 – Sécurité routière	460 624	+133 520	+21 554	615 698	+33,7 %
P176_04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	727 254	+168 800	+27 917	923 971	+27 %
P176_05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 514 452	+598 652	+105 649	3 218 753	+28 %
P176_06 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 942 031	-1 935 533	-6 498	0	-100 %
<b>P152 – Gendarmerie nationale</b>	<b>8 229 738</b>	<b>0</b>	<b>+265 458</b>	<b>8 495 196</b>	<b>+3,2 %</b>
P152_01 – Ordre et sécurité publics	3 145 428	+1 224 433	+142 124	4 511 985	+43,4 %
P152_02 – Sécurité routière	744 522	+300 333	+35 303	1 080 158	+45,1 %
P152_03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 896 342	+739 280	+82 017	2 717 639	+43,3 %
P152_04 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 310 251	-2 310 251		0	-100 %
P152_05 – Exercice des missions militaires	133 195	+46 205	+6 014	185 414	+39,2 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>39 556</b>	<b>0</b>	<b>+160 890</b>	<b>200 446</b>	<b>+406,7 %</b>
P207_01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 954	-10 939	+28 566	20 581	+596,7 %
P207_02 – Démarches interministérielles et communication	15 072	+446	+11 006	26 525	+76 %
P207_03 – Éducation routière	21 530	+10 493	+121 318	153 340	+612,2 %
<b>P161 – Sécurité civile</b>	<b>453 935</b>	<b>0</b>	<b>+5 563</b>	<b>459 498</b>	<b>+1,2 %</b>
P161_11 – Prévention et gestion de crises	31 057	+90 394	+295	121 746	+292 %
P161_12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	265 856	+9 810	+5 173	280 840	+5,6 %
P161_13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	152 579	-95 754	+88	56 912	-62,7 %
P161_14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 443	-4 450	+7	0	-100 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>18 518 810</b>	<b>0</b>	<b>+788 461</b>	<b>19 307 271</b>	<b>+4,3 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-788 461</b>
<b>Mission « Administration générale et territoriale de l'État »</b>	-580 057
<b>Mission « Défense »</b>	-156 487
<b>Mission « Écologie, développement et mobilité durables »</b>	-23 807
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-16 035
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-12 075

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2016 de la mission « Sécurités » se caractérisent par leur stabilité par rapport à l'exercice 2015.

Il est à noter que par doctrine, les clés de déversement ETPT sont établies sur la base des ETPT constatés au 31 décembre 2014.

### 1) Les déversements internes au ministère de l'intérieur.

#### a) Les déversements internes.

Au sein du programme 207 « Sécurité et éducation routières », 49,4 % des crédits inscrits à l'action 01 « observation, prospective, réglementation et soutien au programme » sont ventilés en direction de l'action 02 « démarches interministérielles et communication » et de l'action 3 « éducation routière » au prorata du nombre d'ETPT par action.

Au sein du programme 161 « Sécurité civile », les crédits relatifs au remboursement de la BSPP et des SDIS inscrits à l'action 13 « soutiens aux acteurs de la sécurité civile » sont mis à disposition par la DGSCGC sur l'action 11 « prévention et gestion des crises » et l'action 12 « préparation et interventions spécialisés des moyens nationaux » (concernant uniquement les remboursements relatifs de la BSPP) en fonction de l'affectation de ces sapeurs pompiers dans les différentes actions.

D'autre part, les crédits inscrits à l'action de soutien 14 « fonctionnement, soutien et logistique » sont déversés sur les actions 11, 12 et 13 selon les clés d'activité du programme.

Au sein du programme 152 « Gendarmerie nationale », les crédits inscrits à l'action 04 « commandement, ressources humaines et logistique » sont répartis selon les clés d'activité du programme.

Au sein du programme 176 « Police nationale », des déversements internes de crédits de titre 2 et hors titre 2, inscrits à l'action 06 « commandement, RH et logistique » sont répartis entre les cinq autres actions du programme au prorata du nombre d'ETPT par action.

b) Les déversements externes.

Le programme 176 « Police nationale » déverse des crédits d'action sociale de titre 2 et hors titre 2 en direction du programme 161 « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » et du programme 307 « Administration territoriale » relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action en fonction des effectifs du périmètre ministériel hors gendarmerie.

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » déverse des crédits de titre 2 et hors titre 2 en direction des quatre programmes de la mission « Sécurités » ventilés au prorata des ETPT par action.

**2) Les déversements extérieurs, en provenance d'autres ministères.**

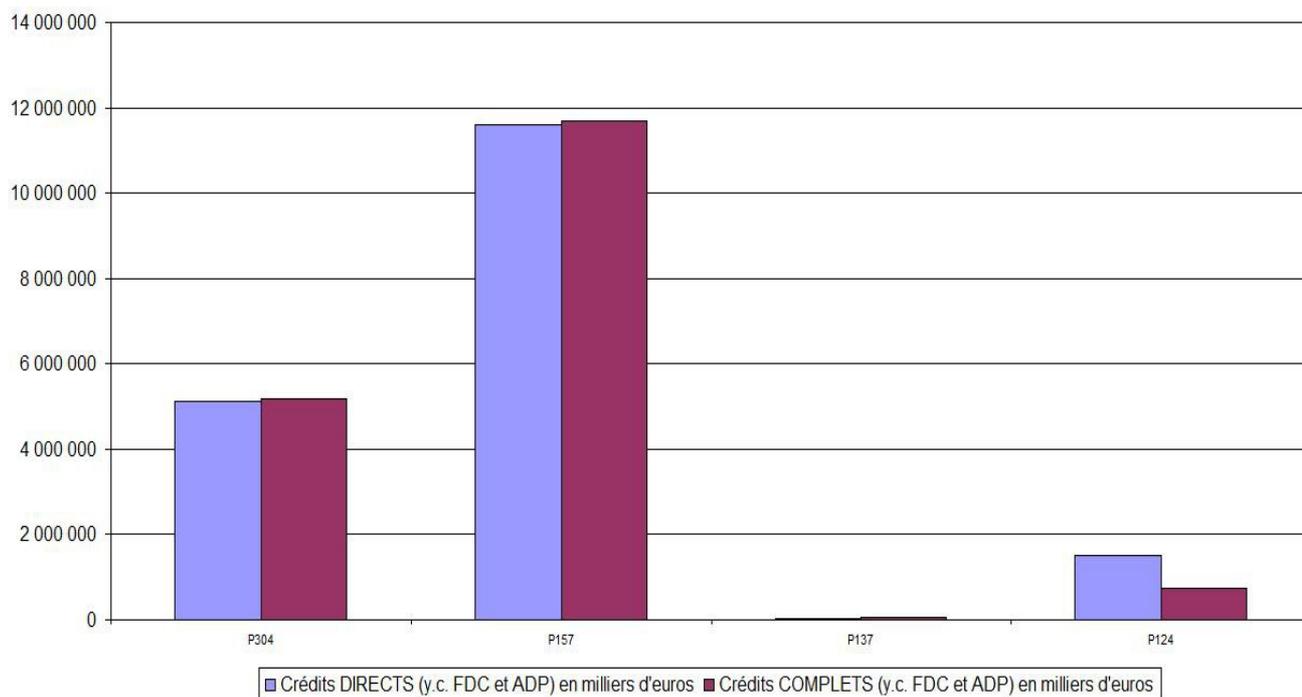
Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » bénéficie de crédits provenant des programmes 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » et 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » portant sur les moyens humains et les moyens support des services œuvrant pour le compte de la sécurité routière, répartis au prorata des ETPT « cibles ».

Le programme 152 « Gendarmerie nationale » bénéficie de crédits provenant du programme 212 « Soutien de la politique de défense » relatifs à la politique immobilière, aux crédits d'action sociale et à la reconversion des militaires ainsi que du programme 178 « Préparation et emploi des forces » du ministère de la défense, relatifs aux fonctions pétrolières du SEA et répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale.

Enfin, les quatre programmes de la mission « Sécurités » bénéficient de déversements de crédits en provenance du programme 309 « Entretien immobilier de l'État » du ministère des finances, ventilés au prorata du nombre d'ETPT par action.

## SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

## COMPARAISON PAR PROGRAMME DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) permet de reconstituer les crédits complets prévisionnels des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique. La CAC vise à apprécier les crédits complets prévisionnels des politiques publiques dans le cadre des projets annuels de performance, en présentant l'ensemble des moyens budgétaires affectés, directement et indirectement, à leur réalisation. Les crédits complets d'une politique publique correspondent à la somme des crédits directs demandés pour une action et des crédits indirects qui lui sont associés, ces derniers étant constitués des crédits de personnel, de fonctionnement et d'immobilier inscrits sur le ou les programme(s) support(s) contributeur(s).

Le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » est le principal programme support de la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* » mais aussi des missions « *Santé* » et « *Sport, jeunesse et vie associative* ». Il intervient également en soutien de la mission « *Travail et emploi* ».

À côté de ces quatre missions, le programme 124 intervient en appui de trois autres missions dans les services déconcentrés : la mission « *Égalité des territoires et logement* » au titre des programmes 177 « *Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables* » et 135 « *Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat* », la mission « *Politique des territoires* » au titre du programme 147 « *Politique de la ville* » et la mission « *Immigration,*

*asile et intégration* » au titre des programmes 104 « Intégration et accès à la nationalité française » et 303 « Immigration et asile ».

Le programme 124 déverse 21 % de ses crédits (153,1 M€) au sein de la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* ». Le reste des crédits déversés par le programme 124 bénéficie, par ordre décroissant, à la mission « *Sport, jeunesse et vie associative* » (59%) pour 441,6 M€, à la mission « *Santé* » (11%) pour 83,8 M€, à la mission « *Egalité des territoires et logement* » (6%) pour 44,3 M€, à la mission « *Politique des territoires* » (1,4%) pour 10,5 M€, à la mission « *Travail et emploi* » (1%) pour 6,5 M€ et, enfin, à la mission « *Immigration, asile et intégration* » (1%) pour 5,9 M€. Les crédits du programme 124 sont déversés vers les missions « *Santé* » et « *Sport, jeunesse et vie associative* » parce que les programmes de politique publique de ces deux missions relèvent intégralement du champ des ministères sociaux. Pour la mission « *Travail et emploi* », il s'agit des crédits de personnels de plusieurs services mutualisés au niveau des ministères sociaux (le secrétariat général des ministères sociaux, l'inspection générale des affaires sociales, notamment) : ces crédits sont inscrits sur le programme 124 mais une partie des effectifs de ces services se consacre au secteur « travail et emploi ». Pour les missions « *Egalité des territoires et logement* », « *Politique des territoires* » et « *Immigration, asile et intégration* », les crédits déversés correspondent à des crédits de personnels et de fonctionnement au titre de l'activité des agents qui se consacrent dans les services déconcentrés (DRJSCS et/ou DDCS/DDCSPP) aux politiques du logement (en particulier, à la gestion des bénéficiaires du droit au logement opposable), de l'hébergement et de l'égalité des chances ainsi qu'à la politique en faveur des personnes immigrées et des demandeurs d'asile.

Les crédits complets de la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* » s'élèvent à 17 680,2 M€ pour le PLF 2016 : 29,4 % (5 192,2 M€) sont consacrés aux politiques d'inclusion sociale et de protection des personnes (programme 304), 66,1 % (11 688,4 M€) sont consacrés aux politiques en faveur des personnes handicapées et dépendantes (programme 157) et 0,3% (49,3 M€) à la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes (programme 137). Entrent dans le calcul de ces crédits complets les crédits de soutien du programme 124 : 8% des crédits déversés par le programme 124 bénéficient au programme 304, 10% au programme 157 et 3% au programme 137.

De manière secondaire, les programmes 304, 157 et 137 bénéficient également des crédits immobiliers gérés sur les programmes interministériels des missions « *Direction de l'action du Gouvernement* » (programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ») (12,3 M€) et « *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* » (programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ») (0,4 M€).

Il en découle les variations suivantes entre crédits directs et crédits complets :

- Programme 137 : les crédits indirects déversés s'élèvent à 22,3 M€. Les crédits complets du programme (49,3 M€) varient ainsi de +83 % par rapport aux crédits directs (27,0 M€).
- Programmes 157 et 304 : la variation entre crédits directs et crédits complets est modeste (+0,7 % et +1,2 %). Cette variation s'explique par le niveau des principales dépenses de guichet (AAH et prime d'activité) dans la structure des crédits directs de ces deux programmes.

**Déversements du programme 124 en CAC**

(en milliers d'euros)

Programmes partenaires	PLF 2016		
	Crédits déversés par le programme 124	% par rapport au total des crédits <i>déversés</i>	% par rapport au total des crédits
183 / Protection maladie	+ 985	0,1%	0,1%
204 / Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	+ 82 852	11,1%	5,5%
<b>Mission "Santé"</b>	<b>+ 83 837</b>	<b>11,2%</b>	<b>5,6%</b>
304 / Inclusion sociale et protection des personnes	+ 57 302	7,7%	3,8%
157 / Handicap et dépendance	+ 74 545	10,0%	5,0%
137 / Égalité entre les femmes et les hommes	+ 21 213	2,8%	1,4%
<b>Mission "Solidarité, insertion et égalité des chance"</b>	<b>+ 153 060</b>	<b>20,5%</b>	<b>10,2%</b>
163 / Jeunesse et vie associative	+ 108 750	14,6%	7,3%
219 / Sport	+ 332 830	44,6%	22,3%
<b>Mission "Sport, jeunesse et vie associative"</b>	<b>+ 441 580</b>	<b>59,2%</b>	<b>29,5%</b>
135 / Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	+ 5 925	0,8%	0,4%
177 / Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	+ 38 380	5,1%	2,6%
<b>Mission "Égalité des territoires et logement"</b>	<b>+ 44 304</b>	<b>5,9%</b>	<b>3,0%</b>
147 / Politique de la ville	+ 10 491	1,4%	0,7%
<b>Mission "Politique des territoires"</b>	<b>+ 10 491</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,7%</b>
104 / Intégration et accès à la nationalité française	+ 530	0,1%	0,0%
303 / Immigration et asile	+ 5 359	0,7%	0,4%
<b>Mission "Immigration, asile et intégration"</b>	<b>+ 5 889</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,4%</b>
102 / Accès et retour à l'emploi	+ 842	0,1%	0,1%
103 / Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	+ 822	0,1%	0,1%
111 / Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail	+ 4 807	0,6%	0,3%
<b>Mission "Travail et emploi"</b>	<b>+ 6 471</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,4%</b>
<b>Total des crédits <i>sortant</i> du programme 124 vers les programmes partenaires bénéficiaires</b>	<b>+ 745 632</b>	<b>100,0%</b>	<b>49,8%</b>
309 / Entretien des bâtiments de l'État (1)	-162	0,0%	0,0%
<b>Total des crédits <i>entrant</i> sur le programme 124 depuis des programmes partenaires contributeurs</b>	<b>-162</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total des crédits <i>sortant/entrant</i> sur le programme 124</b>	<b>+ 745 470</b>	<b>100,0%</b>	<b>49,8%</b>
<b>Crédits non déversés (ARS &amp; agents PLFSS)</b>	<b>+ 750 333</b>	<b>-</b>	<b>50,2%</b>
<b>Total du programme 124</b>	<b>+ 1 495 803</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>

Source : CAC CHORUS

(1) Déversement entrant en provenance du programme 309 « Entretien des bâtiment de l'État » au titre de crédits de fonctionnement associés aux agents PLFSS.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	<b>5 129 864</b>		<b>+62 311</b>	<b>5 192 175</b>	<b>+1,2 %</b>
P304_11 – Prime d'activité et autres dispositifs ( <i>libellé modifié</i> )	4 376 000		+1 193	4 377 193	+0 %
P304_12 – Economie sociale et solidaire					non dotée en crédits directs
P304_13 – Autres expérimentations	812			812	0 %
P304_14 – Aide alimentaire	34 662		+1 899	36 561	+5,5 %
P304_15 – Qualification en travail social	6 523		+17 212	23 735	+263,9 %
P304_16 – Protection juridique des majeurs	637 360		+34 882	672 242	+5,5 %
P304_17 – Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables	14 507		+7 125	21 632	+49,1 %
P304_18 – Aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine (ARFS) ( <i>nouveau</i> )	60 000			60 000	0 %
<b>P157 – Handicap et dépendance</b>	<b>11 607 551</b>		<b>+80 885</b>	<b>11 688 437</b>	<b>+0,7 %</b>
P157_01 – Évaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées	67 629		+67 014	134 642	+99,1 %
P157_02 – Incitation à l'activité professionnelle	2 754 626		+504	2 755 130	+0 %
P157_03 – Ressources d'existence	8 762 805		+1 502	8 764 306	+0 %
P157_04 – Compensation des conséquences du handicap	16 392		+504	16 897	+3,1 %
P157_05 – Personnes âgées	2 360		+444	2 804	+18,8 %
P157_06 – Pilotage du programme	3 740		+10 918	14 658	+291,9 %
<b>P137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>	<b>26 958</b>	<b>0</b>	<b>+22 338</b>	<b>49 296</b>	<b>+82,9 %</b>
P137_11 – Actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle, politique et sociale ( <i>libellé modifié</i> )	5 024	+233	+4 356	9 614	+91,4 %
P137_12 – Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes	15 754	+731	+13 660	30 146	+91,3 %
P137_13 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes	1 196	-1 196		0	-100 %
P137_14 – Actions de soutien, d'expérimentation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes					non dotée en crédits directs
P137_15 – Prévention et lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains	4 984	+231	+4 321	9 537	+91,3 %
<b>P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative</b>	<b>1 495 803</b>		<b>-745 470</b>	<b>750 333</b>	<b>-49,8 %</b>
P124_10 – Fonctionnement des services	18 749		-15 874	2 874	-84,7 %
P124_11 – Systèmes d'information	27 895		-23 619	4 276	-84,7 %
P124_12 – Affaires immobilières	73 747		-45 139	28 607	-61,2 %
P124_14 – Communication	5 742		-4 035	1 707	-70,3 %
P124_15 – Affaires européennes et internationales	5 953		-5 737	216	-96,4 %
P124_16 – Statistiques, études et recherche	9 955		-6 365	3 590	-63,9 %
P124_17 – Financement des agences régionales de santé	598 428			598 428	0 %
P124_18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	233 826		-150 131	83 696	-64,2 %
P124_19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	321 964		-321 964	0	-100 %
P124_20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 276		-14 276	0	-100 %
P124_21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	43 346		-43 346	0	-100 %
P124_22 – Personnels transversaux et de soutien	115 117		-96 203	18 914	-83,6 %
P124_23 – Autres dépenses de personnel	26 807		-18 782	8 025	-70,1 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>Total de la Mission</b>	<b>18 260 176</b>	<b>0</b>	<b>-579 936</b>	<b>17 680 240</b>	<b>-3,2 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	
	<b>+579 936</b>
<b>Mission « Sport, jeunesse et vie associative »</b>	+441 580
<b>Mission « Santé »</b>	+83 837
<b>Mission « Égalité des territoires et logement »</b>	+44 304
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-12 270
<b>Mission « Politique des territoires »</b>	+10 491
<b>Mission « Travail et emploi »</b>	+6 471
<b>Mission « Immigration, asile et intégration »</b>	+5 889
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-365

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Evolution méthodologique : aucune modification n'a été apportée au schéma de déversement.

A titre liminaire, il convient de préciser que seule la moitié des crédits du programme 124 est déversée sur des programmes du budget de l'Etat. En effet, l'autre moitié n'est déversée sur aucun programme du budget général de l'Etat dans la mesure où ces crédits sont consacrés aux politiques de sécurité sociale ainsi qu'aux agences régionales de santé. Il s'agit des crédits de personnels et de fonctionnement d'une partie des agents des ministères sociaux (de la direction de la sécurité sociale, principalement) qui sont rémunérés par le programme 124, mais qui travaillent à des missions dont le financement relève du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le suivi de la sécurité sociale ne relevant pas du champ de l'Etat dans le domaine budgétaire, ces crédits ne peuvent donc être déversés sur un programme du budget de l'Etat. Il en va de même des agents rémunérés par les agences régionales de santé qui concourent au déploiement des politiques d'offre de soins et de suivi de l'ONDAM. Les crédits de financement des agences régionales de santé ne sont donc pas déversés (action 17 du programme 124).

Répartition des crédits entre les programmes 304, 157 et 137 :

- Principe général

Les crédits du programme 124 ont été déversés sur les programmes 304, 157 et 137 au prorata de la répartition sur ces trois programmes des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 inscrit sur le programme 124.

Cette répartition des ETPT du plafond d'emplois s'appuie sur la répartition par action de titre 2 qui est présentée dans la partie *Justification au premier euro* du programme 124. Les ETPT inscrits sur ces actions de titre 2 ont été répartis sur quinze programmes de politique publique, parmi lesquels les programmes 304, 157 et 137, au moyen, pour les ETPT relevant de l'administration centrale, de la répartition des effectifs cibles notifiés pour 2015 aux directions d'administration centrale par la direction des ressources humaines et, au moyen, pour les ETPT relevant des services déconcentrés, des résultats d'une enquête *activités* menée auprès de ces services en 2015 (sur la base des ETPT présents dans les services au 31 décembre 2014). Les ETPT des directions supports et des services polyvalents

(SGMAS, IGAS, cabinets ministériels, etc.) ont été répartis au prorata de la répartition des directions métiers en administration centrale et en services déconcentrés.

- Déversements particuliers

Les actions 12 (« Affaires immobilières ») et 23 (« Autres dépenses de personnel – Personnels mis à disposition ») du programme 124 sont déversées à partir des effectifs en administration centrale. En effet, les crédits immobiliers des services déconcentrés relèvent principalement du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et les personnels mis à disposition par d'autres structures tout en faisant l'objet d'un remboursement sont presque tous affectés en administration centrale.

En parallèle, les crédits immobiliers dans les services déconcentrés transmis par le programme 333 sont déversés à partir des effectifs en services déconcentrés.

Nota bene : pour permettre ces déversements, une répartition des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 a été déterminée entre l'administration centrale et les services déconcentrés pour chaque programme à partir des résultats de l'exécution du plafond d'emplois ministériel par action présenté en RAP 2014.

L'action 13 « Soutien du programme *Egalité entre les hommes et les femmes* » du programme 137 a été déversée sur les actions de politique publique de ce programme au prorata des montants respectifs demandés pour chaque action en PLF 2016 (déversement *interne*). Les crédits de l'action 13 du programme 137 concernent des crédits de fonctionnement des délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que des crédits de communication pour le programme. Les crédits déversés par le programme 124 correspondent aux crédits de personnels et de fonctionnement du service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) en administration centrale ainsi qu'aux crédits de personnels en services déconcentrés. Les crédits de fonctionnement courant des chargés de mission départementaux ainsi que les crédits liés aux loyers et charges des délégués régionaux et des chargés de mission départementaux sont, quant à eux, financés par le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » qui fait également l'objet d'un déversement vers le programme 137.

Les crédits de personnels et de fonctionnement non déversés au titre des agents qui travaillent en lien avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale ont été déterminés à l'aide d'une enquête menée auprès des directions d'administration centrale en 2012 (sur la base des ETPT de 2011).

#### Déversements extérieurs sortants :

- *Mission « Travail et emploi »* (programmes 102, 103 et 111)

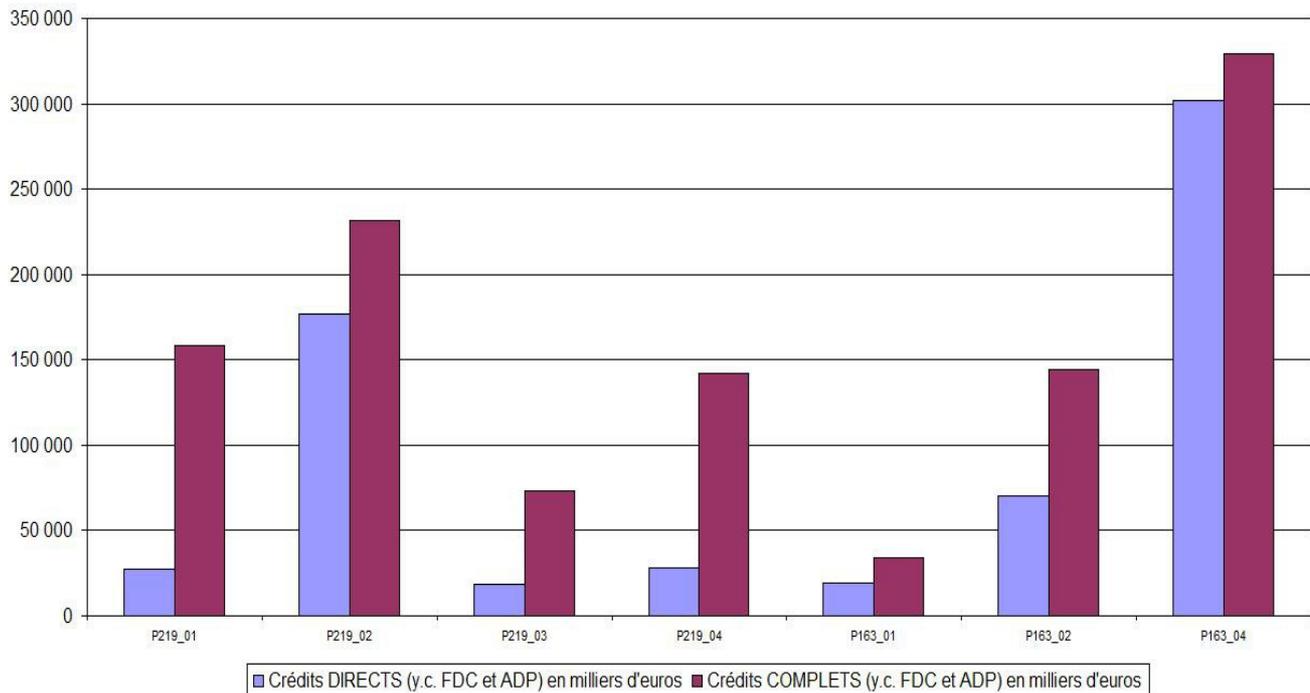
Les crédits déversés par le programme 124 vers les programmes 102, 103 et 111 correspondent à des crédits de personnels de l'inspection générale des affaires sociales, du secrétariat général, du haut fonctionnaire de défense et de sécurité et de la délégation aux affaires européennes et internationales. Le montant a été calculé à partir de la quotité de temps que ces services consacrent au secteur « travail et emploi ». Par ailleurs, le programme 124 déverse sur le programme 111 des crédits de subvention versés à l'organisation internationale du travail.

- *Mission « Immigration, asile et intégration »* (programmes 303 et 104), *mission « Politique des territoires »* (programme 147) et *mission « Egalité des territoires et logement »* (programmes 135 et 177)

Les crédits du programme 124 ont été déversés sur les programmes 303, 104, 147, 135 et 177 au prorata de la répartition sur ces cinq programmes des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 inscrit sur le programme 124. La répartition des ETPT entre ces programmes a été effectuée à partir des résultats de l'enquête *activités*, précédemment citée, menée en 2015 dans les services déconcentrés.

## SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

## COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) permet de reconstituer les crédits complets prévisionnels des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique. La CAC vise à apprécier les crédits complets prévisionnels des politiques publiques dans le cadre des projets annuels de performance, en présentant l'ensemble des moyens budgétaires affectés, directement et indirectement, à leur réalisation. Les crédits complets d'une politique publique correspondent à la somme des crédits directs demandés pour une action et des crédits indirects qui lui sont associés, ces derniers étant constitués des crédits de personnel, de fonctionnement et d'immobilier inscrits sur le ou les programme(s) support(s) contributeur(s).

Les crédits complets de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » s'élèvent à 1 113,2 M€ : 54 % (605,0 M€) sont consacrés aux politiques du sport (programme 219) et 46 % (508,1 M€) à la jeunesse et vie associative (programme 163).

Les programmes 219 et 163 bénéficient principalement des crédits de soutien du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » : 44,6 % des crédits déversés par le programme 124 bénéficient au programme 219 (332,8 M€) et 14,6 % au programme 163 (108,8 M€). La proportion des crédits déversés vers le programme 219 est à

relativiser parce qu'une partie des crédits du programme 124 liée au fonctionnement des agences régionales de santé n'est pas déversée, ce qui augmente mécaniquement le poids relatif des crédits déversés sur le programme 219. Néanmoins, le nombre d'agents qui travaille en lien avec le programme 219 dans le plafond d'emplois ministériel du programme 124 est important. Pour l'essentiel, il s'agit d'agents qui exercent leur fonction dans les pôles « Sports » des DRJSCS ainsi que les conseillers techniques et sportifs (CTS).

De manière secondaire, les programmes 219 et 163 bénéficient des crédits immobiliers gérés sur les programmes interministériels des missions « *Direction de l'action du Gouvernement* » (programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ») (29,5 M€) et « *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* » (programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ») (0,5 M€).

Au sein de la mission « *Sport, jeunesse et vie associative* », on notera, à titre indicatif, que la variation observée, entre les crédits directs et les crédits complets du programme 219 (de 250,5 M€ à 605,0 M€), s'explique par la masse importante des crédits de personnels et de fonctionnement déversée et qui est corrélée au nombre d'agents qui travaillent à la conduite et à la mise en œuvre du programme 219 en administration centrale et dans les DRJSCS.

Enfin, un déversement interne au programme 219 permet de valoriser l'action 04 « Promotion des métiers du sport » en prenant en compte les crédits mobilisés par les opérateurs du programme dans leur domaine de la formation aux métiers du sport. Les crédits complets de cette action traduisent ainsi davantage les efforts de soutien, menés dans le cadre du programme 219, à la professionnalisation des acteurs du sport.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P219 – Sport</b>	<b>250 542</b>	<b>0</b>	<b>+354 502</b>	<b>605 044</b>	<b>+141,5 %</b>
P219_01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	27 109		+130 889	157 999	+482,8 %
P219_02 – Développement du sport de haut niveau	176 760	-21 562	+76 247	231 445	+30,9 %
P219_03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	18 753		+54 772	73 525	+292,1 %
P219_04 – Promotion des métiers du sport	27 920	+21 562	+92 593	142 075	+408,9 %
<b>P163 – Jeunesse et vie associative</b>	<b>391 065</b>		<b>+117 075</b>	<b>508 141</b>	<b>+29,9 %</b>
P163_01 – Développement de la vie associative	19 482		+14 774	34 256	+75,8 %
P163_02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	69 954		+74 631	144 585	+106,7 %
P163_04 – Développement du service civique ( <i>libellé modifié</i> )	301 629		+27 671	329 300	+9,2 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>641 607</b>	<b>0</b>	<b>+471 577</b>	<b>1 113 184</b>	<b>+73,5 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-471 577</b>
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-441 580
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-29 461
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-536

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

---

Evolution méthodologique : aucune modification n'a été apportée au schéma de déversement.

Répartition des crédits entre les programmes 219 et 163 :

- Principe général

Les crédits du programme 124 de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ont été déversés sur les programmes 219 et 163 au prorata de la répartition sur ces deux programmes des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 inscrit sur le programme 124.

Cette répartition des ETPT du plafond d'emplois s'appuie sur la répartition par action de titre 2 qui est présentée dans la partie *Justification au premier euro* du programme 124. Les ETPT inscrits sur ces actions de titre 2 ont été répartis sur quinze programmes de politique publique, parmi lesquels les programmes 219 et 163, au moyen, pour les ETPT relevant de l'administration centrale, de la répartition des effectifs cibles notifiés pour 2015 aux directions d'administration centrale par la direction des ressources humaines et, au moyen, pour les ETPT relevant des services déconcentrés, des résultats d'une enquête *activités* menée auprès de ces services en 2015 (sur la base des ETPT présents dans les services au 31 décembre 2014). Les ETPT des directions supports et des services polyvalents (SGMAS, IGAS, cabinets ministériels, etc.) ont été répartis au prorata de la répartition des directions métiers en administration centrale et en services déconcentrés.

- Déversements particuliers

Les actions 12 (« Affaires immobilières ») et 23 (« Autres dépenses de personnel – Personnels mis à disposition ») du programme 124 sont déversées à partir des effectifs en administration centrale. En effet, les crédits immobiliers des services déconcentrés relèvent principalement du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et les personnels mis à disposition par d'autres structures tout en faisant l'objet d'un remboursement sont presque tous affectés en administration centrale.

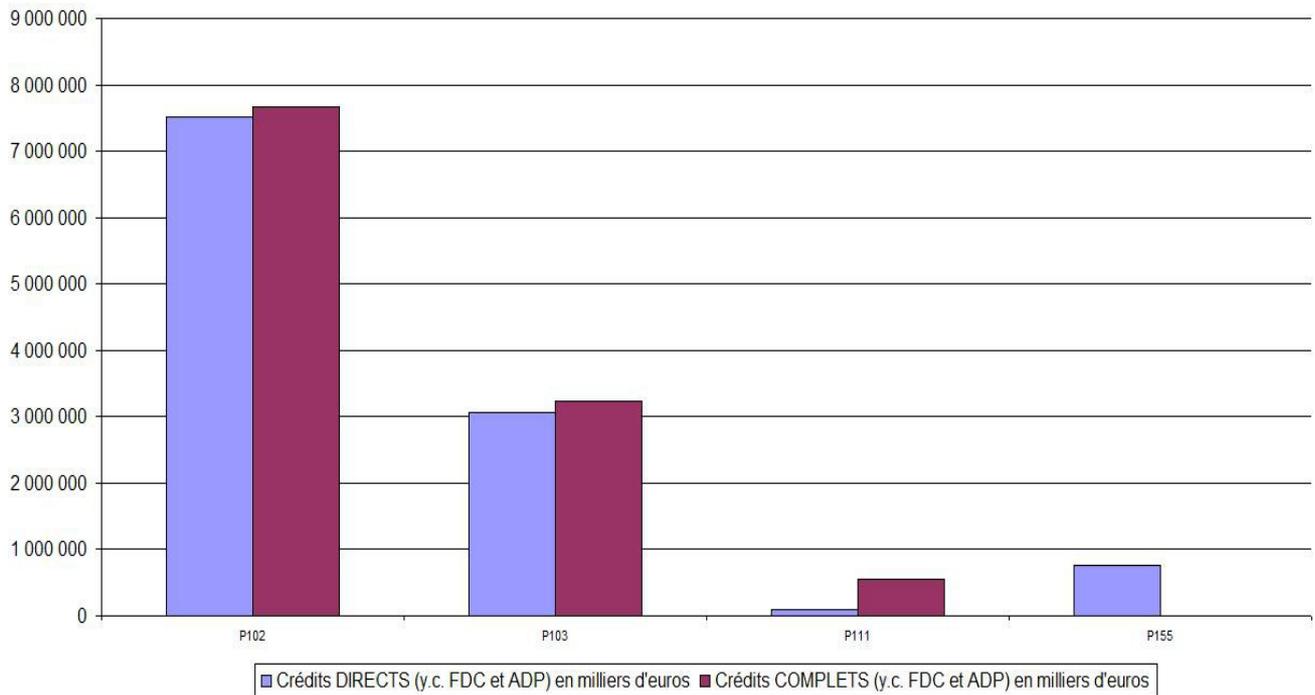
En parallèle, les crédits immobiliers dans les services déconcentrés transmis par le programme 333 sont déversés à partir des effectifs en services déconcentrés.

Nota Bene : pour permettre ces déversements, une répartition des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 a été déterminée entre l'administration centrale et les services déconcentrés pour chaque programme à partir des résultats de l'exécution du plafond d'emplois ministériel par action présenté en RAP 2014.

L'action 19 (« Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ») du programme 124 a fait l'objet de deux déversements directs sur les programmes 219 et 163. Il s'agit des montants transférés vers le programme 124 par ces deux programmes au titre du complément indemnitaire des conseillers techniques sportifs (2 700 000 €) pour le programme 219 et au titre de l'intégration des agents de l'INJEP en administration centrale (1 506 324 €) pour le programme 163.

## TRAVAIL ET EMPLOI

## COMPARAISON PAR PROGRAMME DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) permet de reconstituer les crédits complets prévisionnels des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique. La CAC vise à apprécier les crédits complets prévisionnels des politiques publiques dans le cadre des projets annuels de performance, en présentant l'ensemble des moyens budgétaires affectés, directement et indirectement, à leur réalisation. Les crédits complets d'une politique publique correspondent à la somme des crédits directs demandés pour une action et des crédits indirects qui lui sont associés, ces derniers étant constitués des crédits de personnel, de fonctionnement et d'immobilier inscrits sur le ou les programme(s) support(s) contributeur(s).

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le principal programme support de la mission « Travail et emploi ». A côté de la mission « Travail et emploi », le programme 155 intervient également en appui de deux autres missions dans les services déconcentrés : la mission « Immigration, asile et intégration » au titre du programme 303 « Immigration et asile » et la mission « Economie » au titre des programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et 305 « Stratégie économique et fiscale ».

Le programme 155 déverse 97,9 % de ses crédits (746,7 M€) au sein de la mission « Travail et emploi ». Le reste des crédits déversés par le programme 155 bénéficie à la mission « Immigration, asile et intégration » (1,6%) pour 12,2 M€ et à la mission « Economie » (0,5%) pour 4,1 M€. Pour la mission « Immigration, asile et intégration », il s'agit des

crédits de soutien des services de la main d'œuvre étrangère (SMOE) ainsi que les crédits de soutien des services en charge de la lutte contre le travail illégal qui consacrent une partie de leur activité aux employés étrangers sans titre de travail. Pour la mission « *Economie* », ce sont les crédits de fonctionnement des services qui relèvent du ministère de l'économie dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Les crédits complets de la mission « *Travail et emploi* » s'élèvent à 11 471,2 M€ pour le PLF 2016 : 95% (10 912,2 M€) sont consacrés aux politiques de l'emploi (programmes 102 et 103) et 5% (556,1 M€) aux politiques du travail (programme 111).

Les programmes 102, 103 et 111 bénéficient principalement des crédits de soutien du programme 155 : les crédits sont déversés, d'une part, pour 41 % sur l'ensemble des deux programmes 102 et 103, et pour 57% d'autre part vers le programme 111.

De manière secondaire, les programmes 102, 103 et 111 bénéficient aussi des crédits de soutien de la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* » (programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ») pour 6,5 M€, au titre des crédits de personnels de plusieurs services mutualisés entre les trois ministères sociaux, parmi lesquels figurent le secrétariat général des ministères sociaux (SGMAS) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), ainsi que des crédits destinés à l'organisation internationale du travail (OIT). Enfin, ces trois programmes reçoivent des crédits immobiliers gérés sur les programmes interministériels des missions « *Direction de l'action du Gouvernement* » (programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ») pour 33,4 M€) et « *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* » (programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat ») pour 2 M€.

L'importance des crédits indirects déversés sur le programme 111 (464,2 M€) comparativement aux crédits directs de ce programme (91,8 M€) s'explique par le fait que les politiques du travail sont principalement portées par les équipes des DIRECCTE et de l'inspection du travail. La variation observée, pour le programme 111, entre les crédits directs et les crédits complets (de 91,8 M€ à 556,1 M€), s'explique donc par l'importance relative des moyens de personnels et de fonctionnement affectés à la politique publique portée par le programme 111, notamment dans les pôles « Travail » des DIRECCTE.

Enfin, on notera que le déversement des crédits indirects permet de valoriser l'action 4 « Lutte contre le travail illégal » du programme 111 qui n'est pas dotée de crédits directs. Les crédits de personnels et de fonctionnement consacrés à cette action du programme 111 s'élèvent à 75,2 M€.

**Déversements du programme 155 en CAC**

(en milliers d'euros)

Programmes partenaires	PLF 2016		
	Programme 155	% par rapport au total des crédits déversés par le programme 155	% par rapport au total des crédits du programme 155
102 / Accès et retour à l'emploi	+ 152 683	20,0%	19,9%
103 / Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	+ 156 165	20,5%	20,4%
111 / Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail	+ 437 834	57,4%	57,2%
<b>Mission "Travail et emploi"</b>	<b>+ 746 683</b>	<b>97,9%</b>	<b>97,5%</b>
303/ Asile et intégration	+ 12 153	1,6%	1,6%
<b>Mission "Immigration, asile et intégration"</b>	<b>+ 12 153</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,6%</b>
134/ Développement des entreprises et du tourisme	+ 3 641	0,5%	0,5%
305/ Stratégie économique et fiscale	+ 448	0,1%	0,1%
<b>Mission "Economie"</b>	<b>+ 4 089</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Total des crédits déversés par le programme 155 vers les programmes partenaires</b>	<b>+ 762 924</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,6%</b>
155/ Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail [non déversés] (FdC FSE – assistance technique)	+ 3 000	-	0,4%
<b>Total des crédits du programme 155</b>	<b>+ 765 924</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>

Source : CAC CHORUS

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>	<b>7 515 009</b>		<b>+160 491</b>	<b>7 675 500</b>	<b>+2,1 %</b>
P102_01 – Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi	3 308 464		+43 332	3 351 796	+1,3 %
P102_02 – Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail	4 206 546		+117 158	4 323 704	+2,8 %
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>3 072 791</b>		<b>+163 855</b>	<b>3 236 646</b>	<b>+5,3 %</b>
P103_01 – Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi	548 243		+49 156	597 399	+9 %
P103_02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences	1 641 613		+34 410	1 676 022	+2,1 %
P103_03 – Développement de l'emploi	882 935		+80 289	963 224	+9,1 %

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>	<b>91 818</b>		<b>+464 247</b>	<b>556 065</b>	<b>+505,6 %</b>
P111_01 – Santé et sécurité au travail	25 297		+140 147	165 444	+554 %
P111_02 – Qualité et effectivité du droit	11 083		+164 847	175 931	+1 487,3 %
P111_03 – Dialogue social et démocratie sociale	55 438		+84 042	139 479	+151,6 %
P111_04 – Lutte contre le travail illégal			+75 211	75 211	non dotée en crédits directs
<b>P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</b>	<b>765 924</b>		<b>-762 924</b>	<b>3 000</b>	<b>-99,6 %</b>
P155_07 – Fonds social européen - Assistance technique	3 000			3 000	0 %
P155_08 – Fonctionnement des services	33 209		-33 209	0	-100 %
P155_09 – Systèmes d'information	27 710		-27 710	0	-100 %
P155_10 – Affaires immobilières	28 955		-28 955	0	-100 %
P155_11 – Communication	3 947		-3 947	0	-100 %
P155_12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	12 339		-12 339	0	-100 %
P155_13 – Politique des ressources humaines	32 773		-32 773	0	-100 %
P155_14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	96 550		-96 550	0	-100 %
P155_15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	96 071		-96 071	0	-100 %
P155_16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	288 831		-288 831	0	-100 %
P155_17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 235		-21 235	0	-100 %
P155_18 – Personnels transversaux et de soutien	121 305		-121 305	0	-100 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>11 445 542</b>		<b>+25 669</b>	<b>11 471 211</b>	<b>+0,2 %</b>

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	<b>-25 669</b>
<b>Mission « Direction de l'action du Gouvernement »</b>	-33 445
<b>Mission « Immigration, asile et intégration »</b>	+12 153
<b>Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »</b>	-6 471
<b>Mission « Économie »</b>	+4 089
<b>Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »</b>	-1 995

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Evolution méthodologique : un nouveau déversement a été introduit en PLF 2016 entre le programme 155 et les programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et 305 « Stratégie économique et fiscale » de la mission « *Economie* ». La totalité des crédits de fonctionnement des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) étant inscrits depuis le PLF 2014 sur le programme 155, ce nouveau déversement permet au ministère chargé du travail et de l'emploi et au ministère de l'économie de prendre en compte dans les crédits complets de leurs programmes de politique publique les crédits de fonctionnement des services qui relèvent de la compétence de ce dernier dans ces services déconcentrés (cf. modalités de calcul *infra*).

### Répartition des crédits entre les programmes 102, 103 et 111 :

- Principe général

Les crédits du programme 155 ont été déversés sur les programmes 102, 103 et 111 au prorata de la répartition sur ces trois programmes des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 inscrit sur le programme 155.

Cette répartition des ETPT du plafond d'emplois s'appuie sur la répartition par action de titre 2 qui est présentée dans la partie *Justification au premier euro* du programme 155. Les ETPT des actions 14 (« Personnels mettant en œuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi »), 15 (« Personnels mettant en œuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ») et 16 (« Personnels mettant en œuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ») correspondent aux effectifs des directions métiers en administration centrale et en services déconcentrés qui sont en lien avec les programmes 102, 103 et 111. Les ETPT des actions 17 (« Personnels de statistiques, études et recherche ») et 18 (« Personnels transversaux et de soutien ») ont été répartis sur les programmes 102, 103 et 111 au prorata de la répartition des effectifs des directions métiers.

- Déversements particuliers

Les actions 10 (« Affaires immobilières ») et 13 (« Politique des ressources humaines – Personnels mis à disposition ») du programme 155 sont déversées à partir des effectifs en administration centrale. En effet, les crédits immobiliers des services déconcentrés relèvent principalement du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et les personnels mis à disposition par d'autres structures tout en faisant l'objet d'un remboursement sont presque tous affectés en administration centrale.

En parallèle, les crédits immobiliers dans les services déconcentrés transmis par le programme 333 sont déversés à partir des effectifs en services déconcentrés.

Nota Bene : pour permettre ces déversements, une répartition des ETPT du plafond d'emplois ministériel 2016 a été déterminée entre l'administration centrale et les services déconcentrés pour chaque programme à partir des résultats de l'exécution du plafond d'emplois ministériel par action présenté en RAP 2014.

### Déversements extérieurs entrants :

Les programmes 102, 103 et 111 bénéficient d'un déversement de crédits de personnels en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ». En effet, les trois ministères sociaux partagent le fonctionnement de plusieurs services mutualisés dont les crédits de personnels sont inscrits sur le programme 124 : l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), le secrétariat général (SG), le haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) et la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI). Les crédits déversés correspondent à la quotité de temps estimée que ces services consacrent au secteur « travail et emploi ».

Le programme 111 bénéficie en plus d'un déversement spécifique au titre de crédits de subvention versés à l'organisation internationale du travail (OIT). Ces crédits, inscrits sur le programme 124, sont gérés par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI).

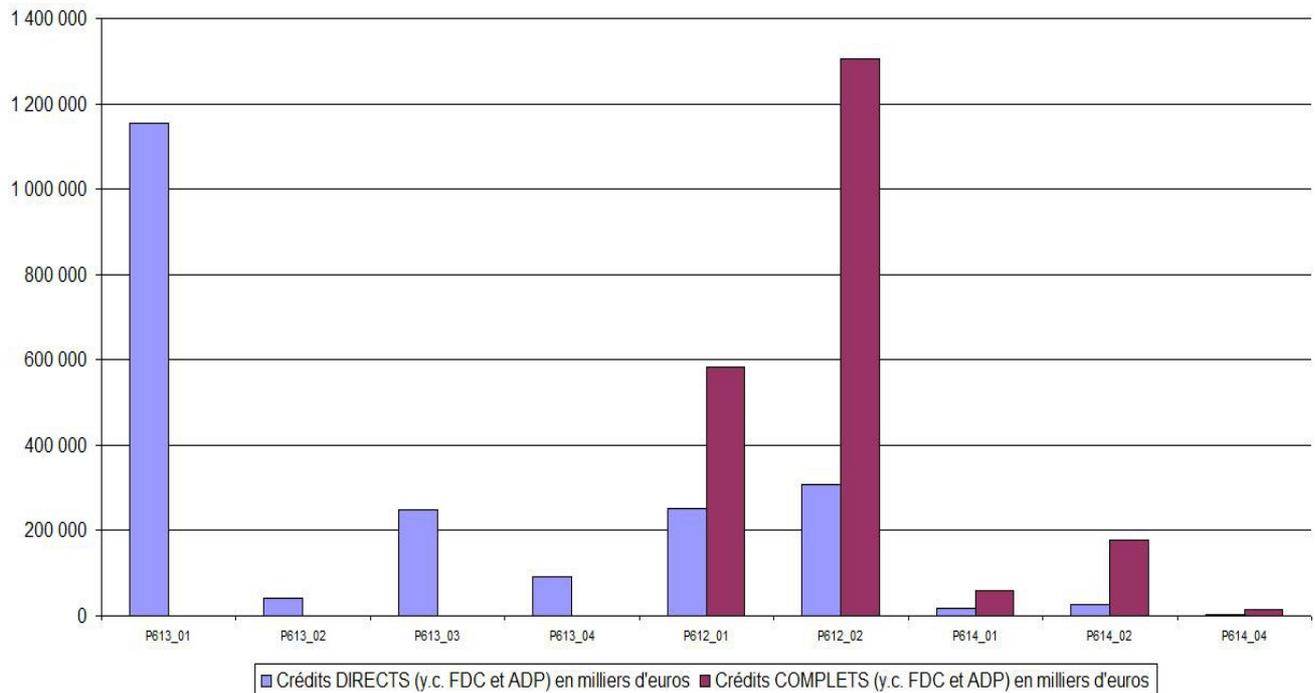
### Déversements extérieurs sortants :

- *Mission « Immigration, asile et intégration »* (programme 303 « Asile et intégration ») : ce déversement du programme 155 vers le programme 303 correspond à l'activité des agents des services de la main d'œuvre étrangère (SMOE) au sein des DIRECCTE qui instruisent et délivrent des autorisations de travail pour les ressortissants étrangers. Il correspond également à la partie de l'activité des agents de la direction générale du travail (DGT) et des services déconcentrés en charge de la lutte contre le travail illégal qui est consacrée aux employés étrangers sans titre de travail.

- Pour les services de la main d'œuvre étrangère (SMOE), le montant déversé est composé d'une partie en crédits de titre 2 issus de l'action 14 « Personnels mettant en œuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi » du programme 155. Cette partie est calculée à partir des résultats d'une enquête « affectation opérationnelle » (EAO) dans les DIRECCTE qui permet de déterminer le nombre des agents qui travaillent dans les SMOE (enquête réalisée en 2015 sur la base des ETP présents au 31/12/2014). La masse salariale est calculée à partir du coût moyen pondéré des catégories de personnel (30% de catégorie B et 70 % de catégorie C). Le déversement comprend, en outre, une partie de crédits hors titre 2 (issus de l'action 8 « Fonctionnement des services » du programme 155) calculée au prorata du nombre des agents qui travaillent dans les SMOE.
  - Pour le déversement en rapport avec la lutte contre le travail illégal concernant des ressortissants étrangers, le montant se compose d'une partie en crédits de titre 2 issus de l'action 16 « Personnels mettant en œuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » du programme 155. Pour ce déversement, la masse salariale a été estimée à un sixième de celle de l'ensemble des agents qui se consacrent à la lutte contre le travail illégal. Ce ratio s'appuie sur le fait que la lutte contre le travail illégal en rapport avec des ressortissants étrangers ne représente qu'une catégorie d'infraction dans le code du travail parmi les six catégories relatives à la lutte contre le travail illégal (art. L8211-1 du code du travail). Le déversement comprend, en outre, une partie de crédits hors titre 2 (issue de l'action 8 « Fonctionnement des services » du programme 155) calculée au prorata du nombre des agents précédemment déterminé.
- *Mission « Economie »* (programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et 305 « Stratégie économique et fiscale ») : les crédits ont été déversés à partir de l'action 08 (« Fonctionnement des services ») du programme 155. Le montant a été déterminé à partir des résultats d'une enquête « affectation opérationnelle » (EAO) dans les DIRECCTE (enquête réalisée en 2015 sur la base des ETP présents au 31/12/2014). Cette enquête permet de connaître la part des effectifs financée par les programmes 134 et 305 et celle financée par le programme 155.

## CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La comptabilité d'analyse de coûts de la mission « Contrôle et exploitation aériens » s'appuie depuis 2014 sur une méthode de calcul des déversements inter programmes construite sur les éléments de comptabilité analytique.

Les actions de politique publique des programmes « Navigation aérienne » et « transport aérien, surveillance et certification » reçoivent des crédits de soutien du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » selon les clés suivantes :

- au prorata de la masse salariale pour l'action « Ressources humaines et management » ;
- au prorata des crédits de fonctionnement pour l'action « Logistique » ;
- au prorata des crédits de fonctionnement et d'intervention pour l'action « Affaires financières » du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » ;
- au prorata des clés de répartition de comptabilité analytique pour l'action « Formation aéronautique ».

Le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile », conformément à sa vocation de programme support, se déverse intégralement au profit des programmes 612 et 614. La comparaison entre les crédits directs et les crédits complets des programmes 612 et 614 permet principalement de visualiser la part des crédits de personnel (1 153 580 000 €) dans l'activité totale des deux programmes métiers de la DGAC, notamment au profit des services de la navigation aérienne.

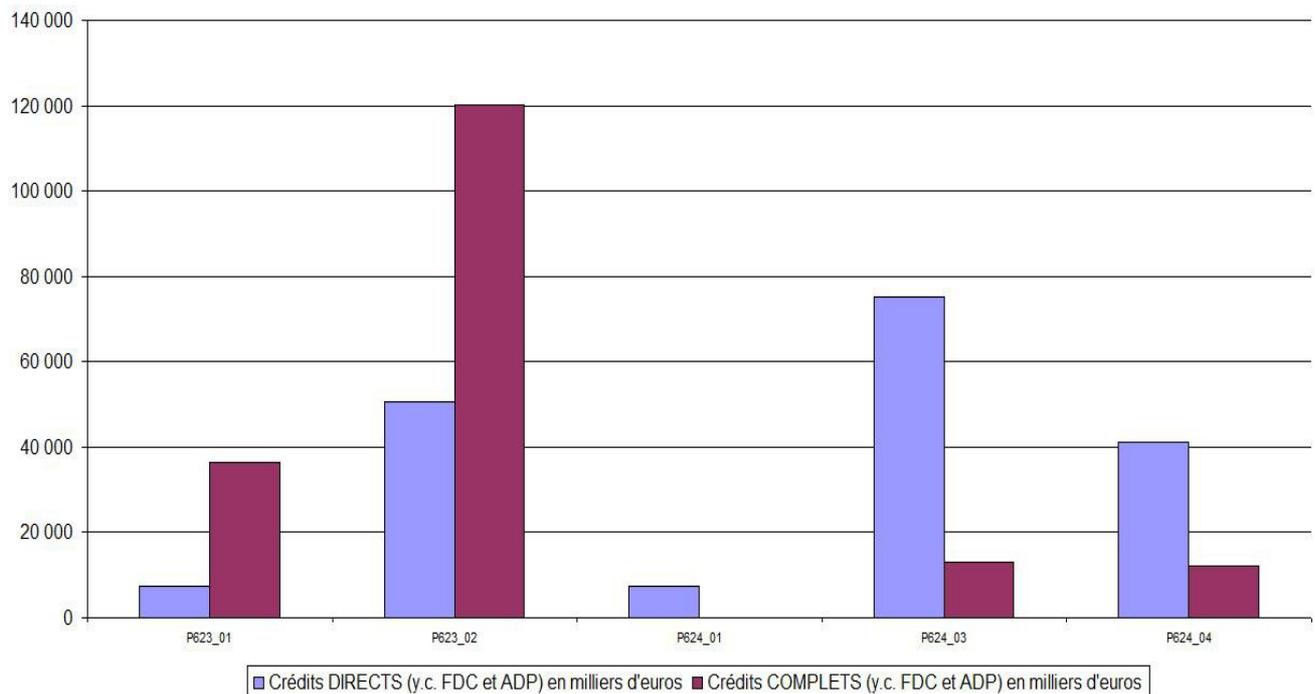
## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile</b>	<b>1 536 046</b>	<b>0</b>	<b>-1 536 046</b>	<b>0</b>	<b>-100 %</b>
P613_01 – Ressources humaines et management	1 153 580	0	-1 153 580	0	-100 %
P613_02 – Logistique	41 549	0	-41 549	0	-100 %
P613_03 – Affaires financières	247 863	0	-247 863	0	-100 %
P613_04 – Formation aéronautique	93 054	0	-93 054	0	-100 %
<b>P612 – Navigation aérienne</b>	<b>559 207</b>	<b>0</b>	<b>+1 329 032</b>	<b>1 888 239</b>	<b>+237,7 %</b>
P612_01 – Soutien et prestations externes de la Navigation aérienne ( <i>libellé modifié</i> )	250 745	0	+331 205	581 951	+132,1 %
P612_02 – Exploitation et innovation de la Navigation aérienne ( <i>libellé modifié</i> )	308 462	0	+997 827	1 306 289	+323,5 %
<b>P614 – Transports aériens, surveillance et certification</b>	<b>45 499</b>	<b>0</b>	<b>+207 014</b>	<b>252 513</b>	<b>+455 %</b>
P614_01 – Développement durable et régulation	17 096	0	+42 317	59 413	+247,5 %
P614_02 – Surveillance et certification	25 498	0	+152 613	178 111	+598,5 %
P614_04 – Enquêtes de sécurité aérienne	2 905	0	+12 084	14 989	+416 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>2 140 752</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 140 752</b>	<b>0 %</b>

## PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

### COMPARAISON PAR ACTION DES CRÉDITS DIRECTS ET DES CRÉDITS COMPLETS



### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Au PLF 2016, **56 %** des crédits directs de la mission font l'objet de déversements au sein ou entre les programmes de la mission, soit 102,2 M€ (dont 96 % issus du programme 624 et 4 % du programme 623).

Ces déversements sont constitués pour **61 %** de la masse salariale de la mission (imputée au programme 624-03), **28 %** de la sous-traitance SACIJO (imputée au programme 624-04), **4 %** de coûts de fonctionnement hors production du programme 623 et de **7 %** de coûts de fonctionnement des fonctions support de la mission (imputés au programme 624-01).

Ainsi, le programme 624, de part son objet de soutien à la mission, est vidé presque intégralement au profit du programme 623 (vers les actions de politiques publiques). Les crédits résiduels maintenus sur le programme 624 (25,2 M€, soit 14 % des crédits de la mission) correspondent au déficit des caisses de pension ainsi qu'au coût des plans de départs anticipés des agents DILA et SACIJO mis en œuvre ces dernières années.

Le programme 623 bénéficie quant à lui des déversements du programme 624 et voit ses coûts complets représenter 86 % des coûts complets de la mission (contre seulement 32 % des crédits directs de la mission). Les coûts complets

de ses actions de politique publique « diffusion légale » et « information administrative, édition publique et promotion » représentent respectivement 20 % et 66 % des coûts complets de la mission.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	PLF 2016 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects		PLF 2016 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
<b>P623 – Édition et diffusion</b>	<b>58 254</b>	<b>0</b>	<b>+98 314</b>	<b>156 567</b>	<b>+168,8 %</b>
P623_01 – Diffusion légale	7 500	+3 931	+24 854	36 285	+383,8 %
P623_02 – Information administrative, édition publique et promotion	50 754	-3 931	+73 460	120 283	+137 %
<b>P624 – Pilotage et ressources humaines</b>	<b>123 526</b>		<b>-98 314</b>	<b>25 212</b>	<b>-79,6 %</b>
P624_01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	7 265		-7 265	0	-100 %
P624_02 – Promotion et distribution des publications					non dotée en crédits directs
P624_03 – Dépenses de personnel	75 189		-62 204	12 985	-82,7 %
P624_04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	41 072		-28 845	12 227	-70,2 %
<b>Total de la Mission</b>	<b>181 779</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>181 779</b>	<b>0 %</b>

## COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie n'a pas évolué entre le PLF 2015 et le PLF 2016.

4 groupes de répartitions sont effectués :

- Les coûts **hors production** du programme 623, portés à l'action 2 et constitués de dépenses de fonctionnement, sont ventilés sur les 2 actions de ce même programme en rapport avec le poids des dépenses de fonctionnement **de chaque activité de production**. Pour mémoire les coûts de production sont directement et intégralement affectés sur ces 2 actions.
- Les coûts de **fonctionnement des fonctions supports**, portés au programme 624-1, sont également ventilés sur les 2 actions du programme 623 en rapport avec le poids des dépenses de fonctionnement de chaque **activité de production**.
- La **masse salariale** de la mission, portée à l'action 3 du programme 624, est déversée sur les actions 1 et 2 du programme 623 sur la base des coûts salariaux des agents affectés à chacune de ces actions (coûts constatés au 1<sup>er</sup> semestre 2015).
- Les dépenses de **sous-traitance SACIJO**, portées à l'action 4 du programme 624, sont déversées sur les actions 1 et 2 du programme 623 sur la base des coûts salariaux des agents de la SACIJO affectés au 1<sup>er</sup> semestre 2015 à chacune de ces actions.